



HAL
open science

Rapport 1 : Présentation des cinq micro-territoires étudiés dans le cadre de l'analyse des dynamiques territoriales et multiusages. In Étude d'impact de la mise en place des mesures de protection des troupeaux contre les prédateurs sur le département des Pyrénées-Atlantiques. Volet 3 : Étude des pratiques et représentations des usagers

Julie Delclaux, Isabelle Degrémont, Marion Charbonneau, Thao Tran, Pablo Domínguez, Coralie Artano-Garmendia

► **To cite this version:**

Julie Delclaux, Isabelle Degrémont, Marion Charbonneau, Thao Tran, Pablo Domínguez, et al.. Rapport 1 : Présentation des cinq micro-territoires étudiés dans le cadre de l'analyse des dynamiques territoriales et multiusages. In Étude d'impact de la mise en place des mesures de protection des troupeaux contre les prédateurs sur le département des Pyrénées-Atlantiques. Volet 3 : Étude des pratiques et représentations des usagers. UMR TREE. 2023, pp.62. hal-04125103

HAL Id: hal-04125103

<https://hal.science/hal-04125103v1>

Submitted on 11 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉTUDE D'IMPACT DE LA MISE EN PLACE DES MESURES DE PROTECTION DES TROUPEAUX CONTRE LES PRÉDATEURS SUR LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Volet 3 : Étude des pratiques et représentations des usagers

Rapport 1

Présentation des cinq micro-territoires étudiés dans le cadre de l'analyse
des dynamiques territoriales et multiusages

Julie Delclaux (UMR TREE Université de Pau et des Pays de l'Adour)

Isabelle Degrémont (UMR TREE, Université de Pau et des Pays de l'Adour)

Marion Charbonneau (UMR TREE, Université de Pau et des Pays de l'Adour)

Thao Tran (UMR TREE, Université de Pau et des Pays de l'Adour)

Pablo Dominguez (UMR GEODE Université Toulouse 2)

Coralie Artano-Garmendia (Association des Commissions syndicales du Pays Basque)

Avril 2023



AVANT-PROPOS

Ce document a été réalisé dans le cadre du projet "Etude d'impact de la mise en place des mesures de protection des troupeaux contre les prédateurs (ours brun *Ursus arctos* et loup gris *Canis lupus lupus*) sur le département des Pyrénées Atlantiques 2021-2022" porté par le Centre Départemental d'Élevage Ovin (CDEO) et la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques et financé par le Département des Pyrénées-Atlantiques, la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et l'Etat. L'étude, qui se déroule dans un contexte de prédation encore limitée, vise à mesurer les enjeux et anticiper au mieux la gestion à venir de la question des prédateurs dans le cadre des projets globaux des territoires concernés.

Cette étude réunit de nombreux acteurs institutionnels¹ et laboratoires de recherche² qui ont travaillé autour de trois volets correspondant à trois entrées disciplinaires. Le premier analyse les dynamiques des milieux et des paysages liées à la mise en place des mesures de protection des troupeaux, le deuxième se focalise sur l'évolution des systèmes d'élevage qui pourrait s'en suivre et le troisième s'intéresse aux dynamiques territoriales induites.

Au sein de ce troisième volet sur les dynamiques territoriales, l'objectif était de s'interroger sur l'impact que peuvent avoir ces mesures de protection sur les usages d'un territoire. En particulier, ce volet visait à comprendre la manière dont les différents usagers pensent, se représentent, pratiquent et façonnent les territoires locaux afin d'éclairer en quoi et dans quelle mesure la mise en œuvre des mesures de protection des troupeaux réinterroge ces relations au territoire et à ses multiusages. Ce travail a été mené conjointement par des géographes (UMR TREE CNRS/UPPA et l'Association des Commissions syndicales du Pays Basque) et un anthropologue (UMR GEODE CNRS /UT2), auteurs de ce volet. Trois rapports ont été produits dans le cadre de ce volet 3 : un portrait de chaque territoire étudié (5 communes) et deux rapports synthétiques sur les représentations des usagers sur leurs paysages et sur les mesures de protection contre la prédation. C'est le premier document qui est présenté dans les pages suivantes.

Pour citer ce document :

DELCLAUX J., DEGRÉMONT I., CHARBONNEAU M., TRAN T., DOMINGUEZ P., ARTANO-GARMENDIA C. (2023), Etude d'impact de la mise en place des mesures de protection des troupeaux contre les prédateurs sur le département des Pyrénées-Atlantiques. Volet 3 : Étude des pratiques et représentations des usagers - *Rapport 1 : « Présentation des cinq micro-territoires étudiés dans le cadre de l'analyse des dynamiques territoriales et multiusages*», UMR TREE Université de Pau et des Pays de l'Adour, p. 62.

¹ Institution Patrimoniale du Haut-Béarn, France Nature Environnement, Association des Eleveurs et Transhumants des Trois vallées, Euskal Herriko Mendi Elkargoen (Association des Commissions syndicales du Pays Basque), Fédération des AFP et GP du 64, Collectif des maires du 64, Commissions syndicales du pays de Cize, de Soule et du Haut Ossau, Communauté d'Agglomération du Pays Basque, Conseil Départemental du 64 et Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

² UMR TREE (CNRS / Université de Pau et des Pays de l'Adour), UMR SELMET (CIRAD / Montpellier SupAgro / INRAE), UMR GEODE (CNRS / Université Toulouse 2), UMR DYNAFOR (INRAE / ENSAT / École d'ingénieurs de PURPAN), UMR CESBIO (CNRS / IRD / CNES / Toulouse III).

SIGLES ET ACRONYMES

BPE : Base permanente des équipements.

FDC 64 : Fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques.

FIEP : Fonds d'intervention éco-pastoral.

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques.

M-T : Micro-territoire étudié à l'échelle communale dans le département des Pyrénées-Atlantiques dans le cadre du projet. Ils sont au nombre de cinq : Accous, Castet, Lasseube, Mendive et Saint-Pée-sur-Nivelle.

ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage.

ONF : Office national des forêts.

PDR : Programme de développement rural.

PLU : Plan local d'urbanisme

RPG : Registre parcellaire graphique.

SAU : Surface agricole utile.

STH : Surface toujours en herbe.

UP : Unité paysagère.

SOMMAIRE

1	MÉTHODOLOGIE : UNE APPROCHE TERRITORIALE DES REPRÉSENTATIONS DES MDP	5
2	PORTRAITS COMMUNAUX DES MICRO-TERRITOIRES	8
2.1	Accous	8
2.1.1	Une commune rurale de la vallée d'Aspe	8
2.1.2	Une commune à deux entités spatiales	9
2.1.3	Paysages agropastoraux de montagne ayant subi une fermeture	11
2.1.4	Une commune en déprise agricole qui se tourne vers le tourisme de plein air	12
2.1.5	Une habitude de cohabitation avec l'ours	13
2.2	Castet	16
2.2.1	Une commune rurale de la vallée d'Ossau	16
2.2.2	Une commune aux estives éloignées	17
2.2.3	Paysages agropastoraux de montagne en cours de fermeture	18
2.2.4	Une commune en déprise agricole tournée vers l'écotourisme	19
2.2.5	Prédation par le loup depuis 2018	21
2.3	Mendive	23
2.3.1	Une commune rurale de Cize en Basse-Navarre	23
2.3.2	Une commune à cheval sur deux bassins versants	24
2.3.3	Paysages agropastoraux de montagne et aménagements touristiques	25
2.3.4	Une activité agricole importante qui fonde l'offre touristique	26
2.3.5	Prédations ursine et lupine occasionnelles dans les communes voisines	28
2.4	Lasseube	30
2.4.1	Une commune rurale des coteaux du Jurançonnais	30
2.4.2	Une commune de l'entre deux gaves	31
2.4.3	Paysage agricole vallonné et hétérogène	32
2.4.4	Une agriculture diversifiée qui fait de la viticulture un argument touristique	34
2.4.5	Aucune prédation ursine ou lupine sur la commune	35
2.5	Saint-Pée-sur-Nivelle	37
2.5.1	Une commune périurbaine du Labourd	37
2.5.2	Une commune composée de quartiers le long de la Nivelle	38
2.5.3	Paysage vallonné de campagne rurale soumis à une forte urbanisation	39
2.5.4	Une activité agricole très présente dont les produits complètent une offre touristique diversifiée	41
2.5.5	Aucune prédation ursine ou lupine sur la commune	42
3	ANALYSE COMPARATIVE DES MICRO-TERRITOIRES	44
3.1	Caractéristiques démographiques	44
3.2	Caractéristiques agricoles	44
3.3	Orientation technico-économique des exploitations agricoles	46
3.4	Occupation du sol et paysage dominant	47
3.5	Caractéristiques touristiques et récréatives	49
3.6	Synthèse de la comparaison des micro-territoires étudiés	50
4	ANNEXES	51
	LISTE DES TABLEAUX	61
	LISTE DES CARTES	61
	LISTE DES FIGURES	61
	LISTE DES ANNEXES	62

1 MÉTHODOLOGIE : UNE APPROCHE TERRITORIALE DES REPRÉSENTATIONS DES MDP

Focalisé sur les impacts potentiels des Mesures de Protection (MdP) ce programme visait à examiner comment et dans quelle mesure les MdP pourraient faire évoluer les systèmes d'élevage et en quoi ces bouleversements pourraient modifier les paysages et donc indirectement les usages de l'espace. Plutôt que de se positionner dans une suite de scénarios sociétaux incertains, le groupe de travail investi dans le volet 3 du programme s'est intéressé aux représentations et au vécu des différents usagers des territoires étudiés de façon à examiner comment l'arrivée de ces MdP pourrait réinterroger la façon dont ces acteurs se les représentent au quotidien et y cohabitent. **La mise en place de ces mesures de protection, au sein d'espaces ruraux fréquentés par une diversité d'acteurs aux savoirs, représentations et pratiques distincts interroge sur le partage de l'espace** non plus seulement **entre éleveurs et prédateurs** (Mounet, 2006³) mais plus largement **entre les différents usagers** (Kaczensky, Blazic et Gossow, 2004 ; Mosley et al, 2020⁴). Ce sont ces reconfigurations que ce volet interroge en se focalisant sur les représentations des MdP par les différents usagers des territoires. Partant de l'hypothèse que le contexte territorial n'est pas neutre et constitue un élément clé des dynamiques à l'œuvre, une **approche territoriale, comparée et multi-acteurs** a été privilégiée.

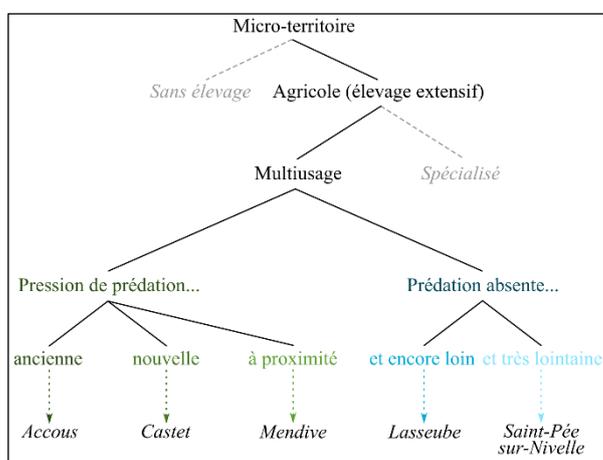


Figure 1 - Micro-territoires d'étude et critères de sélection

Critère de sélection	Variable utilisée	Communes P.A. (547)
Élevage extensif	- % STH/SAU > médiane départementale (37%)	272
Multi-usage	- % résidences secondaires / nombre de logements > médiane départementale (6%).	197
	- Présence d'équipements touristiques ou de loisirs (hébergement, restaurant, plan d'eau).	129
	- Dans une unité de gestion cynégétique : nombre de chasseurs > médiane (940) + exception pour l'UG Haute-Montagne.	109
Prédation	- Présence d'un site naturel touristique.	40
	- Pression de prédation (cercle 1 ou 2 du zonage des aides à la protection des troupeaux de 2021) : ancienne, nouvelle, à proximité.	14
	- Prédation absente : encore lointaine (cercle 3) ou très lointaine (hors cercles).	+1; +25

Tableau 1 - Variables mobilisées pour la sélection et nombre de communes répondant à chaque critère

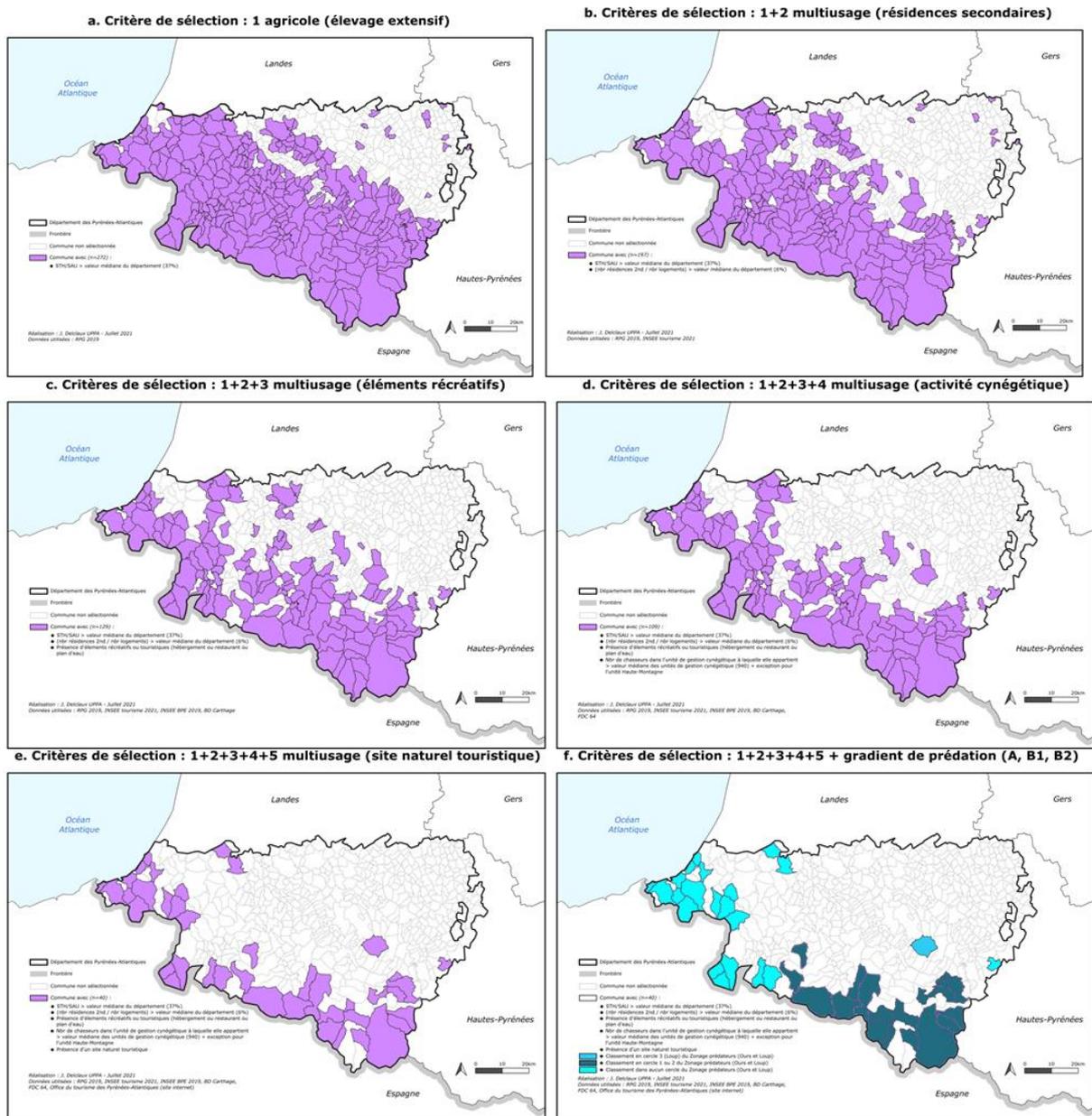
Pour ce faire **cinq communes** pastorales, marquées par une diversité démographique et d'usages mais aussi par une présence plus ou moins ancienne des prédateurs, ont été donc choisies selon un protocole spécifique. Plusieurs critères permettant de sélectionner des M-T ont en effet été définis (Fig. 1). Considérant que la mise en œuvre des MdP pose des enjeux particuliers dans les espaces ouverts marqués par le pastoralisme, un premier critère de sélection (Carte1-a) a d'abord permis de sélectionner les communes marquées par l'élevage extensif (ovin, bovin, caprin ou équin). Un second critère a ensuite permis de ne retenir que les communes marquées par une diversité d'usages (résidentiel (Carte1-b), récréatif (Carte1-c), cynégétique (Carte1-d) et touristiques (Carte1-e)). Un troisième critère a enfin permis de prendre en compte l'ancienneté de la prédation (Fig. 1). Chaque critère est accompagné d'une ou plusieurs variables justifiant sa définition (Tab. 1).

³ Mounet C. (2006) « Le monde agricole confronté au loup, au sanglier et à leurs partisans : un conflit d'usage et de représentation », *Revue de géographie alpine*, tome 94, n°4 : La montagne comme ménagerie / Mountain areas as menageries, p. 89-98.

⁴ Kaczensky P., Blazic M. et Gossow H. (2004) « Public attitudes towards brown bears in Slovenia », *Biological Conservation*, n°118, p.661-674.

Mosley, Jeffrey C., Roeder Brent L., Frost Rachel A., Wells Smith L., McNew Lance B., Clark Patrick E. (2020) « Mitigating Human Conflicts with Livestock Guardian Dogs in Extensive Sheep Grazing Systems », *Rangeland Ecology & Management*, 73, 724-732.

L'application du premier critère d'exclusion nous a permis de sélectionner 272 communes du département marquées par la place de l'élevage extensif et majoritairement localisées au Sud du gave de Pau (Carte 1-a). Parmi ces communes, seules 40 correspondent aux critères de multiusage définis (résidence secondaires, éléments récréatifs, activité cynégétique, site naturel touristique). Ces communes se situent dans les montagnes basques et béarnaises, les coteaux et la côte basque et l'entre-deux gaves (Carte 1-e). Le critère de prédation étant un critère de partition, il a permis de séparer en trois groupes ces quarante communes : celles sous pression de prédation : 14 communes (Carte 1-f), celles où la prédation est absente et lointaine : 1 commune (Carte 1-g), et celles où la prédation est absente et très lointaine : 25 communes (Carte 1-h).

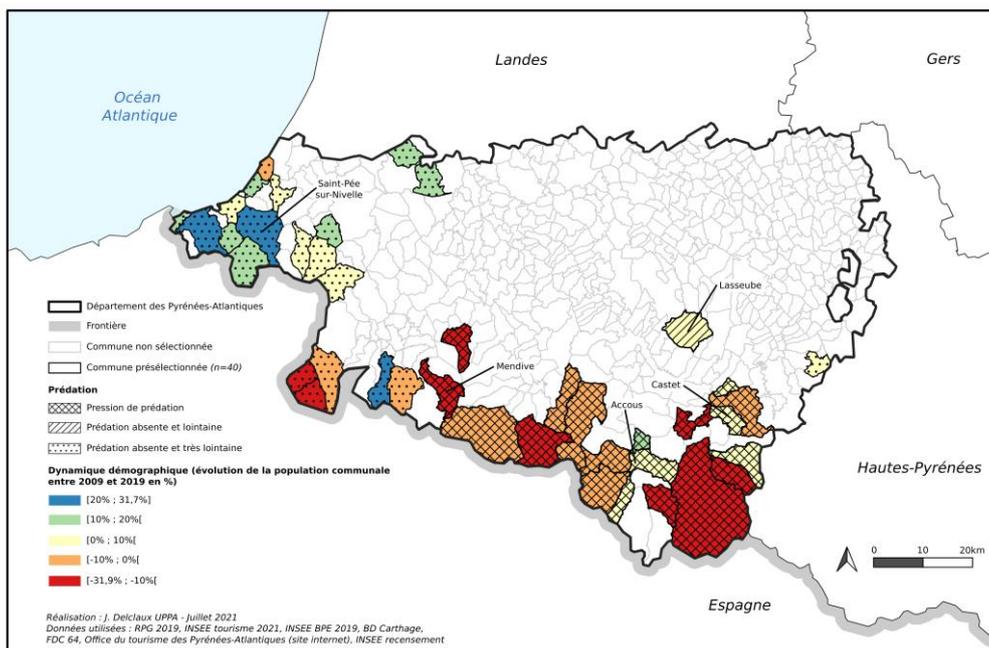


Carte 1 - Critères de sélections des micro-territoires et communes concernées dans le département

Une fois ces quarante communes présélectionnées, nous avons cherché à conserver celles permettant d'équilibrer la distribution au sein du département entre le Béarn et le Pays Basque, et présentant des dynamiques démographiques différentes.

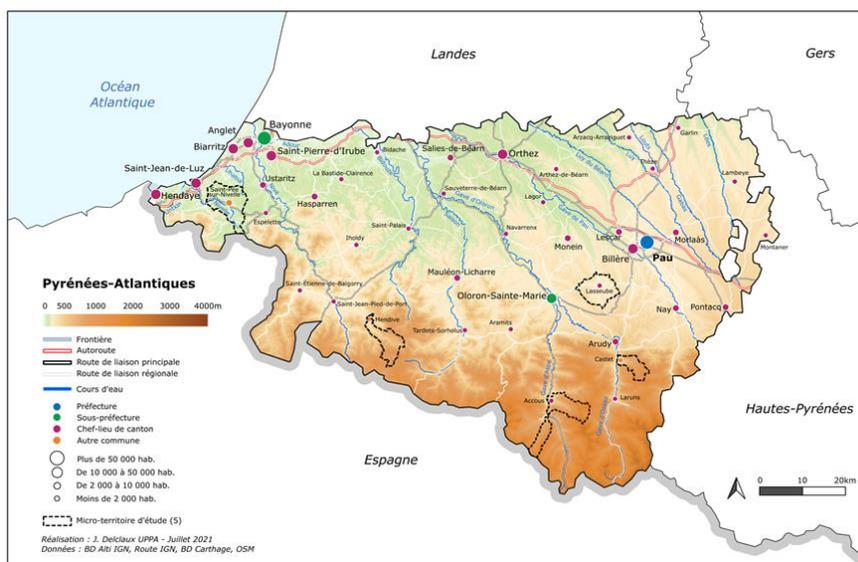
Parmi les 25 communes restantes hors zone de prédation (Tab. 1), une seule faisait partie du cercle 3 du zonage synthétique « ours et loup » du dispositif d'aides financières à la protection des troupeaux en zone de prédation (Mesure 7.6.A du PDR). Il s'agit de Lasseube, commune du piémont, située sur les coteaux du Jurançonnais au Sud de Pau (Carte 2 et 3). Pour le sous-critère de prédation absente et très lointaine, nous avons choisi de

conserver le même contexte de piémont mais d'équilibrer la distribution des micro-territoires à l'échelle départementale. Nous avons ainsi sélectionné, sur les 25 communes restantes, Saint-Pée-sur-Nivelle à l'Ouest du département (Carte 2 et 3) qui se différencie de Lasseube par une attractivité résidentielle plus importante.



Carte 2 - Dynamique démographique des communes présélectionnées

Quant aux 14 communes restantes sous le critère « pression de prédation », nous les avons différenciées selon la présence occasionnelle ou régulière des prédateurs⁵. Ces données ont été mises en perspective avec les connaissances des partenaires locaux sur l'historique de la prédation. La commune d'Accous, en vallée d'Aspe (Carte 2 et 3), s'est distinguée par une présence régulière de l'ours brun et a été sélectionnée comme M-T à prédation ancienne. La commune de Castet en vallée d'Ossau (Carte 2 et 3), concernée par des passages occasionnels d'ours bruns et récemment de loup gris a été conservée comme M-T à prédation nouvelle. Enfin, la commune de Mendive, en Cize (Carte 2 et 3), se situe au voisinage de communes qui voient passer l'ours brun de manière occasionnelle et a donc été choisie comme M-T à prédation proche.



Carte 3 - Localisation des 5 micro-territoires d'étude dans le Département des Pyrénées-Atlantiques

⁵ Données de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) : ours brun (*Ursus arctos*) pour 2021 et loup gris (*Canis lupus lupus*) pour 2019.

Au final, nous avons sélectionné cinq micro-territoires agricoles marqués par du multiusage et qui se distinguent également par un gradient spatio-temporel de présence de prédateurs (Carte 3) : Accous, Castet, Lasseube, Mendive et Saint-Pée-sur-Nivelle. Ils présentent des caractéristiques qui les différencient comme le relief, le type d'élevage, les dynamiques démographiques et agricoles, ou encore la fréquentation touristique. La présentation de ces caractéristiques sera approfondie dans les portraits de chacun des micro-territoires ci-après.

2 PORTRAITS COMMUNAUX DES MICRO-TERRITOIRES

2.1 ACCOUS

*Prédation de longue date par l'ours dans une commune d'élevage pastoral de montagne marquée par une **déprise agricole** avec des activités qui se tournent vers le **tourisme de plein air**.*

2.1.1 Une commune rurale de la vallée d'Aspe

Accous est une commune montagnarde du Béarn située au cœur de la vallée d'Aspe dans le département des Pyrénées-Atlantiques (Carte 4). C'est une commune rurale, éloignée de l'influence de la ville de Pau (à 60 km au Nord-Nord-Est) et de celle d'Oloron-Sainte-Marie (à 30 km au Nord) qui constitue son bassin de vie. Elle est desservie par la N134/E7 reliant l'Espagne par le tunnel du Somport à 25 km au Sud.



Carte 4 - Localisation générale de la commune d'Accous

Comme beaucoup de villages de la vallée d'Aspe, Accous a souffert de l'exode rural en passant de plus de 1 500 habitants au milieu du XIX^e siècle à moins de 400 dans les années 1980. Cependant, ce déclin s'infléchit depuis cette fin du XX^e : la population a augmenté de 6 % ces dix dernières années et atteint 460 habitants en 2018⁶. Espace de montagne peu dense, Accous compte seulement 8 hab/km².

ACCOUS

Superficie : 60,7 km²

Altitude : 420 m – 2 463 m

Intercommunalité : Communauté de communes du Haut-Béarn

Population : 460 habitants (2018)⁵

Densité : 8 hab/km² (2018)⁵

Nombre d'exploitations agricoles : 32 (2010)⁷

Surface agricole utile : 495 ha (2010)⁷ + 2 550 ha en gestion collective (2019, Chambre d'agriculture 64)

Cheptel : 1 044 UGB (2010)⁷

Parmi les 458 logements présents sur la commune, la moitié est occupée par des résidents secondaires. Les milieux semi-naturels sont majoritaires (88,7 % de la surface communale⁷). Si l'occupation du sol par des terroirs agricoles ne représente que 10,7 % de la superficie totale, c'est que ces milieux semi-naturels sont également utilisés par les éleveurs pour le pacage des troupeaux. Au total, c'est donc près de la moitié de la surface communale qui est dédiée au pastoralisme avec des troupeaux de brebis (1 605 têtes en 2010⁸) essentiellement laitières, de chèvres (315), de vaches laitières (130) et allaitantes (110) et de chevaux.

2.1.2 Une commune à deux entités spatiales

La commune d'Accous est constituée d'un bourg central en rive droite du gave d'Aspe (Carte 5 - Photo A) et de plusieurs hameaux distants les uns des autres tels qu'Estanguet ou celui de Jouers derrière le Poey (Photo G). Le bourg central domine un petit bassin à fond plat à 460 m d'altitude au débouché du vallon de la Berthe.

Ce vallon, de direction Est-Ouest, dominé par le col d'Iseye, est encadré par de hauts sommets (Pic d'Isabe à 2 463 m, Pic Permayou à 2 344m). Il présente des versants contrastés avec un versant nord pentu et recouvert par la forêt d'Era Pou et un versant sud dégagé sous la crête de Bergout (Photo C). C'est sur ce versant dégagé que se situent les quelques constructions du vallon constituées pour la plupart de granges reconverties en résidences secondaires⁹.

C'est également dans ce vallon que se situe la chapelle Saint-Christau d'Aulet fréquentée à l'origine par les pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle pour les bienfaits de ses eaux et pour la bénédiction des troupeaux le 25 juillet, jour de la Saint-Jacques¹⁰. Cette dernière a été restaurée en 1980 et un sentier pédestre a été aménagé pour l'atteindre.

La commune d'Accous fait preuve d'une certaine singularité géographique car elle est constituée également d'une vallée secondaire, la vallée suspendue du Labadie (Photo B). Ce cours d'eau qui reçoit également le Gave de Lescun est localisé au Sud de la commune et se jette dans le Gave d'Aspe au niveau du défilé d'Esquit.

Ce défilé est « site classé » au titre de la loi de 1930 pour son caractère paysager. L'aval de cette vallée secondaire est occupé par le quartier d'Estanguet, la centrale électrique et l'usine métallurgique Toyal Europe qui fournit de nombreux emplois locaux¹¹. C'est à cette confluence avec le Gave d'Aspe que l'on trouve également la seule voie d'accès au village de Lescun et au hameau de Lhers appartenant à la commune d'Accous.

La vallée du Labadie, orientée SSO-NNE, se situe, pour sa partie amont, à plus de 1000m d'altitude et s'étend jusqu'aux crêtes frontalières avec l'Espagne. Elle abrite le hameau de Lhers et son plateau qui regroupent

⁶ INSEE, recensement.

⁷ Nomenclature Corine Land Cover 2018.

⁸ Agreste recensement agricole 2010.

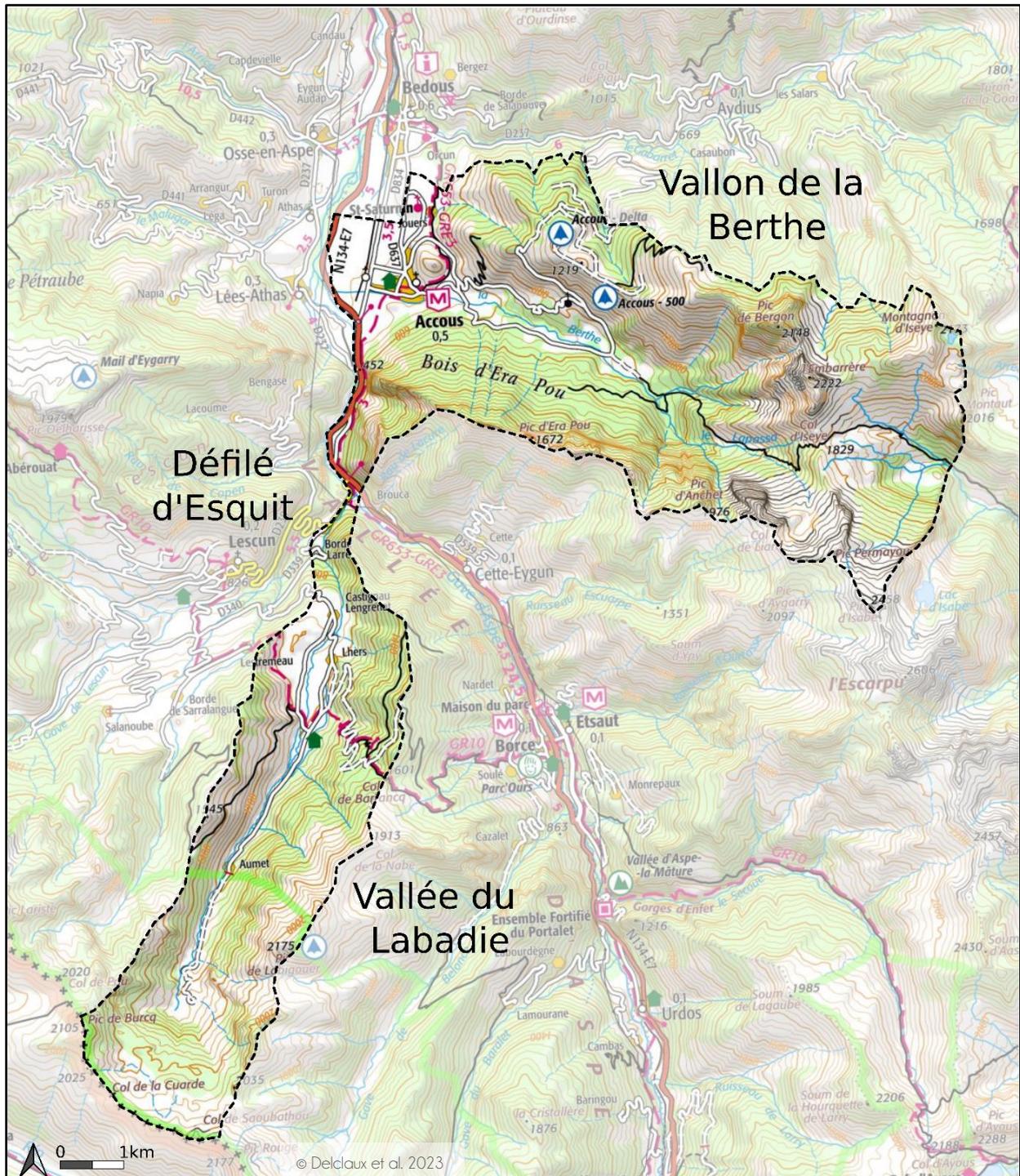
⁹ Rapport de présentation du diagnostic commun aux quatre communes du Vallon de Bedous dans le cadre du PLU (2015).

¹⁰ Office de tourisme du Haut-Béarn - circuit de randonnée Chemin D'Aulet.

¹¹ L'usine Toyal Europe représentait environ 140 emplois dont la moitié logeait à proximité (Accous, Bedous, Léas-Athas, Osse-en-Aspe). D'après le rapport de présentation du diagnostic commun aux quatre communes du Vallon de Bedous dans le cadre du PLU (2015).

l'ensemble de l'habitat du secteur. L'origine des constructions remonterait à la sédentarisation des bergers transhumants du bourg d'Accous au XIX^e siècle¹². Ces constructions sont pour l'essentiel des bâtiments d'exploitations agricoles et quelques résidences principales ou secondaires⁹.

L'amont de la vallée est une porte d'entrée sur le Parc national des Pyrénées et présente donc quelques structures touristiques : parking d'Aumet de départ de randonnées (Photo F), gîte d'étape à proximité du GR10 et aire naturelle de camping (Photo I).



Carte 5 - Topographie et éléments de la commune d'Accous

¹² Dejan P. (1932) Un centre de vie montagnarde dans la Vallée d'Aspe. Le plateau de Lhers, Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, 3, n° 4, pp. 466-488.

2.1.3 Paysages agropastoraux de montagne ayant subi une fermeture

La commune d'Accous propose un espace de montagne marqué par la transhumance où les troupeaux occupent les zones intermédiaires au printemps avant de monter sur les hautes estives communales à la belle saison. Quatre unités paysagères composent la commune : (UP1) vallée principale ouverte avec un paysage agricole organisé et occupé par les principaux bourgs, (UP2) zone intermédiaire de transition avec un paysage de vallées secondaires marquées par une agriculture dispersée, (UP3) zone de relief non habitée au paysage ouvert de pâturage d'estives et pics rocheux, (UP4) zone de relief non habitée au paysage fermé de forêt dense (Figure 2).

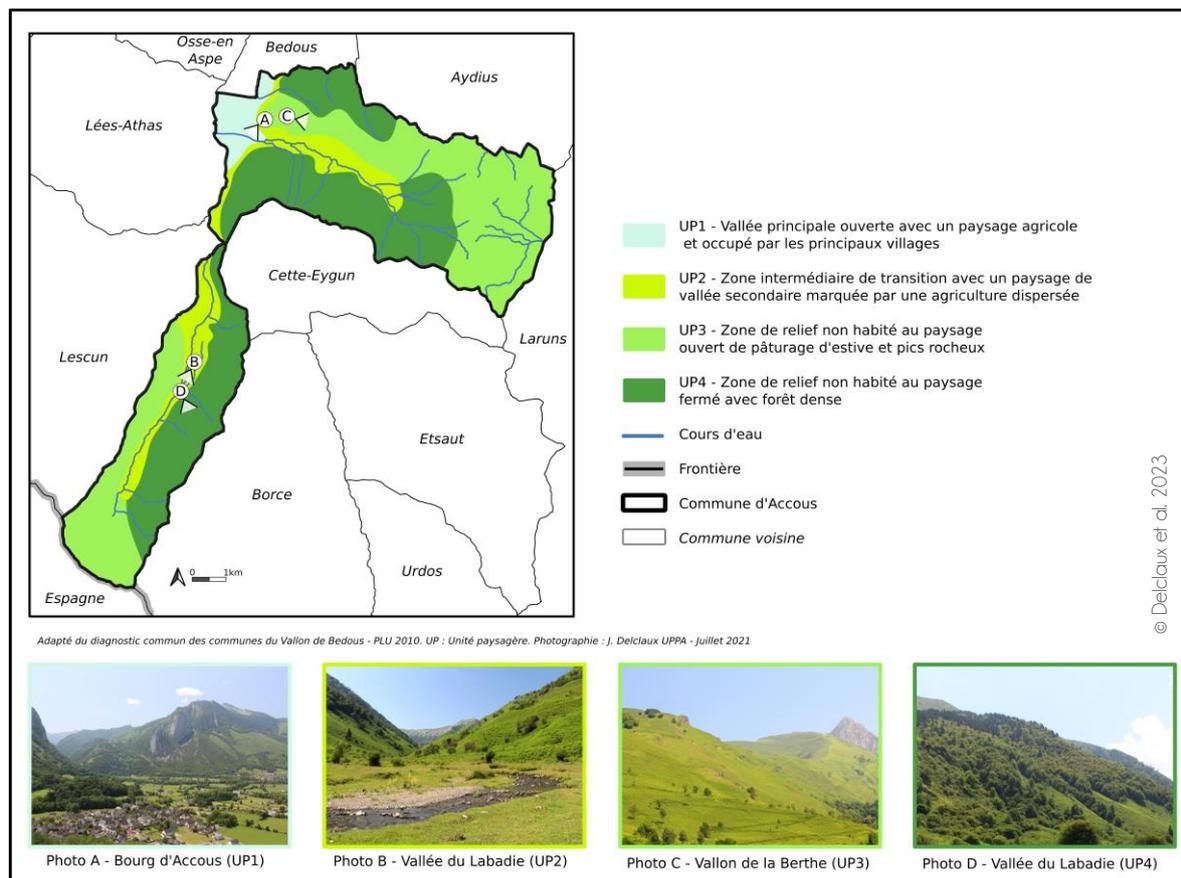


Figure 2 - Unités paysagères de la commune d'Accous

La zone intermédiaire de transition est entourée de versants dissymétriques où l'ombrée est forestière (Photo D) tandis que la soulane propose un paysage ouvert de landes (Photo C). Dans ces secteurs, la déprise agricole a conduit à l'abandon de certaines fermes et à l'utilisation des granges comme résidences secondaires. Cela s'est accompagné par une fermeture du paysage due à l'enrichissement de la zone intermédiaire. Ce processus est particulièrement visible dans le vallon de la Berthe que nous allons prendre ci-dessous comme exemple (Figure 3). Entre les années 1950-1965 et 2018, le versant Nord est recolonisé par la forêt au détriment des prairies, le bois d'Era Pou progressant ainsi vers de plus basses altitudes. Au-delà de cette fermeture des milieux, la zone a été marquée durant ces années par l'augmentation de l'urbanisation en fond de vallée au niveau du bourg d'Accous, celle-ci se rapprochant du gave et des voies de transport (Figure 3). De plus, la taille des parcelles agricoles a augmenté durant ces années et la photographie aérienne suggère une forme d'homogénéisation des cultures implantées. Enfin, la photographie aérienne de 2018 (Figure 3) laisse entrevoir un début de développement d'une végétation arbustive sur à l'Ouest du Poey.

Cette dynamique de fermeture du paysage se poursuit effectivement encore aujourd'hui et reste un enjeu fort du secteur. De même, sur les zones de relief, les cabanes de berger ont pour beaucoup disparu et le maintien

des pâtures des estives constitue au-delà d'un maintien d'usage, un maintien du paysage pour les acteurs locaux¹³.

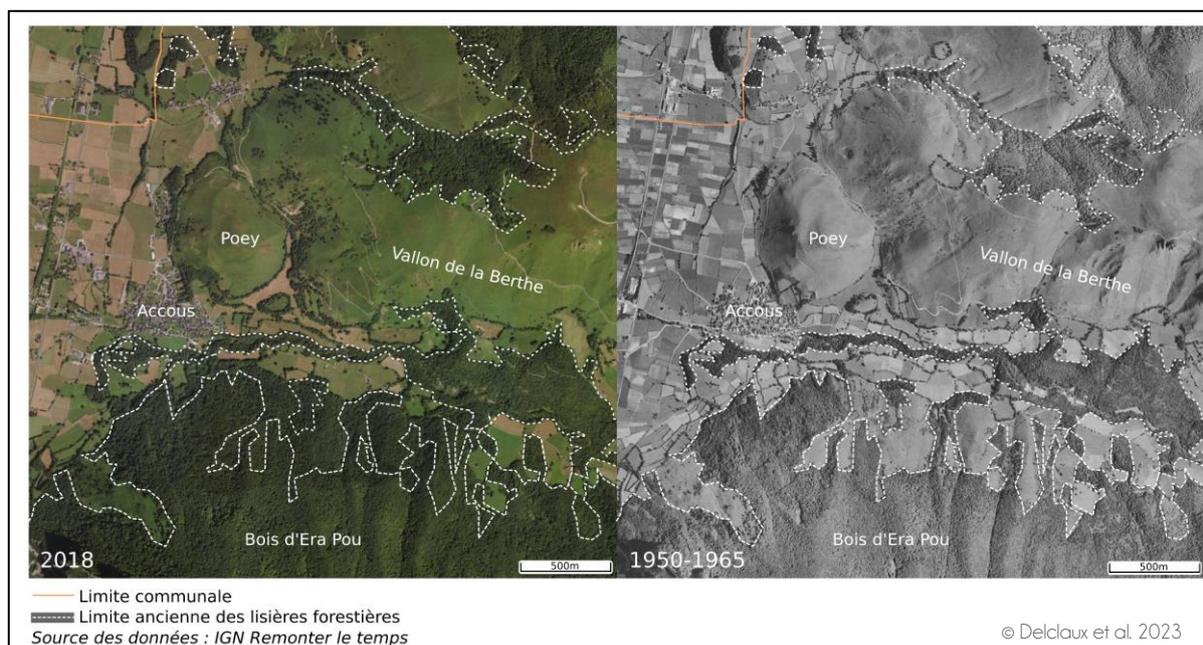


Figure 3 - Fermeture du paysage sur le versant nord du vallon de la Berthe - Accous

2.1.4 Une commune en déprise agricole qui se tourne vers le tourisme de plein air

Si l'activité agricole représente une des composantes fortes de l'économie de la commune, elle est cependant marquée par une déprise, soulignée par une baisse du nombre d'exploitations (- 24 % entre 1988 et 2010^{14,15}) et de la main d'œuvre associée (- 40 % d'unité de travail annuel entre 1988 et 2010¹⁴). La taille des exploitations restantes n'a cependant pas augmenté, la surface agricole utile (SAU) moyenne par exploitation était de 15,5 ha en 2010 contre 14,3 ha en 1988¹⁴. La SAU communale a donc diminué de 17 % entre 1988 et 2010¹⁴ et la moitié des terres labourables a disparu, marquant davantage la spécialisation de la commune dans l'activité d'élevage. Si 26 % des exploitants ont moins de 40 ans en 2010¹⁴, près de la moitié des agriculteurs de la commune sont pluriactifs¹⁴, marquant une certaine déprise agricole spatiale et humaine.

Le pastoralisme est une des facettes importantes de l'économie touristique locale. Par exemple, la fabrication du fromage Ossau-Iraty dans la fromagerie des Fermiers Basco-Béarnais (site de l'Ecomusée de la vallée d'Aspe) permet d'accueillir du public pour des dégustations et de découvrir "*toute la tradition des bergers, de l'élevage et des vallées béarnaises*"¹⁶. Plus largement, la commune propose une offre touristique tournée vers la nature avec de nombreuses activités de plein air : sentiers de randonnées (balade familiale, chemin de Saint-Jacques, grande traversée des Pyrénées GR10), sites d'envol de parapentes et deltaplanes, centres équestres, parc d'accrobranche et de loisir. La randonnée est l'activité pratiquée par la très grande majorité des touristes¹⁷. Plus encore, le paysage est au cœur de plusieurs temps forts de la vie rurale d'Accous. Le festival bisannuel "*Les Phonies Bergères : tous les Arts sont dans la Nature*" en est un bon exemple. Il propose de relier "*l'Homme et la Nature par le biais des expressions artistiques*"¹⁸ en mobilisant les arts de la nature et du paysage (Photo H).

¹³ Rapport de présentation du diagnostic commun aux quatre communes du Vallon de Bedous dans le cadre du PLU (2015).

¹⁴ Agreste - recensement agricole 2010.

¹⁵ Contre - 5,8 % en France sur la même période.

¹⁶ Information sur la route du fromage : <https://www.ossau-iraty.fr/> (consulté le 20 juillet 2021).

¹⁷ Venzal, C. (2013). Analyse touristique d'un itinéraire géologique : étude de sept sites de la Route géologique transpyrénéenne dans la vallée d'Aspe (France). *Cahiers de géographie du Québec*, 57(162), p.333-357.

¹⁸ Concept du projet des Phonies Bergères : <https://www.festival-phoniesbergeres.fr/> (consulté le 20 juillet 2021).

Autre temps fort de la commune, la réalisation tous les ans depuis 2007 d'un géoglyphe - dessin fauché dans la fougèraie - sur le Poey.

La commune d'Accous est ainsi le lieu d'un multiusage varié où les espaces agricoles sont souvent le support des activités de plein air proposées sur la commune (Figure 4). La vallée ouverte du gave d'Aspe, la zone intermédiaire du vallon de la Berthe et le hameau de Lhers sont donc soumis à un triple usage : agricole, résidentiel et récréatif. Si le versant nord du vallon de la Berthe, très forestier semble peu fréquenté, le versant sud propose des estives que les randonneurs de tout type parcourent. L'extrémité Est du vallon est plutôt parcourue par des randonneurs expérimentés du fait de sentiers plus difficiles. La vallée du Labadie est sous le coup d'une politique protection de la nature puisqu'elle appartient en partie à la zone cœur du Parc national des Pyrénées. À Lhers, les usages sont autant agricoles (nombreuses estives) que récréatifs (marcheurs venant des communes voisines ou du plateau de Lhers).

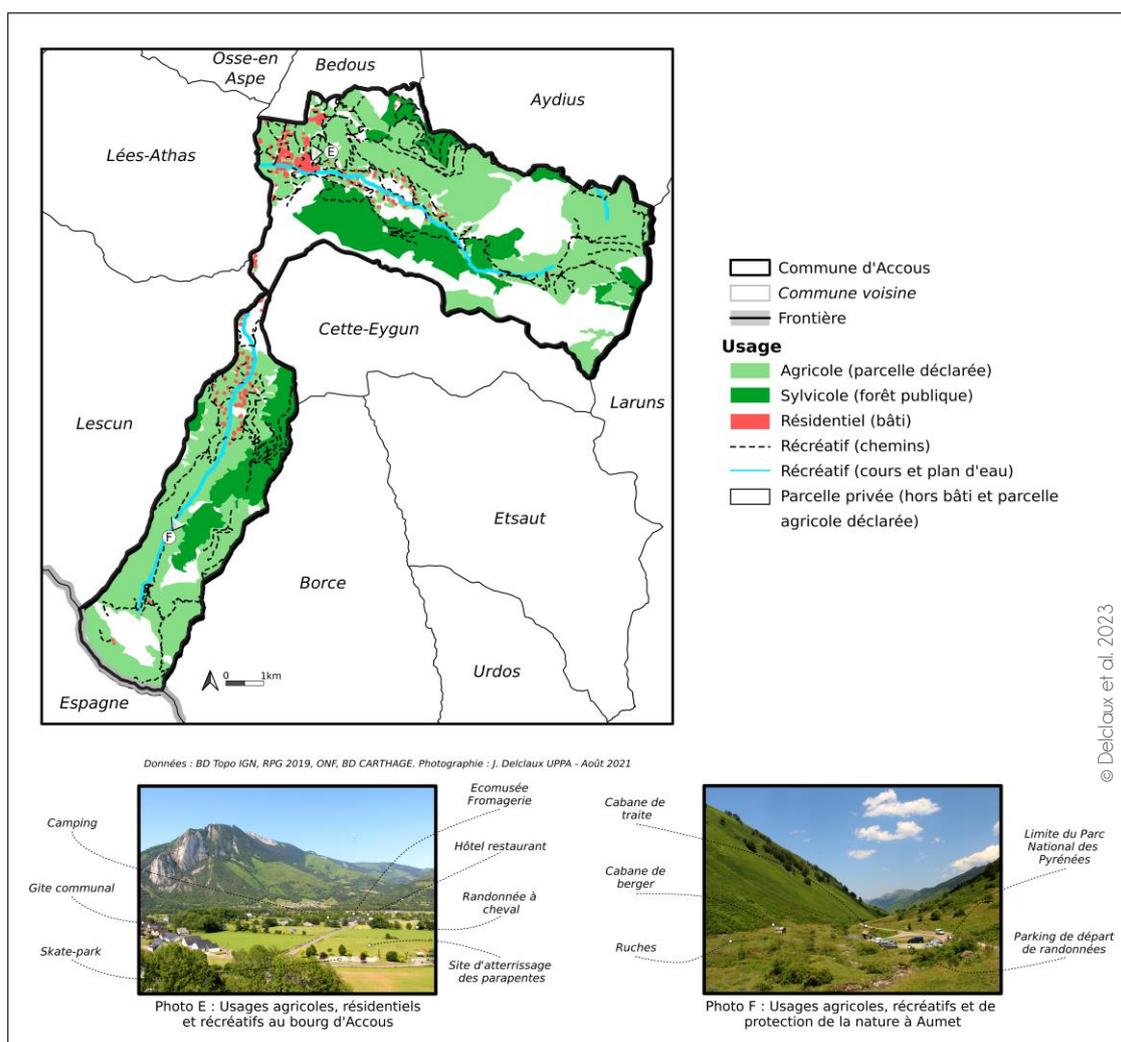


Figure 4 - Multiusage sur la commune d'Accous

2.1.5 Une habitude de cohabitation avec l'ours

Au début du XX^e siècle, 150 ours étaient présents sur l'ensemble du massif pyrénéen¹⁹. Leur population diminua jusqu'à atteindre 70 individus en 1954¹⁹, puis se fragmente en deux noyaux à l'ouest du massif pyrénéen et en son centre²⁰. Le noyau central voit disparaître son dernier individu dans les années 1980 et il ne reste que 7 à

¹⁹ Plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises 2006-2009.

²⁰ Benhamou F., Coquet M., (2008) La restauration de l'ours brun (*Ursus arctos*) dans les Pyrénées françaises : entre politique environnementale et cristallisation du monde agricole, *Noréis*, 208, n°3.

8 individus dans le noyau occidental (Pyrénées-Atlantiques : dans les vallées d'Aspe, d'Ossau et du Barétous mais aussi en Aragon et en Navarre, côté espagnol)²⁰.

Le Haut-Béarn constitue donc dans les années 1990 le dernier territoire de l'ours sur le massif pyrénéen. Face à ce constat, plusieurs réintroductions d'ours slovènes ont eu lieu à la fois en zone centrale et occidentale des Pyrénées, permettant grâce aux reproductions, d'atteindre une population d'une soixantaine d'individus en 2020²¹.

En particulier, deux lâchers d'ourses sont organisés en octobre 2018 aux alentours d'Etsaut et de Laruns pour compléter la population du noyau occidental ayant perdu sa dernière femelle, Cannelle, en 2004. Aujourd'hui, la commune d'Accous est fréquentée régulièrement par le plantigrade et est occupée par une tanière, un secteur d'hivernage et un site de repos diurne sur le versant Nord du vallon de la Berthe²².

Malgré cette habitude de la présence de l'ours sur la commune, celui-ci reste un sujet de discorde, opposant comme ailleurs dans les vallées, les antis et les pro-ours. Accous est le lieu de diverses conférences, manifestations mais aussi altercations²³ comme en témoignent certains tags (Photo K) ou affiches sur la commune. Non loin d'Accous, à Bedous en limite nord de la commune, certains éleveurs ont créé avec une association de protection de la nature, une marque de fromage estampillée de l'empreinte de l'ours nommé le Pé Descaous (Photo L).

De par sa présence ancienne et le maintien de sa population en Haut Béarn, l'ours occupe une place importante dans le folklore local de la vallée. Accous propose par exemple une "chasse à l'ours" lors de son carnaval biarnés (où traditionnellement les femmes déguisées en ours poursuivent les hommes déguisés en femmes), possède des panneaux informatifs sur ses chemins pédestres (Photo J), utilise le nom de l'ours pour des événements (par exemple, la course de VTT La Ronde de l'Ours), ou son image pour les géoglyphes du Poey en 2015.

²¹ Réseau ours Brun (2020) Ours info, Rapport annuel du Réseau Ours Brun.

²² Réseau Ours Brun - Cartographie quinquennale (2011-2015) de l'aire de répartition de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises.

²³ Voir par exemple "Accous : Un rassemblement suite à l'agression de Pierre Patie" paru dans la République des Pyrénées (site web) le 18 juin 2021.



Photo G : Hameau de Jouers



Photo H : Sculpture de porte réalisée dans le cadre du Festival des Phonies Bergères



Photo I : Aire naturelle de camping au plateau de Lhers



Photo J : Panneau informatif sur l'ours sur un sentier de balade autour du Poey*



Photo K : Tag en faveur de l'ours sur un panneau de circulation au rond point entre la N134 et la D834



Photo L : Affiche pour le fromage Pé Descaous à Bedous

*On peut y lire entre autre : "Sa consommation de viande représente environ 20% de son alimentation (charognes, animaux sauvages et parfois quelques moutons). L'ours est un animal symbole des Pyrénées ainsi que de la nature sauvage en France. L'empreinte de l'ours ressemble à celle de l'homme (d'où les appellations va nu-pied, martin), c'est un plantigrade. Il peut être tolérant, sociable, acariatre et irascible. On DOIT LE LAISSER TRANQUILLE, en effet un animal blessé ou une femelle avec son petit peuvent créer des situations dangereuses."

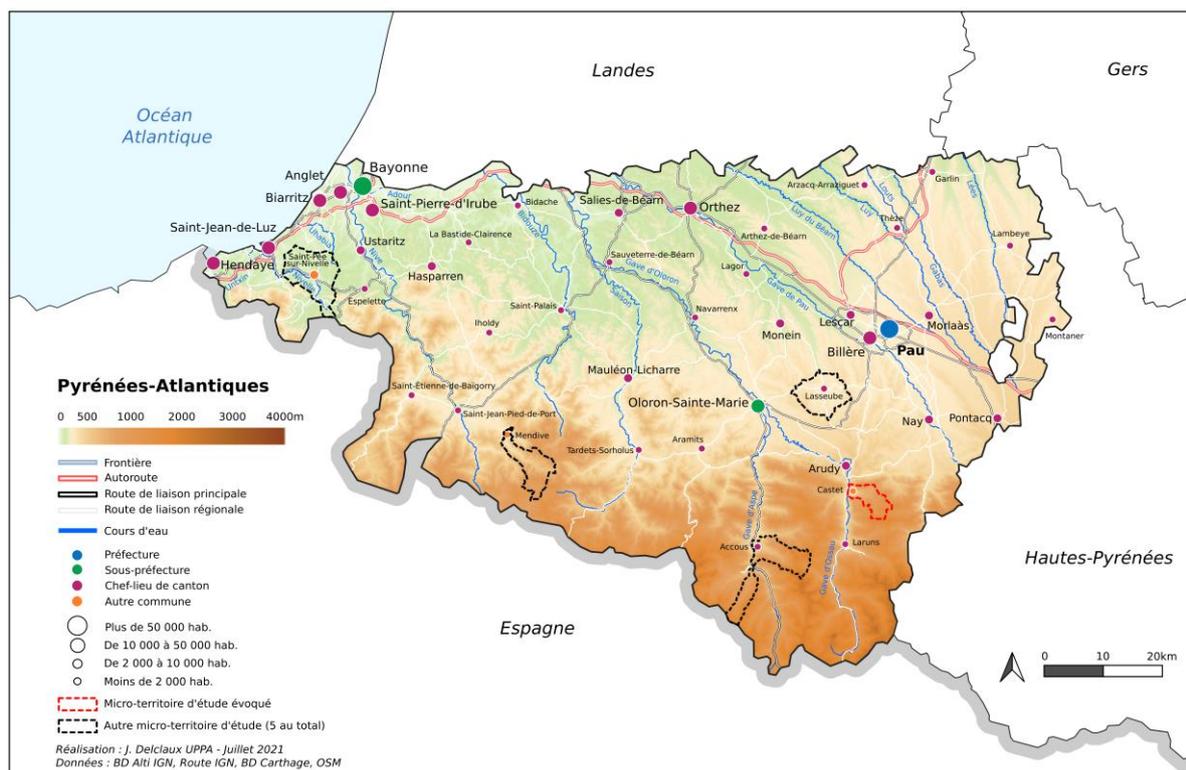
Photographie : J. Delclaux UPPA - Juillet 2021, Février 2022

2.2 CASTET

Problématique récente de prédation par le loup dans une commune pastorale de montagne marquée par une **déprise agricole** avec des activités tournées vers **l'écotourisme**

2.2.1 Une commune rurale de la vallée d'Ossau

Castet est une commune montagnarde du Béarn située aux portes de la vallée d'Ossau dans le département des Pyrénées-Atlantiques (Carte 6). C'est une commune rurale, sous faible influence de la ville de Pau (à 40 km au Nord). La ville d'Arudy (à 5 km au Nord) constitue son bassin de vie. Elle est desservie par la D934 qui relie l'Espagne par le col du Pourtalet.



Carte 6 - Localisation générale de la commune de Castet

Si Castet a toujours connu peu d'habitants, elle a subi un important exode rural comme beaucoup de vallées pyrénéennes. Au milieu du XIX^e siècle, Castet comptait plus de 400 habitants qui, en 1990, ne sont plus que 157. Depuis les années 1990, la population s'est stabilisée pour atteindre 155 habitants en 2018²⁴. La densité de Castet est faible avec seulement 7 hab/km².

Sur les 141 logements que compte Castet, près de 40 % sont occupés par des résidents secondaires, soit deux fois plus que dans les années 60²⁵. La commune est occupée majoritairement par des milieux naturels dominants (87,1 % de la superficie communale²⁶). Si les territoires agricoles ne

CASTET

Superficie : 23,5 km²

Altitude : 419 m – 2 020 m

Intercommunalité : Communauté de communes de la Vallée d'Ossau

Population : 155 habitants (2018)²⁴

Densité : 7 hab/km² (2018)²⁴

Nombre d'exploitations agricoles : 9 (2010)²⁷

Surface agricole utile : 136 ha (2010)²⁷ + 1 102 ha en gestion collective (2019, Chambre d'Agriculture 64)

Cheptel : 308 UGB (2010)²⁷

²⁴ INSEE recensement.

²⁵ INSEE.

²⁶ Nomenclature Corine Land Cover 2018.

Le plateau du Port de Castet accueille des granges pastorales encore en activité ou transformées en résidences secondaires. Le plateau est traversé par de nombreux ruisseaux encaissés (se jetant *in fine* dans le Lau, affluent du gave d'Ossau) qui circulent au milieu de pâtures actives en demi-saison. Celles-ci sont pacagées par les troupeaux dont certains attendent la transhumance vers les estives de plus hautes altitudes. En effet, Castet est en indivision dans le Syndicat du Bas-Ossau et possède l'unité pastorale de Gabardères sur la commune de Laruns à 30 km au Sud (Figure 5)³⁰.

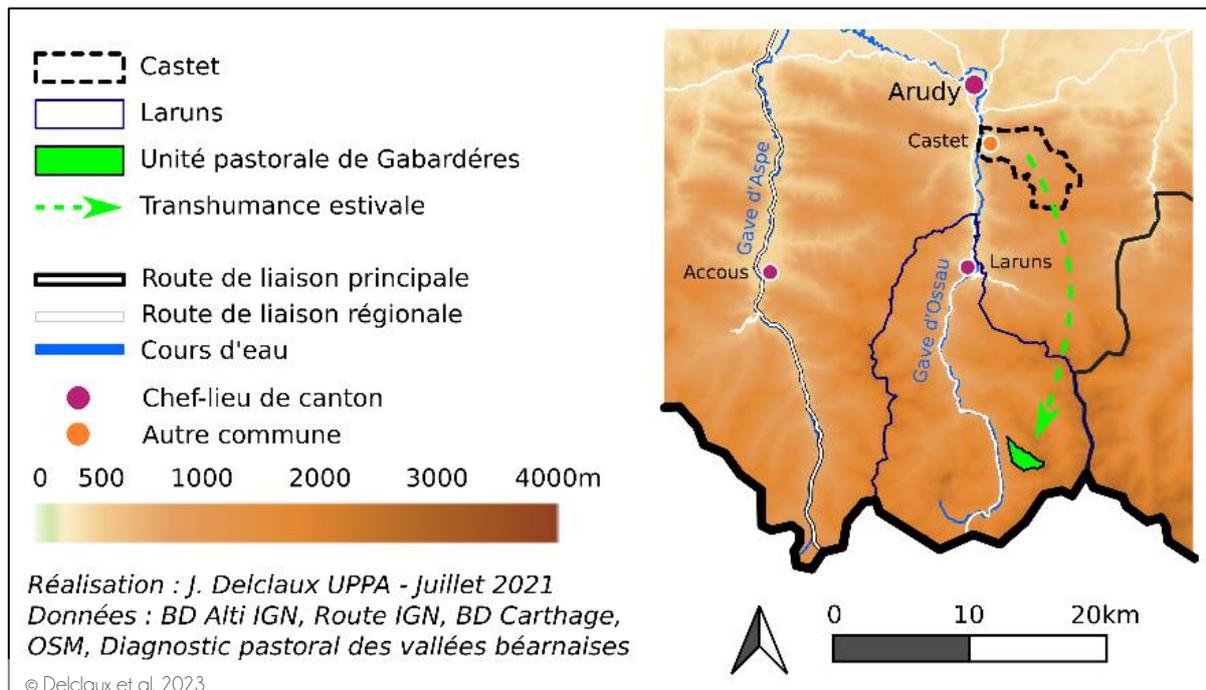


Figure 5 - Estive appartenant à la commune de Castet

2.2.3 Paysages agropastoraux de montagne en cours de fermeture

La commune de Castet possède un espace montagnard marqué par l'activité pastorale où les troupeaux occupent le Port de Castet une bonne partie de la belle saison (Figure 6). Cinq unités paysagères composent la commune : (UP1) vallée principale du Gave d'Ossau ouverte avec un paysage agricole et occupé par le village, (UP2) paysage de bocage alternant granges agricoles et résidences dans le fond de la vallée secondaire du Lau ou sur le début des versants, (UP3) versant rive droite de la vallée du Lau au relief ondulé et au paysage hétérogène : la forêt est parsemée de prairies isolées, (UP4) paysage ouvert constitué de pâturages d'estive, encadré de pics rocheux calcaires avec présence de dolines, (UP5) versant rive gauche de la vallée du Lau et ses affluents au paysage fermé et forestier.

³⁰ D'Almeida N., (2020) *La Montagne Verte et la Vallée du Valentin, Repenser une nouvelle stratégie agropastorale locale comme support de redynamisation locale*. Rapport de stage INSA, p. 38.

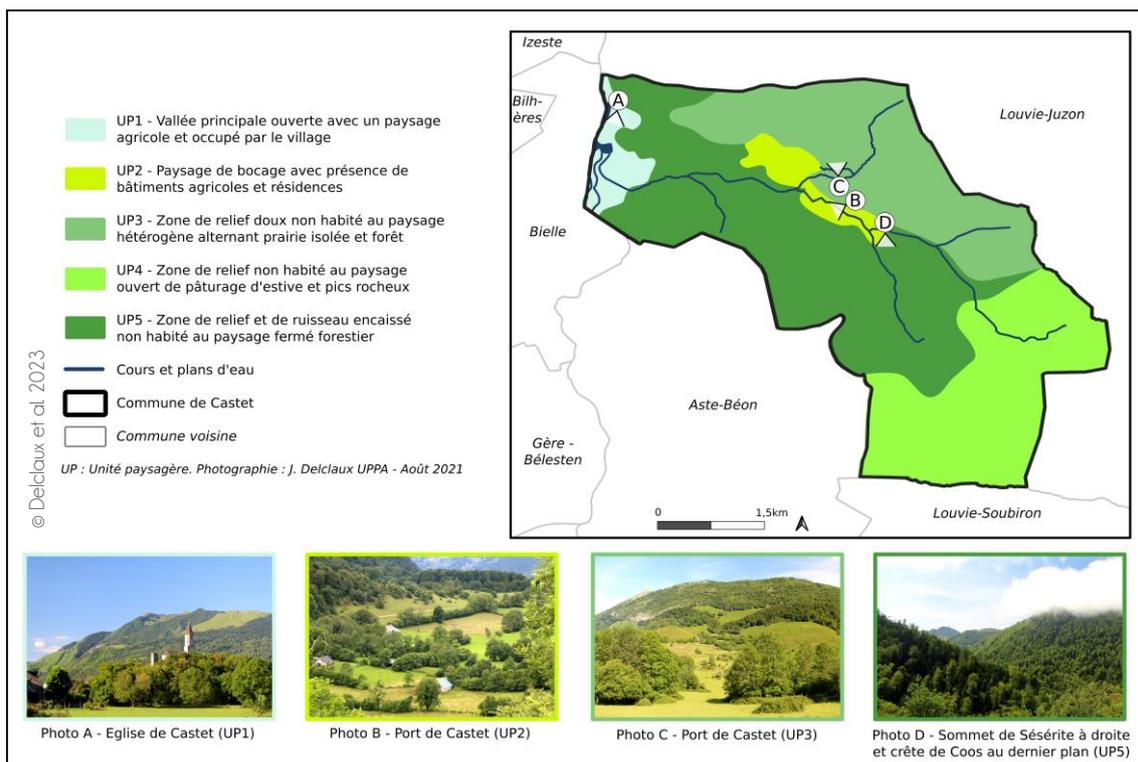


Figure 6 - Unités paysagères de la commune de Castet

Le maintien de la SAU, malgré la diminution des exploitations agricoles sur la commune de Castet, a permis de maintenir un paysage actuel assez proche de celui des années 1950. Cependant, dès cette époque, de nombreux espaces de la commune montrent les prémices d'une fermeture du paysage et certains, comme la route d'accès au Port de Castet et les abords de celui-ci, sont regagnés par la forêt (Figure 7). Aujourd'hui, cette dynamique se poursuit : de nombreuses prairies sont l'objet d'une reconquête végétale : chardons, ronces et arbustes (Photo F et C). Certains sentiers sont de plus en plus difficiles à pratiquer (Photo E).

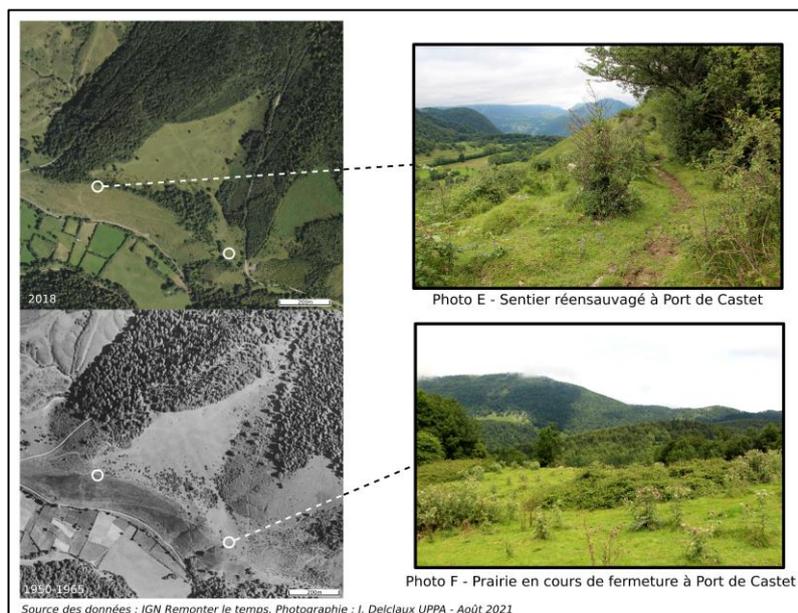


Figure 7 - Dynamique passée et actuelle de fermeture du paysage au Port de Castet

2.2.4 Une commune en déprise agricole tournée vers l'écotourisme

Si l'agriculture était le secteur d'activité principal de la commune de Castet, elle subit une déprise importante depuis la fin du XIX^e siècle. Le nombre d'exploitations a diminué de 40 % (9 exploitations en 2010 contre 15 en

1988³¹). Les exploitations restantes se sont agrandies en doublant leur surface (15,1 ha par exploitation en moyenne en 2010 contre 8,4 ha en 1988³¹) et leur cheptel (34,2 UGB par exploitation en moyenne en 2010 contre 18,7 UGB en 1988³¹). La SAU de la commune s'est donc maintenue, n'entraînant pas de fermeture majeure des milieux. Cependant, en 2010, aucun exploitant n'a moins de 40 ans et plus de la moitié sont pluriactifs³¹, laissant présager que la déprise agricole va s'accélérer dans les années à venir si les terres ne sont pas reprises.

Au-delà du pastoralisme et de l'exploitation forestière, la commune de Castet possède une offre touristique fondée sur la nature et sa découverte. Pour cela, elle s'appuie sur ses espaces protégés : aire d'adhésion au Parc National des Pyrénées et Réserve Naturelle Nationale Vallée d'Ossau. Cette dernière, constituée de deux secteurs a été créée en 1974 : c'est une aire de nidification des vautours fauves³². Elle se localise sur les communes de Castet, Aste-Béon et Bielle. Un musée lui est dédié à l'entrée du village d'Aste-Béon (à moins de 2 km), et accueille du public depuis 1993³³. Le lac de Castet propose également un parcours de découverte des milieux humides (les "saligues") au bord du Gave d'Ossau grâce à son site naturel de près de 20 hectares. Si son accès se fait par la D934 sur la commune de Bielle, il offre cependant une vue sur les paysages de Castet, en particulier son église et son château. D'accès libre toute l'année, il accueille la Maison du lac en rive gauche qui propose de nombreuses activités familiales terrestres (kart, balade à dos d'âne, VTT, trottinette, course d'orientation, aire de jeux, escalade, fitness outdoor), nautiques (canoë, kayak, paddle, barque, pêche de loisir), culturelles (sorties nature, marchés nocturnes, théâtre de verdure et concerts) ainsi qu'un service de restauration³⁴. De même, le Port de Castet est un lieu estival de découverte du patrimoine naturel montagnard pour les familles : sentiers de promenade (pied et VTT) mais également de grande randonnée (GRP Tour de la Vallée d'Ossau), balade avec un âne, sur une ou plusieurs journées, proposée par l'association Petits PAS³⁵. En période estivale, se déroule, tous les mercredis, une soirée de contes sous les étoiles autour d'un feu de camp qui permet de raviver les "contes d'hier et d'aujourd'hui, mêlant français et occitan, pour enfants et adultes."³⁶

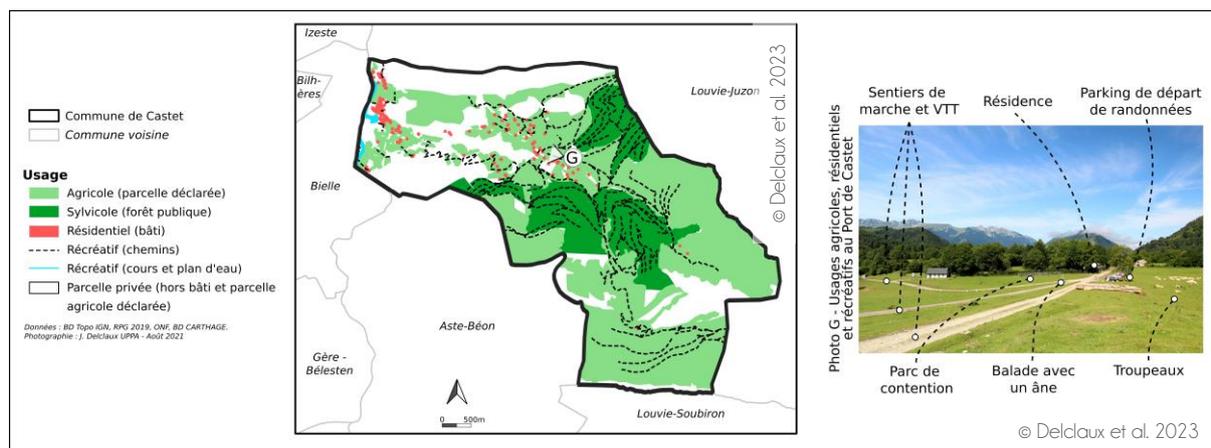


Figure 8 - Multiusage sur la commune de Castet

La commune de Castet est donc le lieu de nombreux usages qui cohabitent (Figure 8, Photo H et I). En particulier la vallée du gave d'Ossau, occupée par le bourg, est soumise à un triple usage : agricole, résidentiel et récréatif. Le lac de Castet n'est utilisé en rive droite que par les pêcheurs, car les accès y sont peu fréquents et non aménagés, les touristes étant davantage invités à rejoindre la Maison du lac sur la rive gauche. Le fond de vallée est plutôt destiné à l'hébergement des touristes entre les gîtes et l'aire naturelle de camping (Photo J) et ce, d'autant plus qu'aucun hébergement touristique n'est présent au Port de Castet. Celui-ci est également soumis à un triple usage (Photo G). Les pelouses sont remplacées par des prairies et les nombreux sentiers donnent à voir des troupeaux de vaches et chevaux en période estivale (Photo I). Sur le périmètre de la Réserve

³¹ Agreste - recensement agricole.

³² <https://www.reserves-naturelles.org/vallee-d-ossau> consulté le 30.07.2021.

³³ Voir : <https://www.falaise-aux-vautours.com/>

³⁴ Voir : <https://www.lacdecastet.fr/>

³⁵ Voir : <https://aneserando.com/>

³⁶ Informations sur le site de l'association Petit PAS qui organise ces soirées : <https://aneserando.com/> consulté le 30.07.2021.

Naturelle Nationale Vallée d'Ossau, seul un sentier au départ de l'espace muséographique de la Falaise aux Vautours à Aste-Béon au Sud, permet de s'en approcher. Il faut rappeler que la commune de Castet fait entièrement partie de l'aire d'adhésion du Parc National des Pyrénées.

2.2.5 Prédation par le loup depuis 2018

La vallée d'Ossau ainsi que sa voisine la vallée d'Aspe, ont constitué dans les années 1990 le dernier territoire de l'ours pyrénéen avec la présence de 7 à 8 individus³⁷. Suite aux réintroductions, la population ursine a atteint une soixantaine d'individus en 2020 sur l'ensemble du massif pyrénéen³⁸. Cependant, Castet, située à l'aval de la vallée d'Ossau, n'a que rarement été confrontée à l'ours, que cela soit avant ou après les réintroductions. Entre 1999 et 2003, l'ours n'a que peu été évoqué dans la presse concernant la commune, les prédatons semblent plutôt avoir concerné les communes voisines. En 2008, l'ours est soupçonné d'une attaque au Port de Castet³⁹.

Cependant, malgré cette faible pression de prédation ursine sur les troupeaux de Castet, la commune reste le lieu d'expression de l'opposition de certains ossalois à la présence du prédateur dans leur vallée. A l'occasion des réintroductions en 2018, la route entre Castet et Louvie-Juzon a, par exemple, été barrée par une remorque afin d'empêcher le passage des véhicules transportant l'ours. Cette action est loin d'être unique dans la vallée, mais l'ours aura été hélicopté.

De même, l'été 2018 fut marqué par la dégradation de maquettes artistiques qui représentaient des ours en train de faire du radeau; sur le lac de Castet, dégradation complétée par une inscription "STOP OURS" sur le ponton de celui-ci⁴⁰. Cette dernière actualité montre que l'ours est un symbole des Pyrénées pour les acteurs touristiques de la commune. Si l'ours n'est pas fortement ancré dans le folklore local de Castet, il est aujourd'hui utilisé pour attirer les vacanciers à travers des panneaux (Photo K) ou des expositions dans les sites touristiques voisins⁴¹.

A Castet, c'est le loup qui fait davantage parler de lui aujourd'hui. Historiquement, le loup a été fortement chassé en France conduisant à son éradication complète entre 1930 et 1939⁴². En vallée d'Ossau, plus de 800 loups semblent avoir été tués entre le XVII^e et le XIX^e siècle⁴³. Les chasseurs ont été incités à abattre les loups par des offres de primes à l'abattage attractives, comme par exemple Johan Ploo de Castet (1620-1652) qui, selon la presse, tua 33 louveteaux et deux adultes⁴⁴. La presse fait également état de la disparition du dernier loup de la vallée d'Ossau en 1897 et en vallée d'Aspe en 1905⁴⁴.

En 2018, le loup a fait son retour dans le département des Pyrénées-Atlantiques : 150 ovins ont fait l'objet d'une indemnisation cette année-là (22 dossiers traités)⁴⁵. Ces attaques sont localisées en vallée d'Ossau et de l'Ouzom⁴⁶. Ainsi, le Port de Castet a connu plusieurs dommages dans le secteur du Moule de Jaut. Les réintroductions de deux ours slovènes à la fin des années 2010 ont exacerbé les tensions sur la commune. En 2018, deux battues au loup, illégales et médiatisées, ont été organisées à quelques semaines d'intervalle au Port de Castet, réunissant plus d'une centaine de personnes⁴⁷. Depuis 2018, la présence du loup ou loup hybride, est restée classée comme occasionnelle sur la commune de Castet, occasionnelle car aucune meute ne s'est encore constituée même si les prédatons se poursuivent ponctuellement.

³⁷ Plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises 2006-2009.

³⁸ Réseau ours Brun (2020) Ours info, Rapport annuel du Réseau Ours Brun.

³⁹ Voir l'article de presse "Suspicion d'attaque d'ours au port de Castet" paru le 29 septembre 2008 dans le journal Sud-Ouest.

⁴⁰ Voir l'article de presse "Bielle : les ours qui faisaient du radeau au lac de Castet ont disparu !" paru le 6 juillet 2018 dans le journal La République des Pyrénées (site web).

⁴¹ Par exemple en 2000 la Falaise aux vautours à Aste-Béon proposait un diaporama sur l'ours des Pyrénées suivi d'une conférence animée par le FIEP.

⁴² Beaufort, F. (1987). *Le loup en France, Eléments d'écologie historique*. S.F.E.P.M. Paris, 38 p.

⁴³ Voir l'article de presse "Le dernier loup vu à Pau en 1930" paru le 2 décembre 1996 dans le journal Sud-Ouest.

⁴⁴ Voir l'article de presse "Le dernier loup vu à Pau en 1930" paru le 2 décembre 1996 dans le journal Sud-Ouest.

⁴⁵ D'après les données sur les dommages de prédatons par le loup pouvant conduire à une indemnisation : <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/donnees-sur-les-dommages-a3854.html> consulté le 30.07.2021.

⁴⁶ D'après la carte "Concentration des attaques en 2020" - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Unité Loup.

⁴⁷ Voir l'article de presse "Battue au loup en vallée d'Ossau : une enquête ouverte" paru le 9 juillet 2018 sur le journal La République des Pyrénées (site web).



Photo H - Panneau à l'entrée de la ville



Photo I - Usage agricole et récréatif au parking du Port de Castet



Photo J - Aire naturelle de camping



Photo K - Décoration sur le point touristique proche du lac de Castet (Bielle)

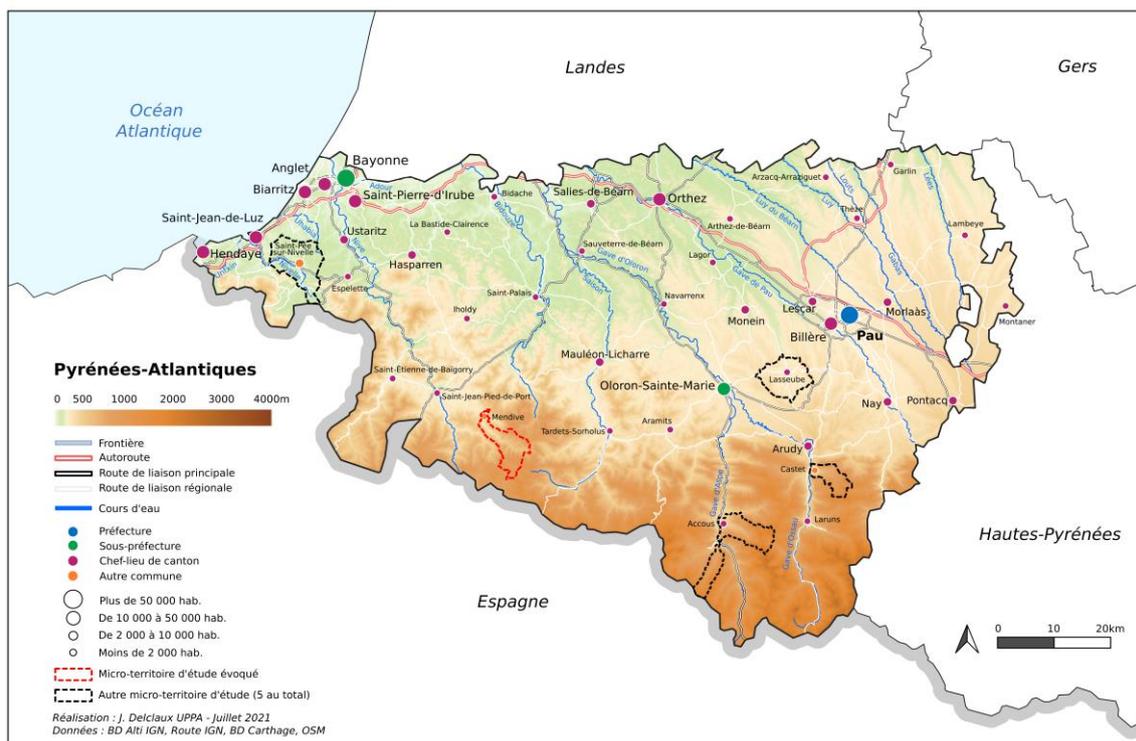
Photographie : J. Delclaux UPPA - Août 2021

2.3 MENDIVE

*Prédation redoutée dans une commune d'élevage pastoral de montagne marquée par une **activité agricole importante** et située au cœur de l'offre touristique locale.*

2.3.1 Une commune rurale de Cize en Basse-Navarre

Mendive est une commune montagnarde du Pays Basque située au Sud-Est du Pays de Cize dans le département des Pyrénées-Atlantiques (Carte 8). C'est une commune rurale, peu influencée par la ville de Saint-Jean-Pied-de-Port (à 10 km au Nord-Ouest) qui constitue pourtant son bassin de vie. Elle est desservie par la D18 depuis Saint-Jean-Pied-de-Port qui relie Larrau à la Soule, par la D19.



Carte 8 - Localisation générale de la commune de Mendive

Mendive a connu un exode rural important au cours du XIX^e siècle comme beaucoup de communes montagnardes du département. Au milieu du XIX^e siècle, Mendive comptait près de 700 habitants qui n'étaient plus que 196 en 2008⁴⁸. Depuis cette date, la population a continué à diminuer pour atteindre seulement 163 habitants en 2018. Ce faible nombre d'habitants associé à une superficie communale importante, font de Mendive un espace très peu dense, occupé seulement par 4 hab/km².

MENDIVE

Superficie : 41,77 km²

Altitude : 260 m - 1441 m

Intercommunalité : Communauté d'agglomération du Pays Basque

Population : 163 habitants (2018)⁴⁸

Densité : 4 hab/km² (2018)⁴⁸

Nombre d'exploitations agricoles : 28 (2010)⁵⁰

Surface agricole utile : 503 ha (2010)⁵⁰ + 2 228 ha en gestion collective (2019, Chambre d'agriculture 64)

Cheptel : 1 330 UGB (2010)⁵⁰

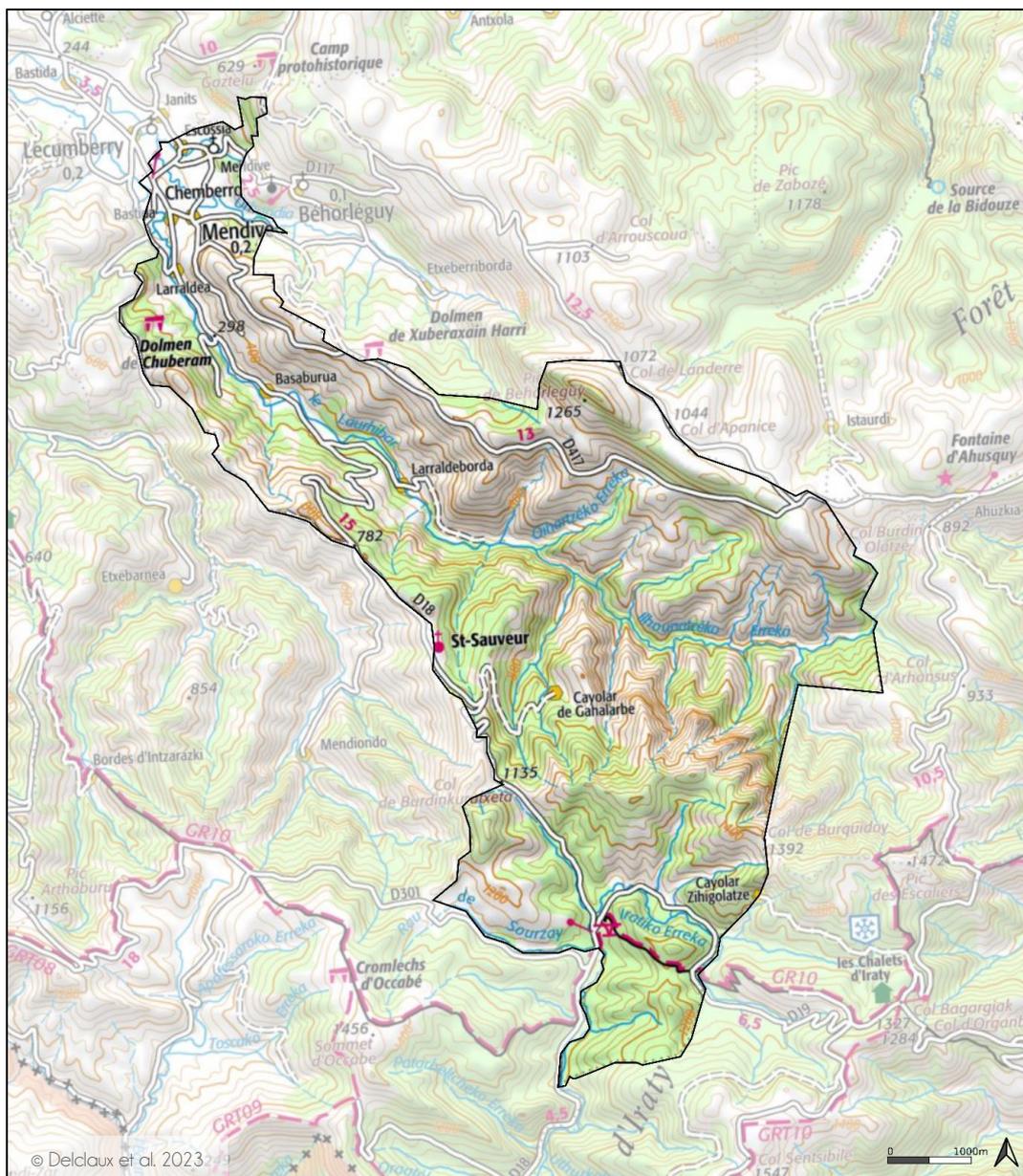
Sur les 120 logements de la commune, près d'un tiers est occupé par des résidences secondaires soit 1,5 fois plus qu'à la fin des années 1990. Les milieux naturels sont majoritaires sur la commune (91,3 % de la surface⁴⁹). Si les territoires agricoles ne représentent que 8,7 % de la superficie communale, c'est parce que ces milieux naturels

⁴⁸ INSEE, recensement.

⁴⁹ Nomenclature Corine Land Cover 2018.

sont également utilisés par les éleveurs pour le pacage des troupeaux. Au total, 67 % de la superficie communale est dédiée au pastoralisme avec des troupeaux de brebis majoritairement laitières (3 392 têtes en 2010⁵⁰), de vaches allaitantes (314) et laitières (65).

2.3.2 Une commune à cheval sur deux bassins versants



Carte 9 - Topographie de la commune de Mendive

Mendive est constituée d'un habitat dispersé organisé en plusieurs hameaux (Escossia, Chemberro, Bastida), localisés à la confluence des bassins de l'Urhandia et du Laurhibar que la commune partage avec sa voisine Lecumberry (Carte 9). Du basque *Menbibe* "bas de la montagne"⁵¹, Mendive et ses hameaux se situent à 300 m d'altitude au débouché du vallon du Laurhibar et au pied du massif du Béhorléguay (Photo A). Ce vallon orienté Sud-Est / Nord-Ouest est dominé par le Pic de Béhorléguay au Nord qui culmine à 1 265m (Photo F) et bordé au Sud par un interfluvium aux formes plus douces. Ses versants sont contrastés : versant sud dégagé et traversé par la D 417 (Photo C) et un versant nord davantage fermé par les bois (Photo B). Le fond de ce

⁵⁰ Agreste recensement agricole 2010.

⁵¹ Orpustan, J.B., (2004) *Nouvelle toponymie basque : Noms des pays, vallées, communes et hameaux historiques de Labourd, Basse-Navarre et Soule*, Edition entièrement revue et corrigée, Presses Universitaires de Bordeaux, 145 p.

vallon est également occupé par un bâti dispersé de résidences et granges (bordes) le long de la D18 (Larralde, Basaburua, Larraldebord). Le reste du secteur amont n'est occupé que par quelques cabanes de bergers (cayolar - Photo G) et le début d'un nouveau vallon dont les cours d'eau (Iratiko Erreka, ruisseau de Sourzay) se jettent dans le Rio Irati, affluent de l'Aragon et de l'Ebre en Espagne, malgré leur proximité avec l'océan Atlantique (environ 60 km à vol d'oiseau).

Juste avant le hameau de Larraldeborda, la D18 serpente jusqu'à la ligne de crête en direction de la chapelle Saint-Sauveur du XII^e siècle (Photo F). Au-delà de la présence de l'édifice religieux, le lieu donne à voir les vestiges de l'exploitation forestière du début du XX^e siècle avec la présence des ruines d'une station de transport de rondins de bois par câble entre la forêt d'Iraty et la scierie de Mendive⁵². L'arrêt de l'exploitation a eu lieu dans les années 1950 pour laisser la ressource forestière se reconstituer. Depuis 2015, une coopérative développe une filière bois-énergie sur la commune⁵³.

Le Sud de la commune de Mendive est en effet une porte d'entrée sur la forêt montagnarde d'Iraty, plus vaste hêtraie d'Europe Occidentale (Photo D). Celle-ci couvre 17 300 ha répartis entre la Basse-Navarre (Mendive et Lecumberry), la Soule (Larrau) et la Navarre Espagnole. Seul 13 % de sa surface se situe côté français et Mendive en possède 3 %, soit plus de 500 ha situés en moyenne à 1 200 m d'altitude. La forêt d'Iraty tire son nom de la rivière qui y naît et la traverse du Nord au Sud qui se jette ensuite dans l'Aragon et l'Ebre. La forêt d'Iraty appartient donc à un bassin versant tourné vers la Méditerranée.

La partie de la forêt d'Iraty située en Pays de Cize a été aménagée dans les années 1960 : le développement des infrastructures routières a permis de développer une offre touristique tournée sur la découverte des milieux naturels et du pastoralisme⁵⁴. Restaurants et cayolars alternent donc dans cette partie méridionale de la commune qui ne compte aucune résidence principale occupée à l'année.

2.3.3 Paysages agropastoraux de montagne et aménagements touristiques

La commune de Mendive propose un espace de montagne où prédominent le pastoralisme et la sylviculture (Figure 9). Cinq unités paysagères composent la commune : (UP1) fond de vallée ouverte avec un paysage agricole organisé autour de l'habitat permanent en hameaux, (UP2) zone de transition le long du Laurhibar avec un paysage de versant rive gauche toujours marqué par l'agriculture et la présence de quelques hameaux, (UP3) versant rive gauche de la vallée du Laurhibar non habité marqué par l'incision de nombreux ruisseaux encaissés sous couverture forestière, (UP4) zones d'interfluvés exposés Sud dominant la vallée du Laurhibar et le vallon de l'Iratiko Erreka au relief doux non habité avec un paysage ouvert où alternent landes, bruyères et affleurement rocheux, (UP5) interfluve exposé Ouest au relief doux non habité avec un paysage fermé lié à la présence de la forêt dense de hêtres d'Iraty.

À Iraty-Cize, le massif forestier et les estives sont au cœur du développement touristique de la commune (Photo E). Comme sur les terres de la commune voisine de Larrau (Iraty-Soule), les paysages se transforment à partir des années 1960 sous l'impulsion de la Commission syndicale du Pays de Cize en charge du foncier (Figure 10). Tout d'abord, l'aménagement routier a été réalisé afin de faciliter l'accès à la forêt d'Iraty pour son exploitation sylvicole⁵⁵. Cet aménagement routier a également permis de développer l'accueil touristique sur le site. Afin d'attirer du public, un lac artificiel, une aire naturelle de camping et des restaurants ont été construits. Après cet épisode d'aménagement, il faudra attendre les années 2010 pour qu'une réflexion sur la restauration des paysages soit menée. À cette époque, la Commission syndicale du Pays de Cize décide donc de "renaturer" le site afin de retrouver un "aspect d'origine" au lit mineur l'Iraty⁵⁶. L'aire d'hébergement est également réorganisée : concentration des véhicules sur une plus petite zone dédiée, éloignée du ruisseau, ré-engazonnement de l'ancienne zone de stationnement (Figure 10).

⁵² Viers C., (1955) La forêt d'Iraty, *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 26, n° 1, p. 5-27.

⁵³ Voir l'article de presse "Sugarai mise sur le bois" paru le 31 janvier 2019 dans le journal Sud-Ouest.

⁵⁴ Chimits, P. (1966) Equipement sylvo-pastoral de la montagne basque (Syndicats de Cize et de Soule), *Revue Forestière Française*, 10.

⁵⁵ Chimits, P. (1966) Equipement sylvo-pastoral de la montagne basque (Syndicats de Cize et de Soule), *Revue Forestière Française*, 10.

⁵⁶ Citations extraites de l'article de presse "Pays Basque : le lac d'Iraty a disparu !" paru le 28.07.19 sur France Bleu.

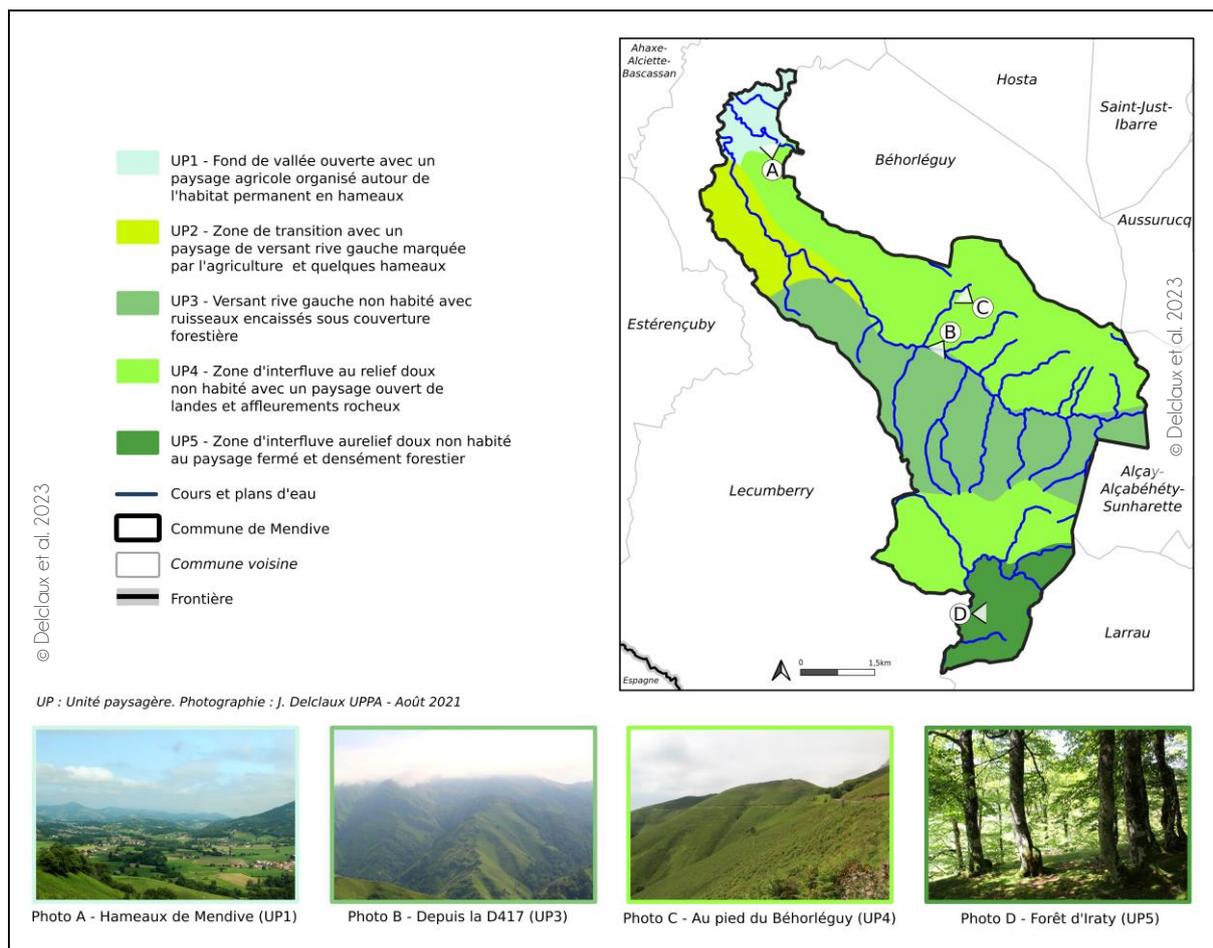


Figure 9 - Unités paysagères de la commune de Mendive

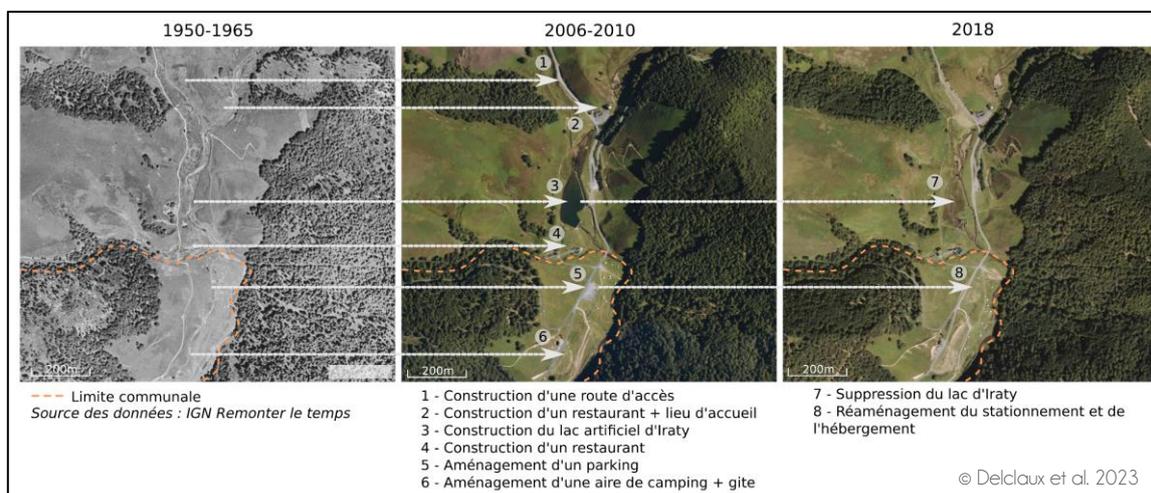


Figure 10 - Aménagements du plateau d'Iraty-Cize depuis les années 1960

2.3.4 Une activité agricole importante qui fonde l'offre touristique

L'agriculture est le secteur principal d'activité de la commune de Mendive comme en témoigne la part importante des emplois dans ce secteur (plus de 40 % en 2017⁵⁷). L'agriculture se porte bien, la commune n'a perdu que 3 exploitations entre 1988 et 2010 et a augmenté sa surface agricole utile (SAU), hors surface collective, de 7 % durant cette période⁵⁸. Depuis 1988, les exploitations se sont agrandies, à la fois en termes de surface

⁵⁷ INSEE 2017.

⁵⁸ Agreste recensement agricole.

(18 ha en moyenne en 2010 contre 15,1 ha en 1988⁵⁸) et de cheptel (47,5 UGB en moyenne en 2010 contre 38 UGB en 1988⁵⁸). L'élevage ovin est plus que majoritaire et le cheptel de plus de 3 400 brebis participe à la fabrication du fromage AOP Ossau-Iraty.

L'activité pastorale de Mendive sert de vitrine aux activités touristiques proposées sur la commune (Photo H). La Commission syndicale du Pays de Cize, en charge de l'organisation des unités pastorales s'occupe également du développement touristique sur le plateau d'Iraty-Cize. La plupart des activités proposées et des établissements sont ainsi en relation avec le monde pastoral. Par exemple, les toponymes des restaurants sont représentatifs : le "Kayolar" (abri de berger) et l'"Etxola" (cabane). Ce dernier accueille la maison du pastoralisme et propose de multiples activités à la découverte de cet univers : exposition permanente, cave d'affinage pour les bergers du plateau, vente de fromage, animations estivales (rencontre avec un berger, dégustation de fromage). Le plateau d'Iraty propose également un parcours de géocaching *Terra Aventura* qui permet de découvrir l'espace pastoral et dont l'accroche tourne autour d'un berger qui a perdu ses moutons⁵⁹. De même, la route permettant l'accès au plateau d'Iraty-Cize abrite, au niveau de l'un de ses lacets, la fromagerie écologique d'Iraty (Photo I). Construite en 2009, elle propose outre un point de vente, un couloir de visite pour observer le cycle de fabrication des fromages⁶⁰.

Au-delà de son image pastorale, le plateau d'Iraty mise également sur son ambiance forestière et les symboles légendaires associés. Le plateau constitue en effet une des rares portes d'entrée sur la forêt d'Iraty, restée longtemps inaccessible. De par la faible présence humaine et la brume fréquente, cette forêt est souvent qualifiée de lieu mythique (Photo K) alimenté par les contes et légendes basques⁶¹. Par exemple, la forêt est décrite comme le repère de Basajaun, un homme sauvage protecteur de la nature et des activités agropastorales⁶². La présence de nombreuses traces agro-sylvo-pastorales très anciennes (dolmen, chapelle, cromlechs) entretient cette atmosphère.

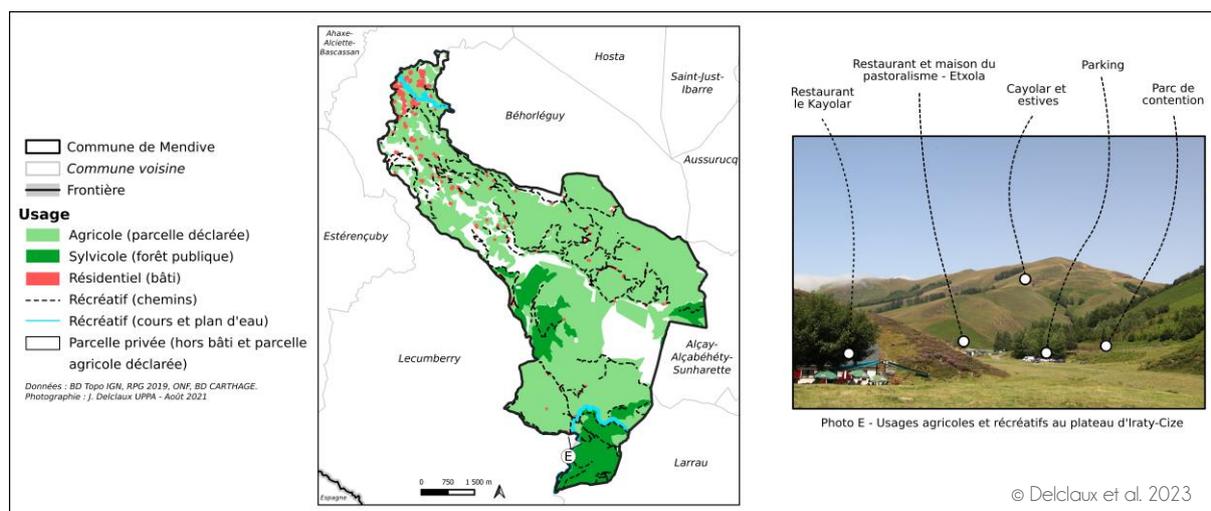


Figure 11 - Multiusage sur la commune de Mendive

De plus, l'offre touristique à Mendive ne se limite pas à la belle saison : l'hiver, le plateau d'Iraty-Cize se transforme en espace nordique spontanée quand les conditions d'enneigement le permettent, la cueillette des champignons est aussi un atout récréatif automnal. En termes d'hébergement, la commune de Mendive dispose cependant de peu d'installations (un ou deux gîtes dans le village) mais profite de celles de Lecumberry avec qui elle partage le plateau d'Iraty-Cize et le bassin du l'Urhandia et du Laurhibar. Une aire naturelle de camping

⁵⁹ Voir le parcours "Artzaina eta ardiak" sur <https://www.terra-aventura.fr/>

⁶⁰ Informations issues du site de la fromagerie : <https://agour.com/fr/content/14-la-fromagerie-ecologique-d-iraty> consulté le 18.08.2021.

⁶¹ Brocs, D., Legaz, A. (2004) Iraty, de la forêt mythique à la forêt sylvo-pastorale, dans *Les forêts d'occident du moyen âge à nos jours : actes des XXIV Journées internationales d'histoire de l'Abbaye de Flaran*, 6, 7, 8 septembre 2002, 24, Presses Université du Mirail, p.181-202.

⁶² Informations de l'office du tourisme du Pays Basque : <https://www.en-pays-basque.fr/> consulté le 18.08.2021.

est ainsi présente sur le plateau qui accueille camping-cars et tentes tout en proposant un gîte d'étape pour les randonneurs.

Mendive est ainsi le lieu d'un multiusage varié où les activités productives (sylviculture et surtout agriculture) sont souvent le support d'activités récréatives et touristiques (Figure 11). Regroupant les seules habitations permanentes de la commune, le fond de vallée principale est le lieu d'une agriculture variée. Les chemins, à distance des habitations, ne semblent pas être fréquentés par les touristes. Le massif du Béhorléguy quant à lui, accueille autour des prairies d'élevage et fougères, des randonneurs en quête du pic et des vacanciers en hébergements autonomes (Photo J). La D18 reliant le village au plateau d'Iraty propose de nombreuses haltes et départs de sentiers dans un espace agricole et pastoral fréquenté par les vacanciers. Enfin, le plateau d'Iraty-Cize est le lieu d'un double usage (productif et récréatif) où l'activité pastorale, ses estives et ses produits fromagers, sont au cœur des activités proposées aux touristes de passage ou séjournant sur le plateau.

2.3.5 Prédations ursine et lupine occasionnelles dans les communes voisines

Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, la localisation de l'ours brun s'est concentrée sur la partie béarnaise du département⁶³. Le Pays Basque et Mendive n'ont donc pas été soumis à sa présence contemporaine. Cependant, à la faveur de l'augmentation de la population ursine dans le massif pyrénéen, l'aire de répartition de l'ours s'étend et s'approche de la commune de Mendive, en particulier au niveau de la forêt d'Iraty. C'est davantage la partie souletine de la forêt qui semble suspectée de passage de l'ours. En 2019, une attaque d'ours (Claverina) sur une brebis est effectivement avérée sur la commune voisine de Larrau⁶⁴.

De même, les derniers loups semblent avoir disparu du Pays Basque dans les années 1910 selon la presse⁶⁵. Depuis, des suspicions de passage dans la partie espagnole et souletine de la forêt d'Iraty font de temps en temps surface. Le loup est également associé à la mystérieuse forêt d'Iraty dans l'imaginaire collectif. Ainsi, malgré son absence, il fait partie du bestiaire local dans certaines œuvres de fiction (Le Loup d'Iraty de Marcel Abbadie) et magazines : *"Est-ce grâce à la protection du basajaun que la forêt d'Iraty dissimule une faune aussi riche ? Personne ne le sait, mais les chanceux pourront croiser un loup"* (TéléStar 10.08.2020).

⁶³ Plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises 2006-2009.

⁶⁴ Voir par exemple l'article de presse "Brebis tuée dans les Pyrénées : la sous-préfecture confirme un "dégât d'ours" paru le 3 mai 2019 sur France Bleu.

⁶⁵ Voir l'édition du mercredi 7 janvier 1981 du journal Sud-Ouest.



Photo F - Chapelle Saint-Sauveur et pic de Béhorléguy



Photo G - Cayolar restauré et réaménagé



Photo H - Sculpture à l'entrée de Mendive



Photo I - Fromagerie écologique d'Iraty



Photo J - Aux abords de la D417



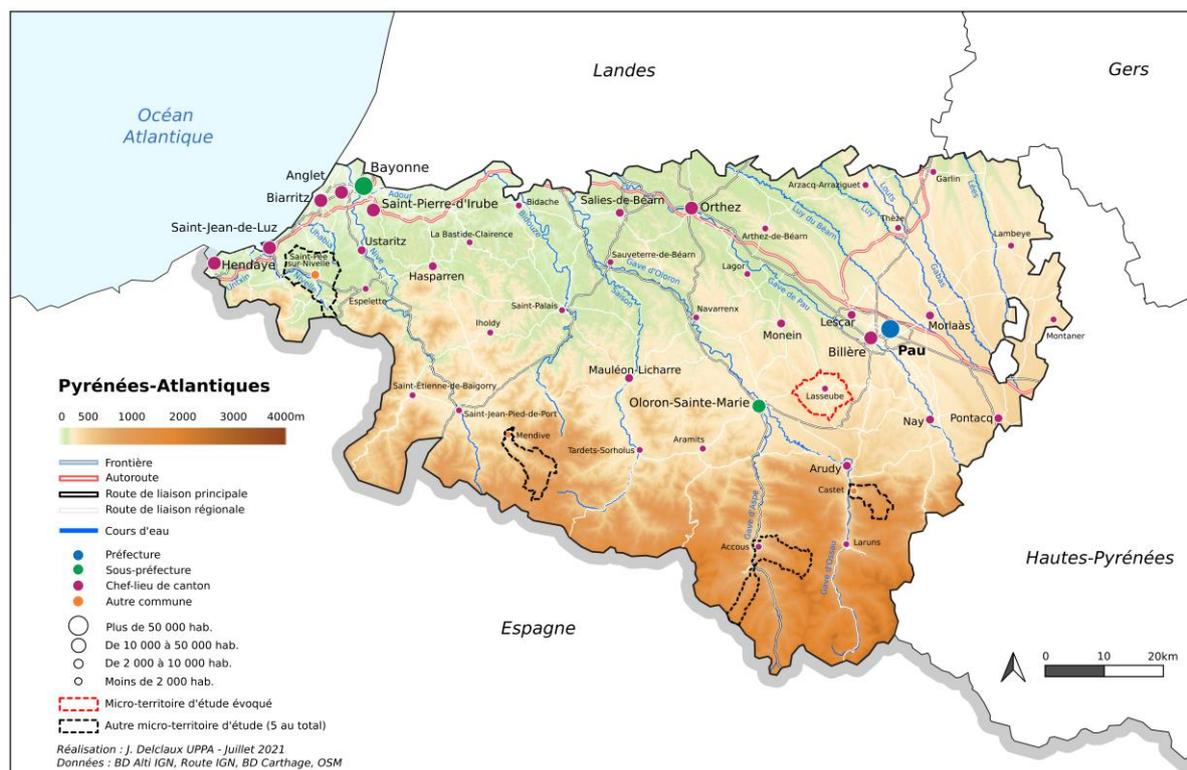
Photo K - Ambiance brumeuse des forêts de Mendive
Photographie : J. Delclaux UPPA - Août 2021

2.4 LASSEUBE

Absence de prédation dans une commune économiquement diversifiée du piémont pyrénéen où l'agriculture est marquée par l'union de l'élevage et de la viticulture et dont le potentiel touristique n'est pas totalement affirmé.

2.4.1 Une commune rurale des coteaux du Jurançonnais

Lasseube est une commune de piémont sur les coteaux du Jurançonnais en Béarn dans le département des Pyrénées-Atlantiques (Carte 10). C'est une commune rurale appartenant à la couronne de Pau (10 km au Nord) qui constitue son bassin de vie. Elle est desservie principalement par la D24 reliant Oloron-Sainte-Marie à Gan ainsi que par la D34 entre Monein-Lacommande et Lasseubetat-Rébénacq.



Carte 10 - Localisation générale de la commune de Lasseube

Durant son histoire, Lasseube a vu une grande partie de sa population diminuer depuis la fin du XIX^e siècle. Si sa population s'élevait à plus de 2 800 habitants au milieu du XIX^e, elle chute à partir de cette période et atteint environ 1 400 habitants dans les années 1980. Depuis cette date, Lasseube a progressé démographiquement et la population atteint aujourd'hui 1 743 habitants⁶⁶.

LASSEUBE

Superficie : 48,6 km²

Altitude : 170 m – 416 m

Intercommunalité : Communauté de communes du Haut Béarn

Population : 1 743 habitants (2018)⁶⁶

Densité : 36 hab/km² (2018)⁶⁶

Nombre d'exploitations agricoles : 89 (2010)⁶⁹

Surface agricole utile : 2 464 ha (2010)⁶⁹ et aucune surface en gestion collective

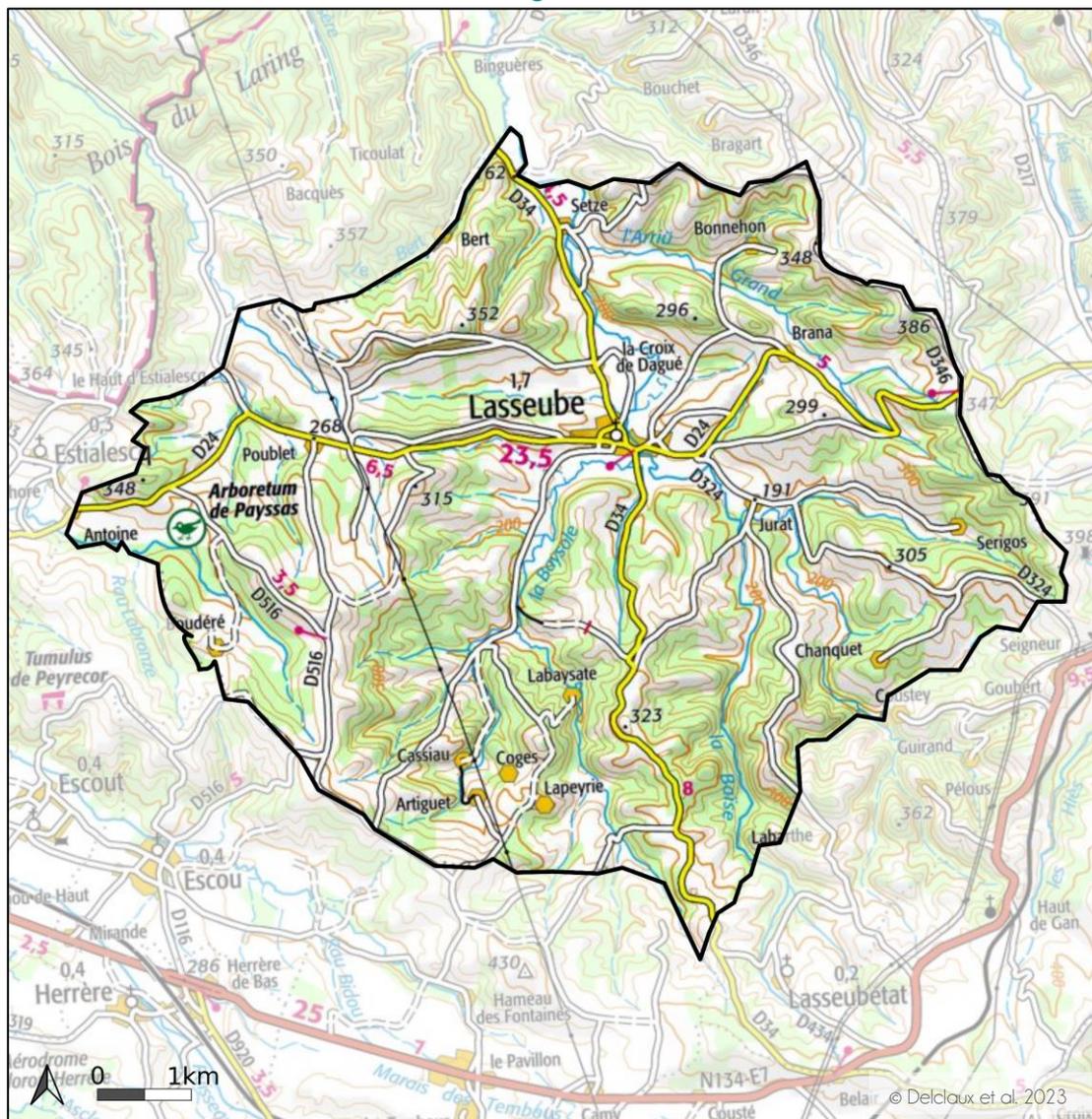
Cheptel : 2 711 UCB (2010)⁶⁹

⁶⁶ INSEE recensement.

Sur les 854 logements que compte la commune, seulement 7,3 % sont occupés par des résidents secondaires (2017). Un tiers des actifs de Lasseube travaillent aussi sur la commune, les autres se rendent à Pau et son agglomération ou à Oloron-Sainte-Marie⁶⁷.

Les surfaces artificialisées ne représentent que 0,5 % de la superficie communale tandis que les terroirs agricoles sont dominants (58 %) face aux milieux naturels (41,4 %)⁶⁸. Plus de la moitié de la surface communale est donc dédiée à l'agriculture qui se caractérise par une activité de polyculture-élevage où les exploitations intègrent un atelier viticole. Les troupeaux sont majoritairement ovins (1 610 têtes en 2010)⁶⁹ et bovins (946 vaches allaitantes et 232 laitières) et voient aussi quelques chèvres (52).

2.4.2 Une commune de l'entre deux gaves



Carte 11 - Topographie de la commune de Lasseube

La commune de Lasseube (Carte 11) est composée d'un bourg central situé dans une petite cuvette localisée à 175 m d'altitude. Le bourg se situe à la confluence de deux ruisseaux majeurs de la commune : la Baise se jetant dans le gave de Pau vers Mourenx qui traverse la commune du Sud au Nord et la Baysole qui prend sa

⁶⁷ D'après le rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme de Lasseube, juin 2012.

⁶⁸ Nomenclature Corine Land Cover 2018.

⁶⁹ Agreste recensement agricole.

source au Sud de la commune et rejoint la Baïse en amont de Lasseube. Tous les deux possèdent de nombreux affluents qui découpent le territoire en croupes de plus de 300 mètres d'altitude en moyenne.

Outre ces deux cours d'eau, la commune est également traversée par le Laring à l'est qui se jettera plus tard dans la Baïse. Dans le centre-bourg, l'urbanisation est organisée à partir d'une rue centrale sur la D24 qui traverse la commune. Le bourg concentre la majorité des habitants et des équipements publics (établissements scolaires, commerces (épicerie, bar), équipements sportifs et médicaux).

De part et d'autre de la cuvette occupée par le bourg et les cours d'eau, les interfluves sont composés des croupes. De façon commune, ces petites vallées et croupes toutes en longueur forment ce que l'on nomme une région de coteaux. Ce paysage accueille plusieurs fermes et hameaux dispersés (Bonnehon, Labaysate, Lapeyrie, Coges, Boudéré pour les principaux) qui sont situés principalement sur les lignes de points hauts des croupes.

Si elle est rattachée à la Communauté de communes du Haut-Béarn, la commune de Lasseube fait géographiquement partie de la région des coteaux de l'entre deux gaves, celui de Pau et celui d'Oloron. Elle se situe ainsi à proximité des portes des trois vallées béarnaises (Ossau, Aspe et Barétous) même si les principaux axes routiers de ces dernières ne la traversent pas directement.

2.4.3 Paysage agricole vallonné et hétérogène

La commune de Lasseube connaît un caractère rural dominant. Le paysage est constitué par une alternance de croupes arrondies séparées par des vallées étroites aux versants pentus. Si le paysage est relativement homogène avec en toile de fond la chaîne des Pyrénées (Photo D), l'activité agricole y est plus complexe avec des choix culturels et d'élevage très variés (prairies, vignes, maïs, bois). Par rapport aux vallées, seule se distingue la confluence des vallées de la Baïse et de la Baysole car elle permet l'élargissement du fond de vallée où est d'ailleurs présent le bourg de Lasseube. La vallée du Laring, dans une moindre mesure, est également dans la même situation de fond de vallée élargi. Deux unités paysagères composent ainsi la commune (Figure 12) : (UP1) vallées ouvertes (bassin de confluence de la Baïse et Laring) marquées par la végétation naturelle de ripisylve, une agriculture dominante et l'urbanisation de Lasseube pour la confluence de la Baysole avec la Baïse, (UP2) paysage rural vallonné découpé par un chevelu de ruisseaux alimentant la Baïse ou la Baysole. On observe dans cette UP2 une mosaïque de parcelles où alternent prairies, bois, vignes ou maïs. Le bâti agricole est dispersé et se localise souvent sur les hauteurs des croupes ou sur le haut des versants des vallons secondaires.

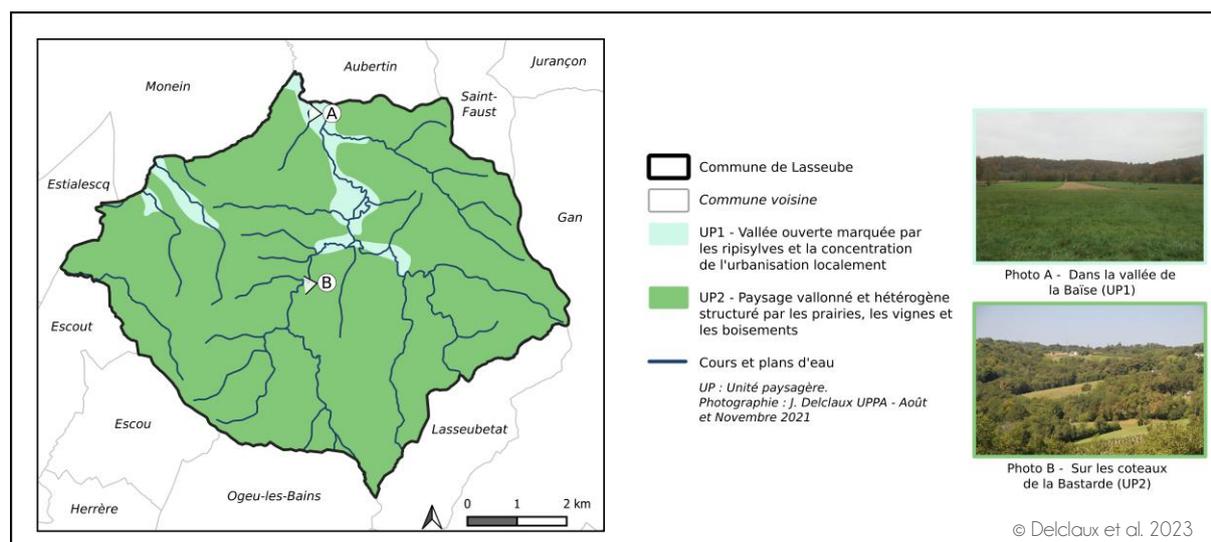


Figure 12 - Unités paysagères de la commune de Lasseube

Depuis les années 1960, le paysage de Lasseube a peu évolué. Les bois, ripisylves et forêts, qui occupent aujourd'hui plus de 50 % de la surface communale⁷⁰, ont toujours été largement présents dans la commune. La toponymie de Lasseube fait directement référence à la forêt : "La Seuva" en béarnais⁷¹. L'évolution paysagère majeure que la commune a connu est liée à un certain étalement de l'urbanisation (Figure 13), à la fois au centre-bourg et sur les lignes des hauts de coteaux où les nouvelles constructions sont très visibles de loin.

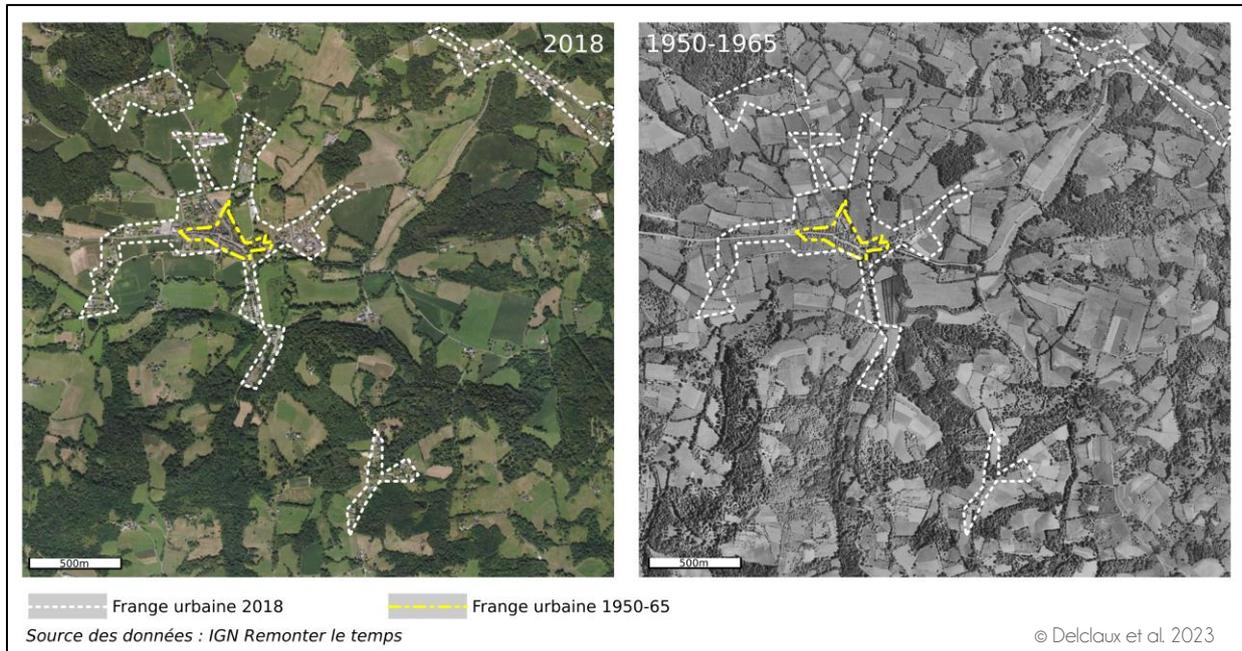


Figure 13 - Urbanisation au centre-bourg et sur les hauts des coteaux à Lasseube

La commune de Lasseube montre des usages variés où certains espaces agricoles sont le support d'activités touristiques ou de plein air (Figure 14). Le centre-bourg concentre l'habitat résidentiel bien que les lignes des hauts de coteaux accueillent également des bâtis résidentiels et agricoles dispersés. Ce sont ces hauteurs qui sont également le lieu d'un usage récréatif de plein air (randonnée pédestre essentiellement).

Le centre bourg accueille aussi une activité récréative halieutique avec un parcours permettant de pêcher le goujon, la truite fario ou arc-en-ciel. Les nombreux bois et forêts de la commune relèvent du domaine privé, il n'y pas de forêts publiques. Les chemins qui parcourent la commune relient les différents tronçons routiers. Ainsi, les topoguides de balade sur la commune proposent des itinéraires, majoritairement sur les coteaux, qui alternent chemins et route goudronnée. De plus, le bourg de Lasseube accueille lieux récréatifs tels qu'un restaurant, un salon de thé, des panneaux touristiques, tandis que les hébergements touristiques sont dispersés sur les coteaux de la commune (campings dont camping naturiste, chambre d'hôte, gîte à la ferme).

⁷⁰ Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies pour le département des Pyrénées-Atlantiques 2020-2030, p.31.

⁷¹ Grosclaude M, (1991) Dictionnaire toponymique des communes du Béarn, Pau, Escòla Gaston Febus, 416 p. p. 146.

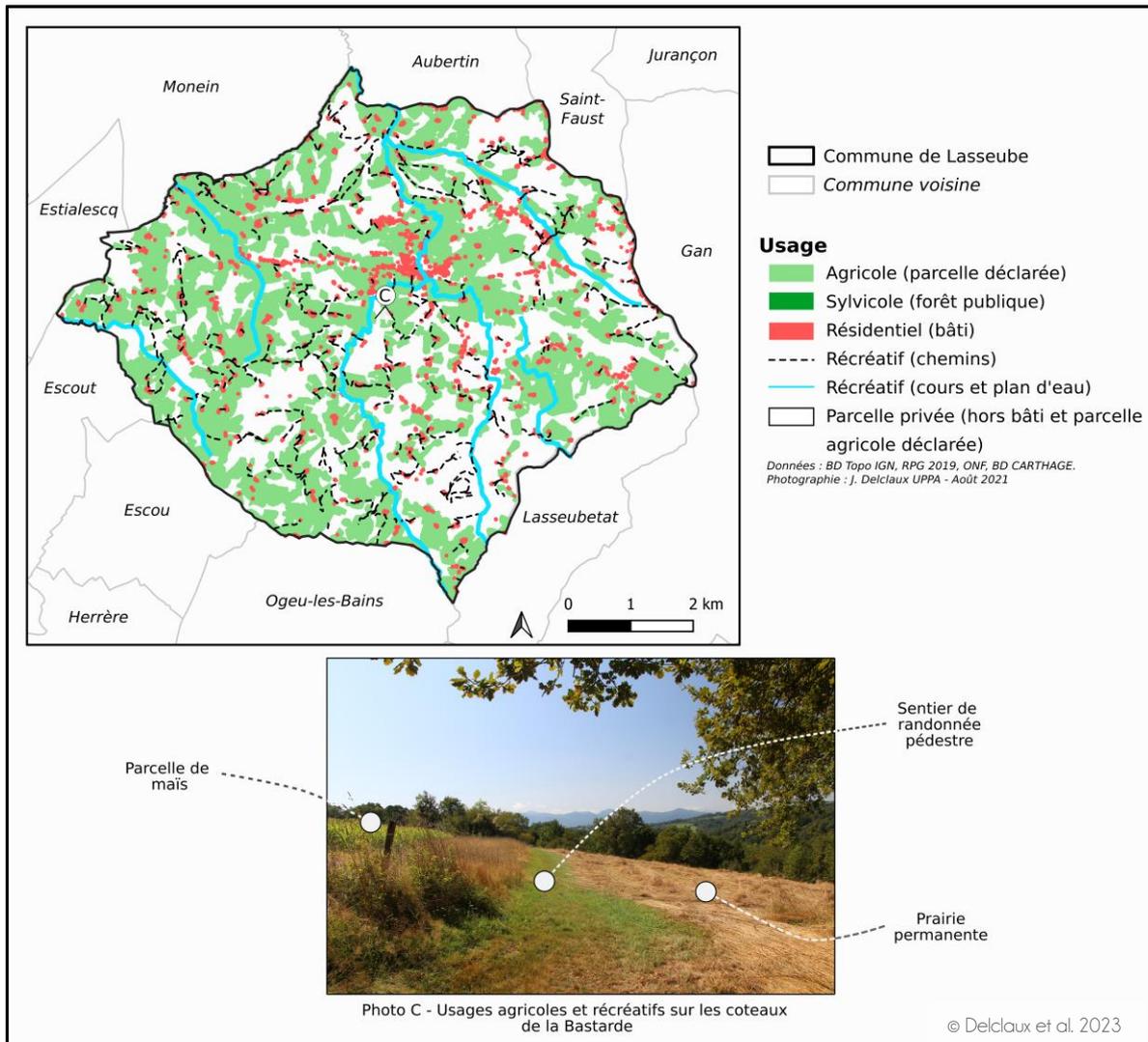


Figure 14 - Multiusage sur la commune de Lasseube

2.4.4 Une agriculture diversifiée qui fait de la viticulture un argument touristique

La commune de Lasseube possède une économie variée, majoritairement tournée vers des emplois dans l'administration publique, la santé et l'action sociale (40,7 % des emplois en 2017), mais l'agriculture y occupe également une place importante⁷². Le secteur agricole représente 25,6 % des emplois de la commune (2017), soit quasiment le même taux qu'il y a dix ans⁷². En 2010, la commune compte 89 exploitations, soit une perte de 40 % depuis 1988⁷³. Cependant, cette diminution du nombre d'exploitations s'est surtout produite entre 1988 et 2000, une stabilisation s'observe de 2000 à 2010⁷³. Cette diminution des années 80 et 90 s'est traduite par un agrandissement des exploitations, à la fois en termes de taille (27,7 ha par exploitation en moyenne en 2010 contre 15,9 ha en 1988) et en termes de cheptel (30,5 UGB en moyenne par exploitation en 2010 contre 18,4 UGB en 1988)⁷³. Ces évolutions ont permis de maintenir la SAU communale (plus de 2 460 ha) et le cheptel total (plus de 2 700 UGB)⁷³. Aujourd'hui, la population agricole est vieillissante (18,3 % des agriculteurs seulement ont moins de 40 ans en 2010) et la reprise est souvent problématique (46,1 % des exploitations sont sans successeur connu en 2010)⁷³.

L'agriculture de Lasseube est une agriculture tournée vers la polyculture et le poly-élevage. L'élevage ovin laitier (AOP Ossau-Iraty) et bovin viande sont dominants mais la plupart des éleveurs complètent leur activité par un

⁷² INSEE, recensement.

⁷³ Agreste recensement agricole.

atelier viticole (Photo E). En effet, Lasseube se situe dans le périmètre de l'AOP du vignoble de Jurançon. Ainsi, même si les parcelles de vignes ne représentent qu'une centaine d'hectares sur la commune⁷⁴, elles tiennent une place importante car elles concernent la majorité des exploitations. Ces parcelles sont surtout localisées sur les versants exposés Sud en partie haute des coteaux. Terre de vigne, Lasseube a même donné son nom à un cépage : le Camaralet de Lasseube dont le succès est pour le moment limité car il occupe moins d'une quinzaine d'hectares sur tout le Jurançon.

Le caractère viticole de la commune est une des rares dimensions agricoles qui est utilisée pour développer une offre touristique. Lasseube est effectivement inscrite sur la route des vins du Jurançon. Quatre domaines viticoles ouvrent ainsi régulièrement leurs portes pour présenter leur savoir-faire et proposer des dégustations. Si le potentiel touristique des activités agricoles est tout juste affirmé, les espaces agricoles, même hors viticulture, sont cependant le support d'activités de loisir. Lasseube est en effet traversée par quelques sentiers de randonnée, dont une variante du chemin de Saint-Jacques de Compostelle. Lasseube propose également l'arboretum de Payssas fondé par un particulier, Jean Bourdet, qui offre aux visiteurs un sentier d'interprétation gratuit (Photo H). En termes d'hébergement, la commune propose un camping à la ferme avec cinq emplacements (Les Coges), ainsi qu'un camping plus important de cinquante emplacements à la sortie Sud du bourg (Bélaïr) qui appuie son caractère agricole par la présence d'animaux de ferme (Photo G). S'ajoutent à ces hébergements deux chambres d'hôtes et trois gîtes ruraux (Photo F), Lasseube reste néanmoins une commune peu visitée.

2.4.5 Aucune prédation ursine ou lupine sur la commune

Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, la population d'ours bruns est localisée sur les montagnes béarnaises. Elles ont en effet constitué le dernier territoire pyrénéen de cette espèce dans les années 1990⁷⁵. Depuis les réintroductions, le nombre d'ours a augmenté et son aire de répartition s'est étendue. Si celle-ci se rapproche occasionnellement de l'aval des vallées d'Aspe ou d'Ossau, elle n'atteint cependant pas la commune de Lasseube, plus au Nord⁷⁶.

De même, les derniers loups ont disparu des Pyrénées-Atlantiques entre 1918 et 1923⁷⁷. La presse fait également état de la disparition du dernier loup de la vallée d'Ossau en 1897 et en vallée d'Aspe en 1905⁷⁸. En 2018, le loup a fait son retour dans le département des Pyrénées-Atlantiques et des attaques sont avérées dans les vallées d'Ossau et de l'Ouzom⁷⁹. La commune de Lasseube ne voit donc aucune attaque de troupeau par les ours ou les loups et reste pour le moment loin des problématiques de prédation sur son territoire.

⁷⁴ RPG 2019.

⁷⁵ Benhammou F., Coquet M., (2008) La restauration de l'ours brun (*Ursus arctos*) dans les Pyrénées françaises : entre politique environnementale et crise-mutation du monde agricole, *Noréis*, 208, n°3.

⁷⁶ Réseau Ours Brun - Cartographie quinquennale (2011-2015) de l'aire de répartition de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises.

⁷⁷ Beaufort, F. (1987). *Le loup en France, Eléments d'écologie historique*. S.F.E.P.M. Paris, 38 p.

⁷⁸ Voir l'article de presse "Le dernier loup vu à Pau en 1930" paru le 2 décembre 1996 dans le journal Sud-Ouest.

⁷⁹ D'après la carte "Concentration des attaques en 2020" - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Unité Loup.



Photo D - Chaîne pyrénéenne en toile de fond



Photo E - Elevage et vigne sur les coteaux



Photo F - Chambres d'hôtes dans une exploitation



Photo G - Micro-ferme du camping Bélair



Photo H - Arboretum de Payssas
Photographie : J. Delclaux UPPA - Août 2021



Photo I - Chien de ferme Montagne des Pyrénées
sur les sentiers de balade de Lasseube

2.5 SAINT-PÉE-SUR-NIVELLE

Absence de prédation dans une commune économiquement diversifiée du piémont pyrénéen où les produits agricoles sont une des nombreuses facettes de l'offre touristique.

2.5.1 Une commune périurbaine du Labourd

Saint-Pée-sur-Nivelle est une commune de piémont pyrénéen au sein du Labourd en Pays Basque dans le département des Pyrénées-Atlantiques (Carte 12). C'est une commune périurbaine appartenant à la couronne de Bayonne (à 20 km au Nord-Nord-Est) qui constitue son bassin de vie. Elle est desservie par la D918 reliant Cambo-les-Bains à Saint-Jean-de-Luz. Elle est aussi traversée par les départementales D255, D3, D4 entre Biarritz-Anglet-Bayonne et l'Espagne (Dantxarinea) avec qui elle partage une frontière au Sud.



Carte 12 - Localisation générale de la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle

Saint-Pée-sur-Nivelle est une commune rétro-littorale qui voit sa population croître de manière soutenue depuis de nombreuses décennies. Au milieu du XIX^e siècle, elle comptait plus de 2 700 habitants. La population s'est maintenue jusqu'aux années 1970, où elle s'est fortement accrue pour atteindre plus de 6 800 habitants en 2018⁸⁰. Espace dense, la commune compte 105 hab/km².

La commune compte 3 572 logements en 2017, soit cinq fois plus qu'en 1968. De par sa position rétro-littorale, elle attire une population jeune et résidente à l'année qui ne peut s'installer dans la conurbation de Bayonne-Anglet-Biarritz ou à Saint-Jean-de-

SAINT-PÉE-SUR-NIVELLE

Superficie : 65,08 km²

Altitude : 10 m - 227 m

Intercommunalité : Communauté d'agglomération du Pays Basque

Population : 6 888 habitants (2018)⁸⁰

Densité : 105 hab/km² (2018)⁸⁰

Nombre d'exploitations agricoles : 103 (2010)⁸³

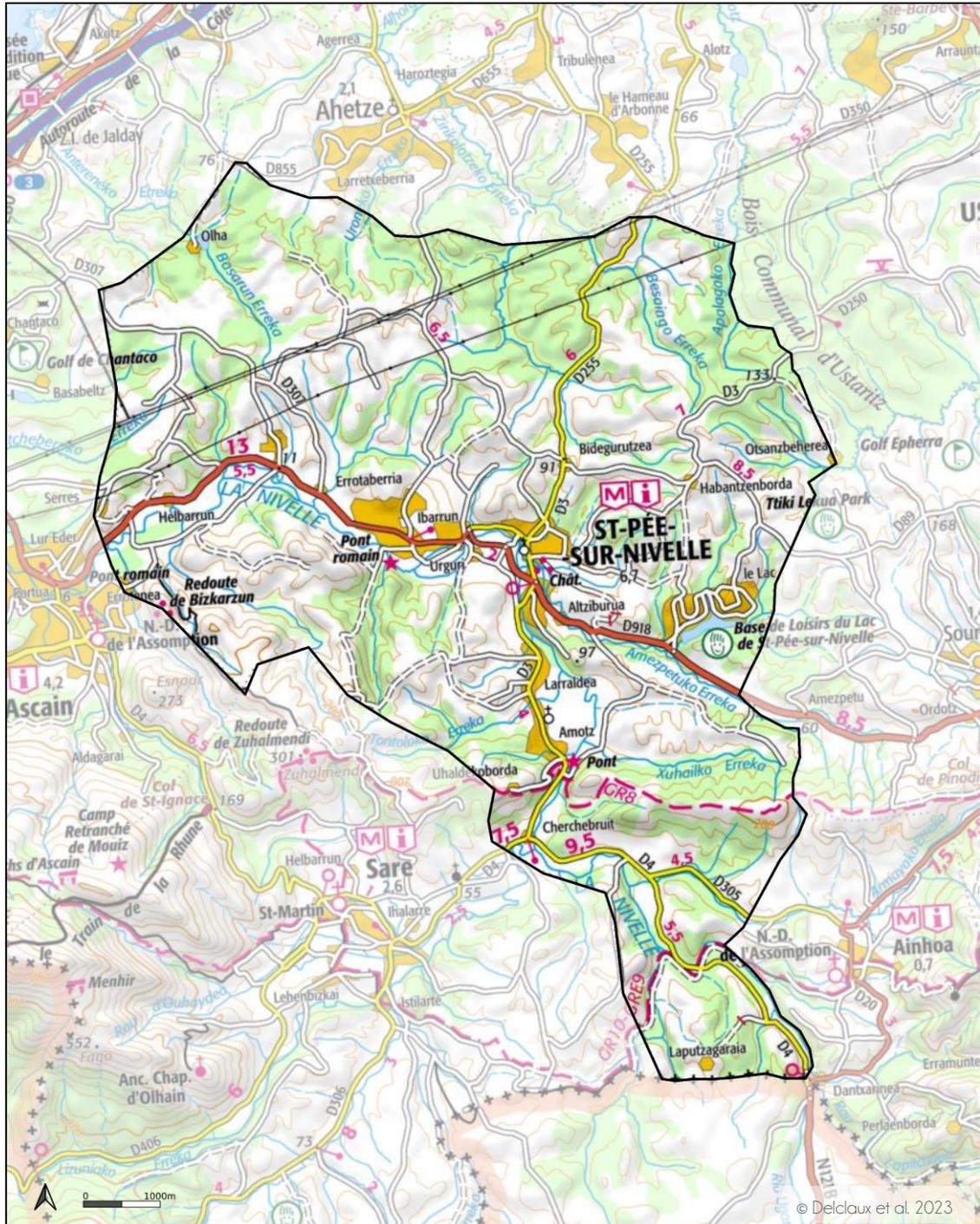
Surface agricole utile : 2 447 ha (2010)⁸³ + 528 ha en gestion collective (2019, Chambre d'Agriculture du 64)

Cheptel : 3537 UGB (2010)⁸³

⁸⁰ INSEE; recensement.

Luz du fait des prix du foncier trop élevés. Seuls 12,9 % des logements sont des résidences secondaires en 2017, taux quasi identique qu'en 1968⁸¹. 7 % de la surface communale est ainsi occupée par les surfaces urbanisées, mais ce sont les terroirs agricoles qui restent dominants (52 % de la surface) avec les milieux naturels (41 %)⁸². L'élevage ovin est l'activité agricole principale (6 624 têtes en 2010)⁸³, mais l'élevage bovin est également présent (444 vaches laitières et 257 vaches allaitantes) ainsi que la culture du piment d'Espelette.

2.5.2 Une commune composée de quartiers le long de la Nivelle



⁸¹ INSEE recensement.

⁸² Nomenclature Corine Land Cover 2018.

⁸³ Agreste recensement agricole.

La commune de Saint-Pée-sur-Nivelle est composée de plusieurs secteurs urbanisés étendus et organisés en quartiers de part et d'autre du fleuve la Nivelle qui traverse la commune Sud-Sud-Est / Ouest-Nord-Ouest avant de se jeter dans le golfe de Gascogne (Carte 13). Le quartier du centre bourg, situé à proximité d'un méandre de la Nivelle ainsi que le quartier d'Ibarrun plus à l'ouest toujours en rive droite de la rivière (Photo A et F) concentrent la majorité des habitants et des équipements (commerces, zones d'activité, hébergements touristiques, centre de recherche, espace culturel, établissements d'enseignement).

A ces deux quartiers historiques, s'ajoutent les plus petits quartiers de Cherchebruit, d'Amotz, de Larralde, d'Altziburua en amont rive gauche de la Nivelle et ceux d'Urguri, d'Errotaberria, d'Urreztegia et d'Helbarrun en aval et tous rive droite. Ces quartiers sont traversés par deux axes routiers quadrillant la commune selon deux axes : Nord-Sud (D255) et Est-Ouest (D918). Ils permettent aux nombreux résidents d'effectuer leur migration pendulaire vers le littoral ou bien vers l'intérieur du Pays Basque (Hasparren).

A ces quartiers localisés sur la Nivelle, s'ajoute celui du Lac aménagé autour de son plan d'eau récréatif et de ses nombreux équipements (parking, base de loisirs, sentiers de balade, aire de pique-nique, aire sportive) situé en amont, sur le ruisseau affluent de la Nivelle, l'Amezpetuko.

Au-delà de ces quartiers situés en fond de vallée à une trentaine de mètres d'altitude en moyenne, le reste de la commune est composée de collines disséquées par des nombreux ruisseaux (Basarun, Amezpetuko, Zirikolatzeko). Les hauts de ces collines sont occupés par une urbanisation dispersée ou linéaire le long des axes routiers.

Le Nord-Est de la commune accueille le bois Saint-Pée qui se prolonge avec celui d'Ustaritz. Si la plupart des collines culminent à 100 m d'altitude au Nord de la commune, les hauteurs au Sud et à l'Ouest (Ibarrun, là où l'ancienne redoute de Bizkarzun fait limite avec la commune voisine d'Ascain) atteignent près de 200 m.

2.5.3 Paysage vallonné de campagne rurale soumis à une forte urbanisation

La commune de Saint-Pée-sur-Nivelle possède encore un caractère rural dominant mais les activités agricoles sont maintenant imbriquées dans un fonctionnement urbain avec l'influence des villes côtières : Saint-Jean-de-Luz, Bayonne-Anglet-Biarritz. Si le paysage communal est partout assez similaire : piémont sous forme de collines de sommet arrondi où l'élevage domine avec en toile de fond les premiers contreforts des Pyrénées - comme la silhouette emblématique de la Rhune - (Photo C), des nuances peuvent être relevées (Figure 15). Quatre unités paysagères composent ainsi la commune : (UP1) fond de vallée de la Nivelle ouvert (moins de 100 m de largeur) marqué par la présence des quartiers urbains imbriqués dans les activités agricoles, (UP2) paysage de collines incisées par de nombreux petits ruisseaux rejoignant la Nivelle où alternent des prairies et des bois, (UP3) paysage de collines au relief plus affirmé (au voisinage des derniers contreforts pyrénéens) avec la présence de landes et de fougères, (UP4) paysage de collines incisées par de nombreux ruisseaux occupé par des bois ou forêts.

De par sa position rétro-littorale et sa croissance démographique soutenue, Saint-Pée-sur-Nivelle a vu ses paysages se transformer fortement depuis les années 1960. Entre 1968 et 2017, la commune a construit plus de 2 800 logements supplémentaires⁸⁴, ce qui a entraîné une extension urbaine importante et peu maîtrisée dans les fonds de vallées et vallons⁸⁵ (Figure 16). Les quartiers historiques du centre bourg et d'Ibarrun (Photo A et F) ont ainsi vu leurs franges urbaines s'étendre en défaveur des parcelles agricoles suite à la construction de résidences principales, d'hébergements et d'établissements touristiques mais aussi de zones d'activités (Lizardia). Cependant, l'urbanisation n'a pas concerné seulement ces centres déjà denses, mais s'est développée sur de multiples quartiers et hameaux de la commune. En parallèle, l'agriculture sur pente a été largement abandonnée, laissant la forêt gagner davantage de place.

⁸⁴ INSEE recensement.

⁸⁵ D'après le Rapport de Présentation du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Pée-sur-Nivelle, 2018.

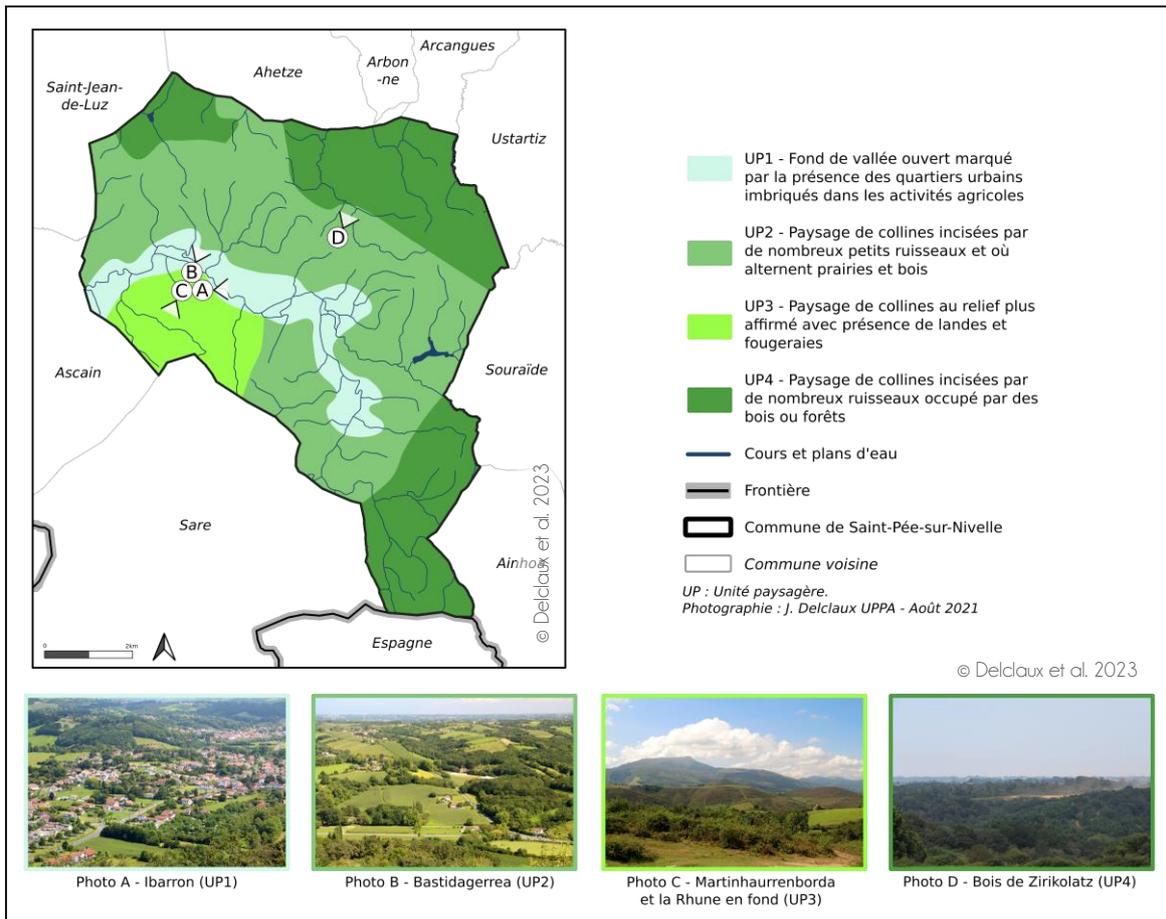


Figure 15 - Unités paysagères de la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle

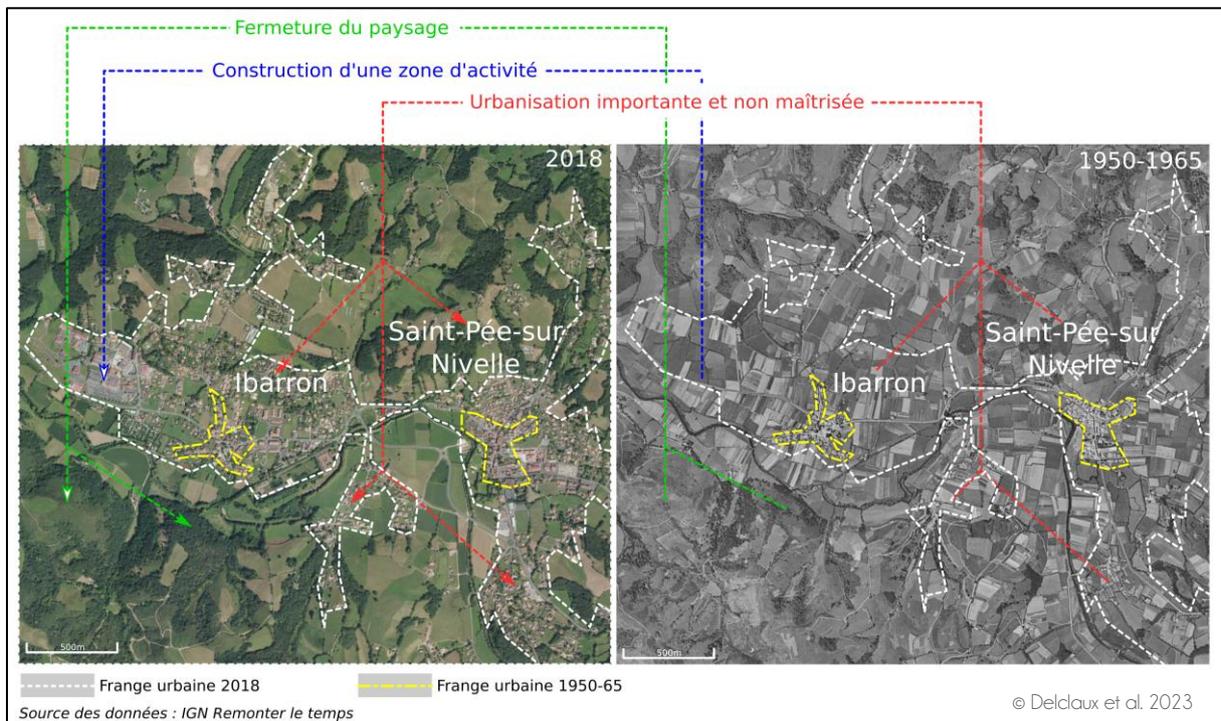


Figure 16 - Consommation des espaces agricoles par l'urbanisation à Saint-Pée-sur-Nivelle

2.5.4 Une activité agricole très présente dont les produits complètent une offre touristique diversifiée

La commune de Saint-Pée-sur-Nivelle possède une économie diversifiée allant du commerce et services au tourisme en passant par l'administration, l'industrie et la construction⁸⁶. L'agriculture ne fournit que 5,3 % des emplois de la commune (en 2017)⁸⁶. Cependant, l'activité agricole reste importante et une centaine d'exploitations sont encore présentes sur la commune en 2010⁸⁷. Depuis 1988, ce nombre d'exploitations a été divisé par deux, engendrant un agrandissement des exploitations restantes, à la fois en termes de surface (multiplication par deux de la taille des exploitations (23,8 ha de SAU en moyenne par exploitation en 2010 contre 11,5 ha en 1988) et de cheptel (en moyenne 34,3 UGB par exploitation en 2010 contre 25,8 UGB en 1988)⁸⁷. La SAU n'a donc pas diminué durant cette période. Par contre, après une augmentation de plus de 200 ha entre 1988 et 2000, elle se maintient aujourd'hui autour des 2 450 ha (2010)⁸⁷.

L'activité agricole de Saint-Pée-sur-Nivelle est marquée par un phénomène de diversification : de nombreuses exploitations développent des activités d'agritourisme : ferme auberge, gîte à la ferme, activités de transformation et vente directe, visites et dégustations (fromage dont l'Ossau-Iraty, piment d'Espelette, noisettes, gâteau basque...). Cette dynamique s'explique par le caractère touristique de la commune qui accueille de nombreux vacanciers et visiteurs. Ainsi, la moitié des exploitations ayant leur siège sur la commune pratique au moins une de ces activités d'agritourisme⁸⁸, s'adaptant à la fois aux besoins touristiques et à ceux du bassin de population côtier en demande de produits de proximité.

Cependant, l'agritourisme est loin d'être la seule activité proposée à Saint-Pée-sur-Nivelle. Celle-ci offre une gamme très large et variée d'activités récréatives. La commune positionne son patrimoine au cœur de son offre, qu'il soit (1) architectural avec l'église Saint-Pierre et la chapelle Sainte-Marie Madeleine, (2) sportif car Saint-Pée-sur-Nivelle met en lumière la chistera moderne à travers un écomusée de la pelote basque et une décoration de rond-point, (3) culinaire à travers les produits basques phares, ou (4) historique en revenant sur des épisodes qui se sont produits sur la commune, tels que les chasses aux sorcières aux XVI^e et XVII^e siècle⁸⁹. Saint-Pée-sur-Nivelle propose également de très nombreuses activités de loisirs sur son territoire : halieutiques (la Nivelle est un fleuve de première catégorie riche en truites fario et salmonidés), de plein air (VTT (Photo H), quad, motocross, 4x4, randonnée (Photo G), paramoteur, parcours acrobranche, paint-ball), culturelles (visite guidée, espace culturel Lareko kulturgunea, festivités fin juin, promotion de la langue basque), cynégétiques (chasse à la palombe), et aquatiques (base de loisirs, plage et baignade (Photo K), canoë, paddle, pédalo). Ces dernières sont particulièrement développées grâce à l'aménagement du lac de Saint-Pée-sur-Nivelle sur 12 ha situé à deux kilomètres du centre et construit en 1964. Néanmoins, sa construction semble avoir été marquée par un conflit important entre les élus et les agriculteurs dont les terres ont été immergées⁹⁰.

La commune de Saint-Pée-sur-Nivelle est donc le lieu de nombreux usages où les espaces agricoles sont souvent à l'interface (Figure 17). La vallée de la Nivelle concentre une grande partie des fonctions résidentielles à la fois pour les habitants permanents et pour les touristes ou résidents secondaires. Néanmoins, elle reste un lieu d'activités agricoles importantes tournées majoritairement vers l'élevage.

Les hauteurs d'Ibarron regroupent des usages agricoles et récréatifs (Photo E, G et H). De nombreux sentiers communaux parcourus par des marcheurs, par des VTT et des quads quadrillent l'unité pastorale de Santa-Barbara que des pottoks pâturent à toute saison. L'activité cynégétique, quant à elle, se déroule au niveau des prairies et des bois présents sur Saint-Pée-sur-Nivelle et particulièrement autour de Ziricolatz qui accueille un lieu de rassemblement et de festivité pour les chasseurs (Photo J). Tous les bois sont également pratiqués par des activités motorisées (motocross et modélisme). Enfin, Saint-Pée-sur-Nivelle est traversée au Sud par deux grands sentiers de randonnée, le GR8 et le GR10 qui traversent parallèlement le massif pyrénéen, de direction

⁸⁶ INSEE recensement.

⁸⁷ Agreste recensement agricole.

⁸⁸ D'après le Rapport de Présentation du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Pée-sur-Nivelle, 2018.

⁸⁹ Des visites guidées de la commune sur ce thème sont organisées en période estivale et un mémorial (Oroitmina de Nestor Basterretxea) rend hommage aux sorcières brûlées vives au XVII^e.

⁹⁰ Duhau H. (2012) *Un scandaleux litige foncier et une urbanisation discutable*, livre numérique auto-édité, 143 p.

Est-Ouest. Ces deux sentiers nationaux empruntent donc les lignes de crêtes des derniers contreforts pyrénéens dans des paysages de bois, de landes et de fougères.

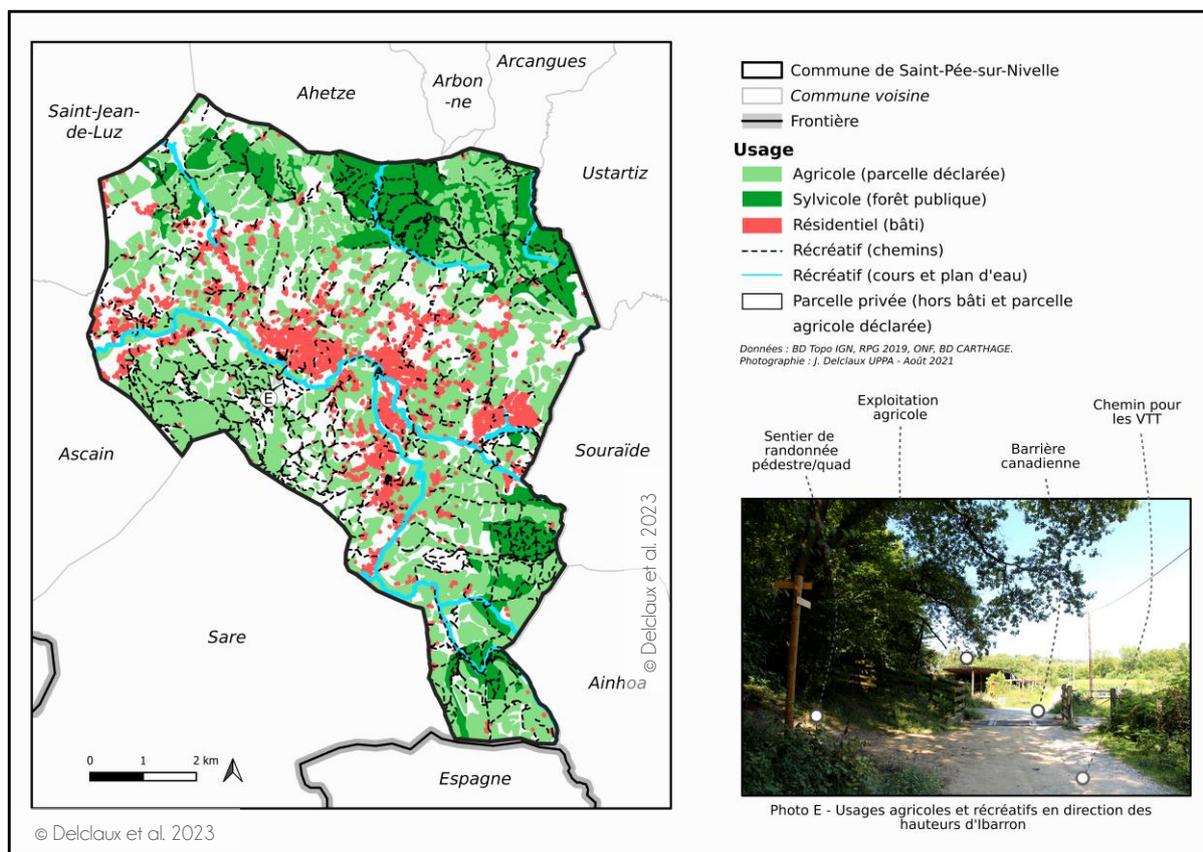


Figure 17 - Multiusage sur la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle

2.5.5 Aucune prédation ursine ou lupine sur la commune

Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, la population d'ours bruns est localisée sur les montagnes béarnaises. Elles ont en effet constitué le dernier territoire pyrénéen de cette espèce dans les années 1990⁹¹. Depuis les réintroductions du Ministère de l'Environnement, le nombre d'ours a augmenté et son aire de répartition s'est étendue. Si celle-ci se rapproche occasionnellement de la partie Cize et Soule du Pays Basque, elle n'atteint cependant pas la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle⁹².

De même, les derniers loups ont disparu en France entre 1930 et 1939⁹³ et semblent avoir disparu du Pays Basque dans les années 1910 selon la presse⁹⁴. Depuis, des suspicions de passages sont localisées à l'Est du Pays Basque mais restent très loin de Saint-Pée-sur-Nivelle. La commune ne souffre donc d'aucune attaque de troupeau par les ours ou les loups et reste très loin de ces problématiques de prédation lupine et ursine.

⁹¹ Benhammou F., Coquet M. (2008) La restauration de l'ours brun (*Ursus arctos*) dans les Pyrénées françaises : entre politique environnementale et crise-mutation du monde agricole, *Noroi*, 208, n°3.

⁹² Réseau Ours Brun - Cartographie quinquennale (2011-2015) de l'aire de répartition de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises.

⁹³ Beaufort, F. (1987). *Le loup en France, Eléments d'écologie historique*. S.F.E.P.M. Paris, 38 p.

⁹⁴ Voir l'édition du mercredi 7 janvier 1981 du journal Sud-Ouest.



Photo F - Zone d'activité et quartier d'Ibarron



Photo G - Croix de Sainte-Barbe - Ibarron



Photo H - Sur les hauteurs d'Ibarron



Photo I - Place du fronton d'Ibarron



Photo J - Cabane des chasseurs au bois de Saint-Pée



Photo K - La Nivelles au pont d'Amotz
Photographie : J. Delclaux UPPA - Août 2021

3 ANALYSE COMPARATIVE DES MICRO-TERRITOIRES

3.1 CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Les micro-territoires sélectionnés offrent des contextes démographiques différents. Les communes où la pression de prédation est présente ou très proche (Accous, Castet, Mendive) sont celles où la population est la plus faible (Figure 18). En effet, ces communes font partie des montagnes béarnaises et basques du département et leur contexte topographique (massifs montagnards) ne rend pas toujours facile l'installation humaine. Ces trois micro-territoires ont ainsi connu un exode rural important à partir du milieu du XIX^e siècle. De par leur proximité avec les grands pôles urbains du département, les micro-territoires de Lasseube et de Saint-Pée-sur-Nivelle affichent une population plus importante. Lasseube a également connu une diminution de ses habitants à la fin du XIX^e siècle. Saint-Pée-sur-Nivelle, quant à elle, a toujours été une commune attractive mais voit sa population croître de manière exponentielle depuis les années 1970 du fait du dynamisme urbain de Bayonne, Anglet et Biarritz. C'est ainsi la seule commune qui voit sa population augmenter ces dix dernières années tandis que les quatre autres affichent une population plutôt stable (Figure 18).

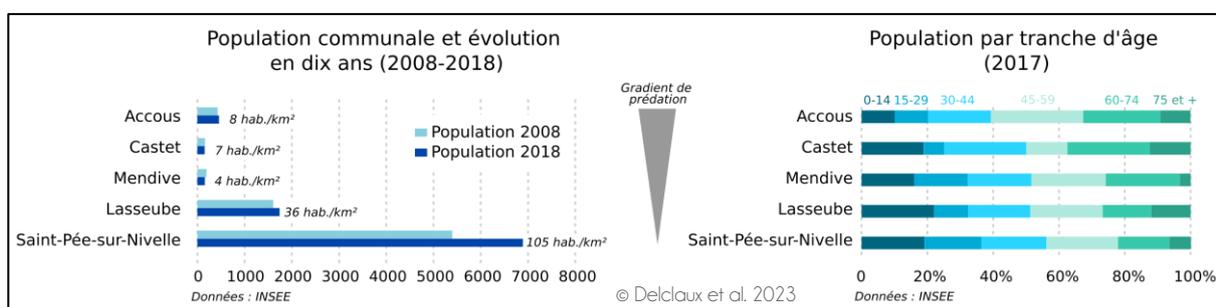


Figure 18 - Caractéristiques démographiques des 5 micro-territoires

De plus, les communes les plus peuplées et éloignées de la prédation (gradient de prédation faible) possèdent une population plus jeune, la majorité ayant moins de 44 ans (Figure 18). Ces communes, Lasseube et Saint-Pée-sur-Nivelle, hors zone de montagne, dynamisées par leur situation limitrophe des agglomérations de Pau ou de Bayonne-Anglet-Biarritz, sont en pleine croissance économique : plus de 68 % de la population des 15-64 ans y est active⁹⁵. C'est également celles qui sont le plus occupées par une population résidente à l'année, et ce depuis plus d'une cinquantaine d'années (Figure 19). Au contraire, les communes concernées par la prédation ont une population plus âgée et ont connu une forte augmentation du nombre de résidences secondaires depuis la fin des années 1960 pour Accous et Castet et depuis la fin des années 1990 pour Mendive. Ces résidences secondaires sont souvent issues d'un changement d'usage de l'ancien bâti agricole.

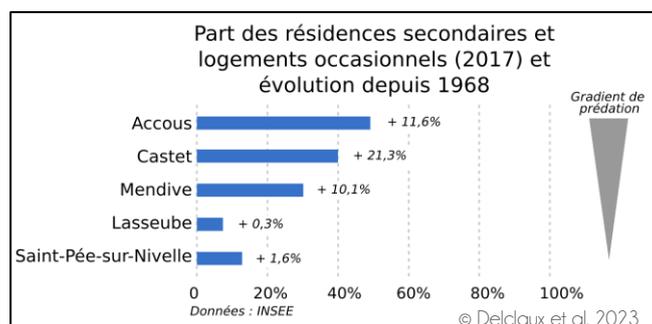


Figure 19 - Occupation des logements des micro-territoires

3.2 CARACTÉRISTIQUES AGRICOLES

Si tous les micro-territoires sélectionnés sont des territoires d'élevage, ils présentent cependant des nuances à la fois dans les systèmes agricoles présents et dans les dynamiques du secteur agricole. Les communes sans

⁹⁵ INSEE recensement.

prédation et à plus forte population sont celles qui possèdent le plus grand nombre d'exploitations tous système confondu (autour d'une centaine), alors que les communes de montagne ne dépassent pas les quarante exploitations (Figure 20).

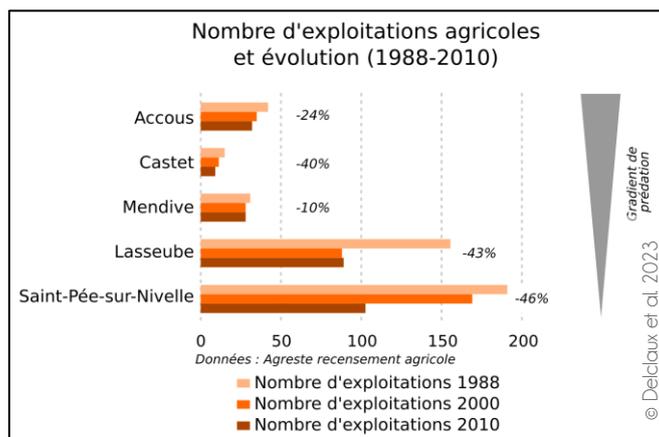


Figure 20 - Évolution du nombre d'exploitations agricoles sur les micro-territoires

Cependant, ces communes de montagne au faible nombre d'exploitations, dont les sièges sont localisés en leur sein, sont des communes pastorales. Elles accueillent donc aux belles saisons des troupeaux transhumants qui appartiennent à des exploitations dont le siège n'est alors pas forcément rattaché à la commune. Accous, Castet et Mendive ont entre 80 et 90 % de leur surface agricole utile (SAU) en gestion collective (Figure 21). Lasseube est le seul micro-territoire qui ne possède aucune estive tandis que Saint-Pée-sur-Nivelle propose 20 % de sa SAU en gestion collective. La pression de prédation est davantage élevée dans les communes qui possèdent une surface importante d'estive mais ces deux variables ne sont pas corrélées. Ainsi Mendive, qui possède plus de 2 000 hectares d'estive, n'est actuellement pas concernée par une prédation sur ses terres alors que Castet qui en possède un peu plus de 1 000 hectares est sujette à des attaques sur les troupeaux.

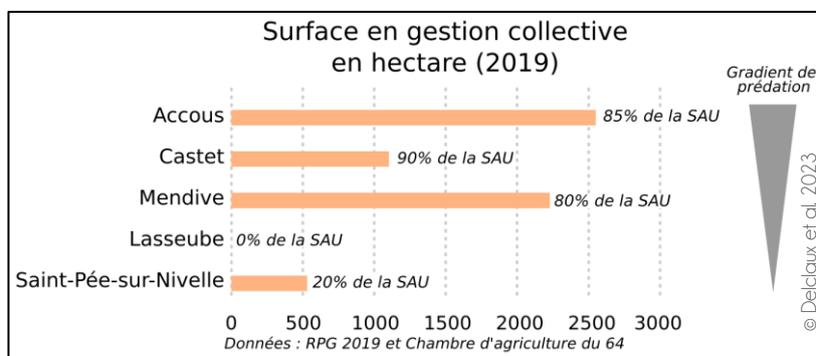


Figure 21 - Surface agricole en gestion collective sur les micro-territoires et part dans la SAU

Tous les micro-territoires ont vu leur nombre d'exploitations diminuer depuis la fin des années 1980, suivant la tendance générale française (Figure 20). Seules les communes de Mendive, et dans une moindre mesure d'Accous, n'ont pas perdu plus de 40 % de leurs exploitations. Mendive n'a ainsi perdu que 3 exploitations entre 1988 et 2010 et a même vu sa SAU augmenter. Accous, quant à elle, a vu sa SAU diminuer suite à des arrêts d'exploitation. Les trois autres micro-territoires, Castet, Lasseube et Saint-Pée-sur-Nivelle, ont suivi la tendance générale française : les exploitations restantes se sont agrandies à la fois en termes de surface et de cheptel.

Après ces évolutions, le secteur agricole de certains micro-territoires se trouve aujourd'hui en difficulté. C'est le cas, par exemple, de Castet qui compte moins d'une dizaine d'agriculteurs, la plupart pluriactifs (Figure 22). Plus encore, toujours à Castet, aucun exploitant n'a moins de 40 ans (en 2010), ce qui dévoile une population agricole vieillissante dont plus du tiers n'a pas encore trouvé de successeur. De même, les exploitants d'Accous sont, pour près de la moitié, des pluriactifs mais près d'un quart a moins de 40 ans. Mendive, qui affiche une population agricole jeune, se différencie par des exploitants dont la grande majorité n'est pas pluriactive. Enfin,

si Lasseube et Saint-Pée-sur-Nivelle n'ont que peu de pluriactifs, les exploitants restent néanmoins assez âgés et ont surtout des difficultés à trouver un reprenneur. Par exemple, en 2010, Lasseube compte près de la moitié de ses exploitations sans successeur connu⁹⁶.

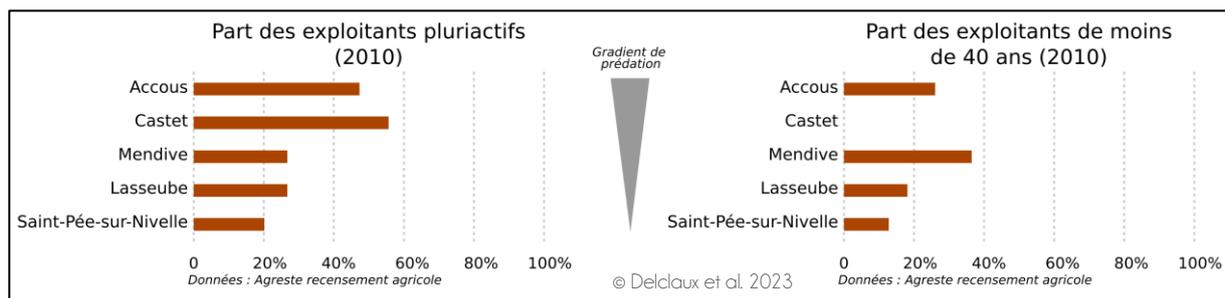


Figure 22 - Caractéristiques des exploitants agricoles des micro-territoires

3.3 ORIENTATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Au-delà de leur nombre, les exploitations agricoles diffèrent d'un micro-territoire à l'autre par leur orientation technico-économique (Tableau 2). Les communes pastorales de montagne sont dominées par des systèmes en élevage ovin et caprin. Il en va de même pour Saint-Pée-sur-Nivelle mais qui propose une plus grande diversité d'exploitations, allant de l'élevage bovin spécialisé aux grandes cultures. La commune de Lasseube, quant à elle, est marquée par des exploitations associant atelier d'élevage et atelier viticole, mais accueille également des exploitations spécialisées en élevage ou en viticulture.

Nombre d'exploitations (2010)	Accous	Castet	Mendive	Lasseube	Saint-Pée-sur-Nivelle
Grandes cultures	S			11	18
Maraîchage et horticulture				S	S
Viticulture			S	19	
Bovins lait	5			S	10
Bovins viande	4	S	S	13	11
Bovins mixte					S
Ovins, caprins et autres herbivores	17	5	22	12	47
Élevages hors sol				3	3
Polyculture, polyélevage et autres	S	S		27	10
Total	32	9	28	89	103
Surface agricole utile totale (2010)	495 ha	136 ha	503 ha	2464 ha	2447 ha

S : secret statistique, en gras : orientation technico-économique dominante de la commune, données : Agreste recensement agricole 2010.

Tableau 2 - Orientation technico-économique des exploitations agricoles des micro-territoires

Les troupeaux de brebis dominent dans les cinq communes qui font toutes partie du périmètre de l'AOP Ossau-Iraty : entre 346 et 6 624 têtes (Figure 23). Il s'agit essentiellement de brebis laitières. Comparé aux autres M-T, Saint-Pée-sur-Nivelle et Castet accueillent une part importante de vaches, majoritairement allaitantes, mais en nombre de tête c'est Mendive, quoique dominée par les ovins, qui possède le plus de vaches allaitantes. Avec plus de 400 têtes, Lasseube, quant à elle, accueille davantage de vaches laitières.

À l'échelle de chaque micro-territoire, il n'y a pas de relation directe entre le nombre de têtes total et le gradient de prédation. Si Saint-Pée-sur-Nivelle accueille le plus de têtes, Mendive, Lasseube et Accous possèdent également un bétail abondant. Castet abrite moins de têtes du fait de son faible nombre d'exploitations.

⁹⁶ Agreste recensement.

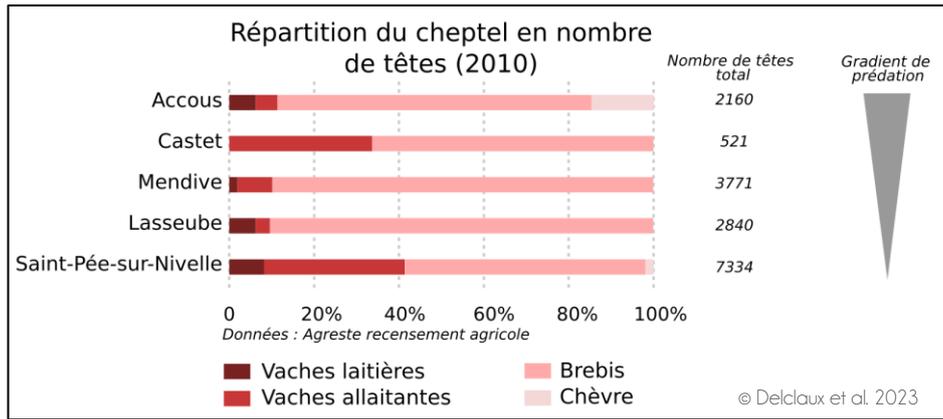


Figure 23 - Répartition du cheptel bovin ovin et caprin sur les micro-territoires

Au-delà des ovins, bovins, caprins, certains micro-territoires possèdent également des troupeaux d'équins. Si nous ne possédons d'informations chiffrées sur le sujet, nous pouvons cependant noter que Saint-Pée-sur-Nivelles accueille des pottoks tandis que les autres communes - hors Lasseube - sont plutôt tournées vers les chevaux lourds. De plus, Saint-Pée-sur-Nivelles voit également sur son territoire des élevages porcins (porcs basques), et Lasseube des élevages avicoles.

3.4 OCCUPATION DU SOL ET PAYSAGE DOMINANT

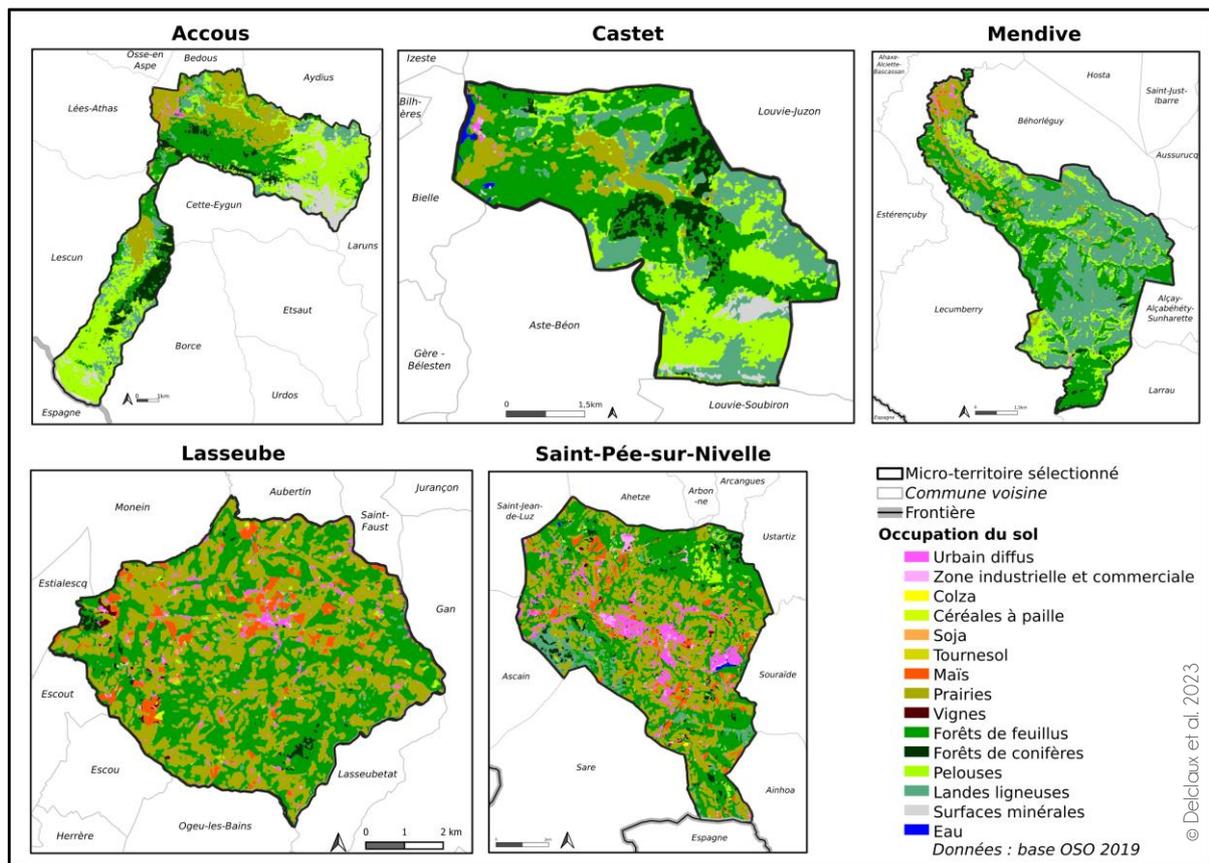


Figure 24 - Occupation du sol des micro-territoires

Les micro-territoires sélectionnés se distinguent par la pression de prédation mais également par leur contexte géographique et agricole qui ont influencé l'occupation du sol actuelle (Figure 24 et cf. annexes). Les trois communes de montagne, au fort relief, ont donc un sol majoritairement occupé par des milieux ouverts : prairies, pelouses et landes ligneuses. Les forêts de feuillus et de conifères - la hêtraie-sapinière pyrénéenne - occupent aussi une place importante. Les deux communes du Béarn (Accous, Castet), possèdent également des pics

rocheux à leurs périphéries communales. Par ailleurs, les communes n'ayant pas de problématique de prédation pour l'ours brun ou le loup gris, possèdent une configuration paysagère plus hétérogène avec un relief plus doux. Les forêts de feuillus parsèment les territoires et sont entrecoupées de prairies, de quelques parcelles de céréales et de vignes pour Lasseube, et de zones urbaines artificialisées pour Saint-Pée-sur-Nivelle.

Sur l'ensemble des micro-territoires, la moitié de la surface communale est dédiée à l'activité agricole (Figure 25). Pour les communes de montagne davantage concernées par la prédation (Accous, Castet, Mendive), plus de 90 % de leur surface agricole utile sont occupés par des surfaces toujours en herbe⁹⁷. Ces surfaces en herbe sont imbriquées dans un système transhumant. Pendant la période estivale où les troupeaux pâturent les surfaces pastorales (qu'elles soient à dominante herbe ou ligneux), les fonds de vallée voient leurs prairies permanentes fauchées pour constituer les ressources fourragères hivernales (Figure 25). Il est à noter également que ces micro-territoires de montagne proposent également des bois pâturés. Pour compléter ces ressources fourragères, Accous et Mendive possèdent également une petite dizaine d'hectares de maïs en fond de vallée.

Les communes du piémont, quant à elles, possèdent moins de surface toujours en herbe : entre 50 et 60 % de leur surface agricole utile (Figure 25 et cf. annexes). Parmi celles-ci, les surfaces pastorales sont très minoritaires (Saint-Pée-sur-Nivelle) voire presque absentes (Lasseube). Aux prairies permanentes dominantes, s'ajoutent des parcelles fourragères de légumineuses et des prairies temporaires qui alternent avec une production céréalière. Le maïs est majoritaire pour participer à l'autonomie alimentaire des élevages. De plus, ces communes sont occupées par quelques parcelles de blé, d'orge, de sarrasin, de sorgho et de triticale. Au-delà des systèmes d'élevage, Lasseube possède également des parcelles de vignes pour la production des vins du Jurançon ainsi qu'une culture de noisettes d'une quinzaine d'hectares. Saint-Pée-sur-Nivelle, quant à elle, produit également du piment d'Espelette sur une petite vingtaine d'hectares.

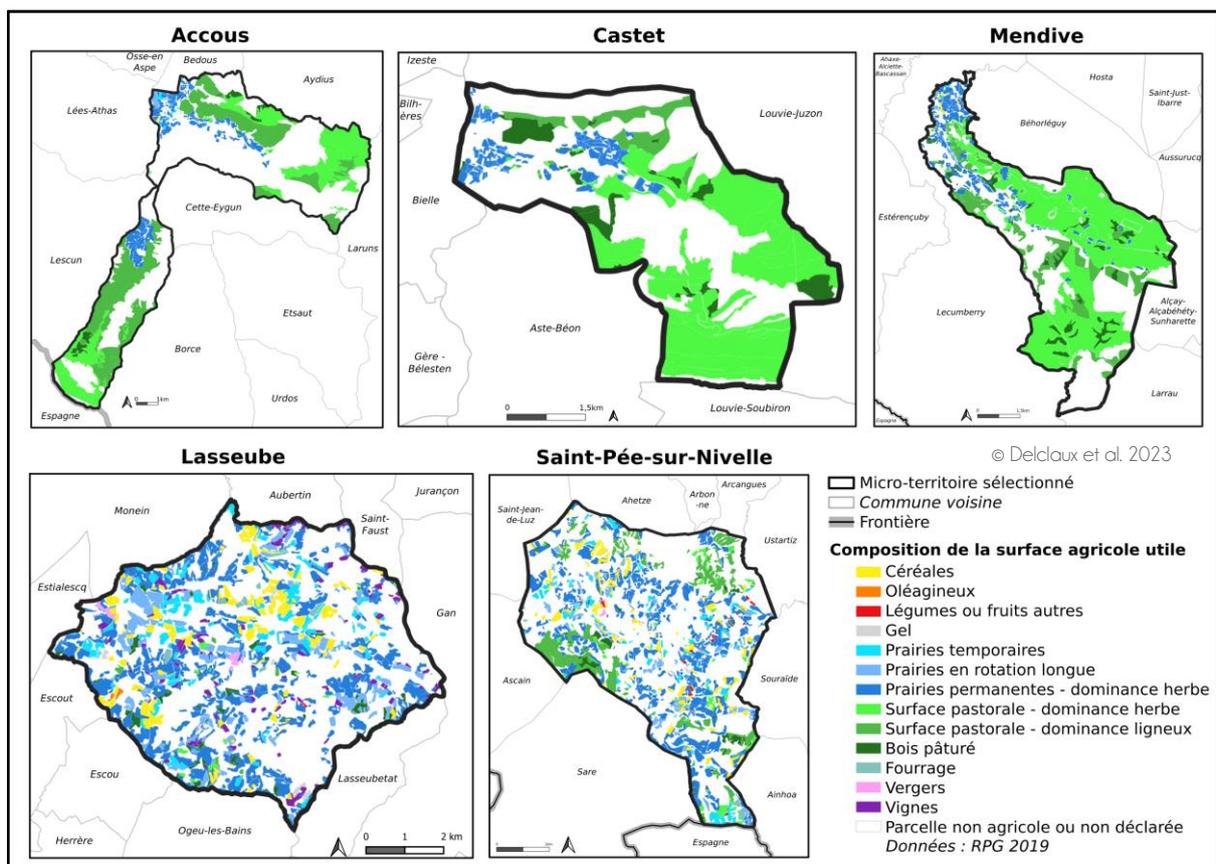


Figure 25 - Distribution et usages des parcelles agricoles des micro-territoires

⁹⁷ RPG 2019.

De l'occupation du sol, du relief et des différents usages agricoles découlent deux grands types de paysages. D'une part, Accous, Castet et Mendive proposent des paysages agropastoraux de montagne. Ils se distinguent par une dynamique de fermeture : ancienne et toujours d'actualité sur Accous, plus récente et en cours pour Castet. D'autre part, Lasseube et Saint-Pée-sur-Nivelle offrent des paysages campagnards vallonnés à forte identité agricole, Saint-Pée-sur-Nivelle se distinguant par une urbanisation importante et Lasseube par ses parcelles de vignes. Ces contextes paysagers peuvent modifier le risque de prédation selon l'espèce prédatrice et les troupeaux considérés.

3.5 CARACTÉRISTIQUES TOURISTIQUES ET RÉCRÉATIVES

Les micro-territoires sélectionnés n'hébergent pas la même proportion de touristes (Figure 26). Saint-Pée-sur-Nivelle constitue la commune la plus touristique de l'échantillon. Elle profite de sa position rétro-littorale et de sa proximité avec Bayonne-Anglet-Biarritz pour proposer des hébergements variés allant du camping (7 sur la commune) à l'hôtel (7) en passant par des chambres d'hôtes et des locations de meublés. Ainsi, 80 % de la fréquentation touristique en nuitée sont réalisés par des vacanciers. Les autres micro-territoires hébergent beaucoup moins de visiteurs. Si Lasseube affiche plus de 60 000 nuitées annuelles plus d'un tiers de ces nuitées est non marchand car réalisé au sein des familles, des amis ou lié à la présence de résidents secondaires. Les vacanciers sont quant à eux hébergés dans l'un des deux campings de la commune, dans des chambres d'hôtes ou des meublés. Accous offre une grande diversité de type d'hébergement allant du camping (2 sur la commune) à l'hôtel (1) en passant par les chambres d'hôtes, les meublées et les gîtes d'étape de randonneurs. Enfin, Castet et Mendive n'hébergent que peu de personnes à la nuit tombée (moins de 16 000 à l'année) car elles ne comptent que peu de lieux d'hébergement : 1 seul camping et une dizaine de lits en meublés sont présents sur Castet et une quarantaine de lits en meublés sur Mendive.

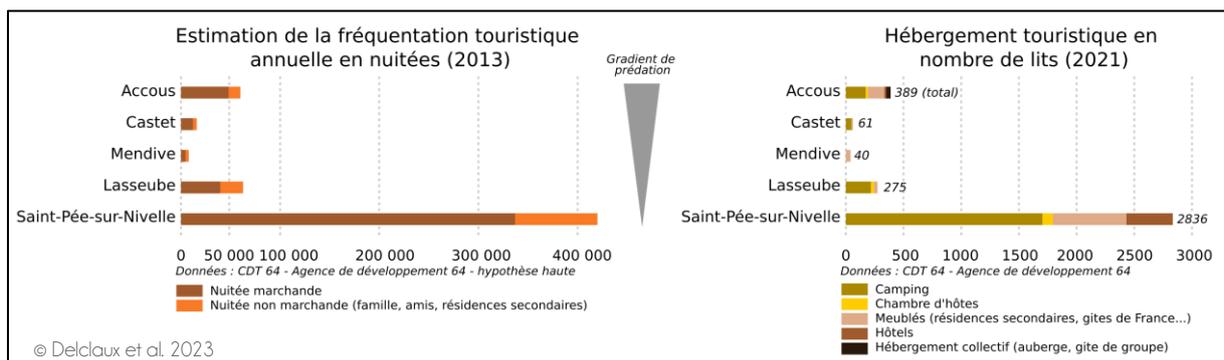


Figure 26 - Fréquentation touristique annuelle et hébergement sur les micro-territoires

Le nombre d'activités touristiques proposées sur les communes est directement lié à la capacité d'hébergement de celles-ci. Saint-Pée-sur-Nivelle propose ainsi une large gamme d'activités où l'agriculture, en particulier les produits agricoles (piment, fromage), est mise à l'honneur lors de visites et de dégustations. Dans la commune d'Accous, les activités, nombreuses également, sont tournées vers les activités de plein air. Si Castet possède peu de services touristiques, c'est un micro-territoire qui se tourne vers l'écotourisme en relation avec ces communes voisines. Mendive et Lasseube positionnent également l'agriculture au cœur de leur offre touristique, avec des visites et des dégustations autour respectivement du fromage et du vin. De manière générale, sur les micro-territoires, les espaces agricoles sont le support d'activités de plein air (randonnée pédestre, sport motorisé, équitation, vélo...).

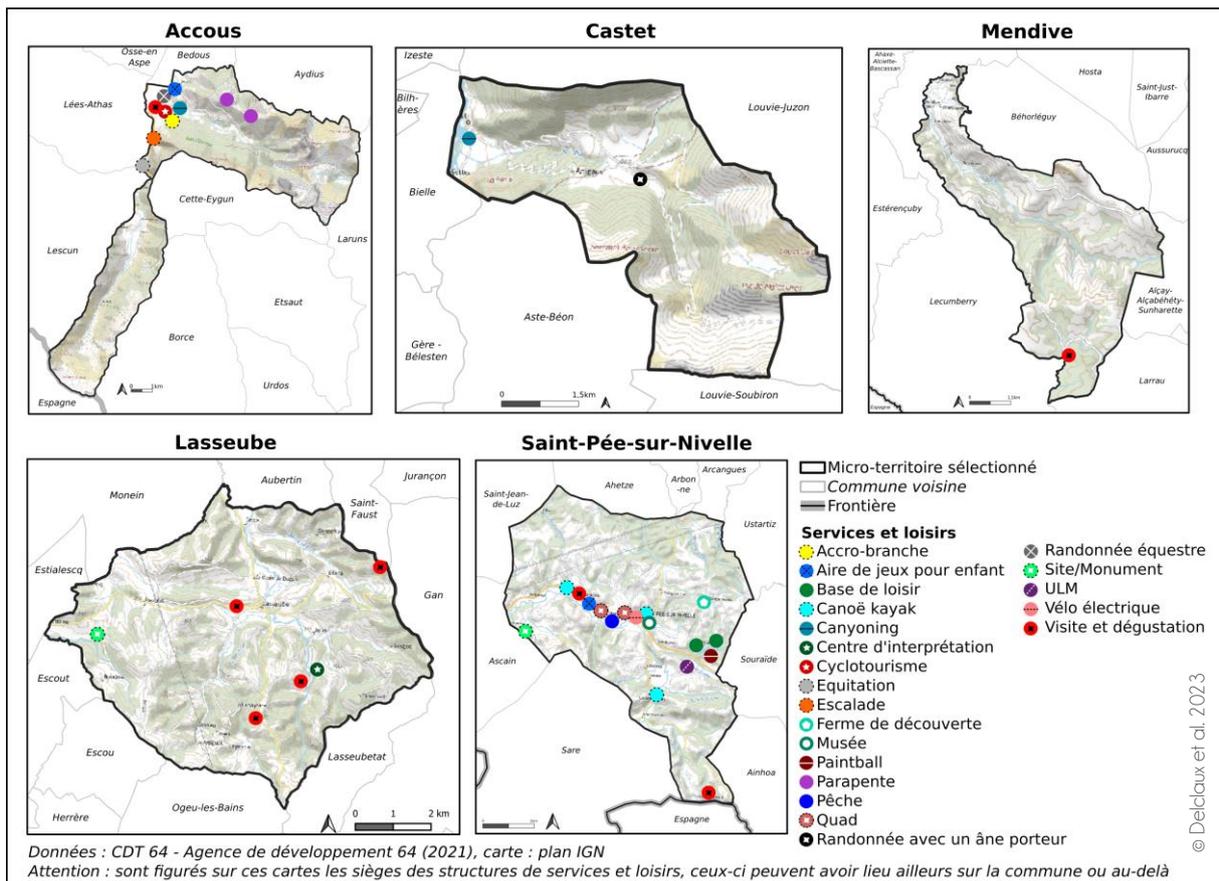


Figure 27 - Prestataires de services et loisirs sur les micro-territoires

3.6 SYNTHÈSE DE LA COMPARAISON DES MICRO-TERRITOIRES ÉTUDIÉS

Le choix de ces cinq micro-territoires d'étude permet, au-delà du gradient spatio-temporel de pression de prédation, de comparer différents contextes démographiques, touristiques, agricoles et paysagers. L'illustration ci-dessous synthétise les principaux paramètres pris en compte (Figure 28). Nous attirons l'attention sur le fait que cette figure doit être lue dans le sens de la comparaison entre les micro-territoires, et non selon la seule comparaison des caractéristiques d'un même micro-territoire. Par exemple, Accous est la commune possédant le cheptel caprin le plus important, cependant, le nombre de chèvres qu'elle accueille n'est pas supérieur à celui des brebis.

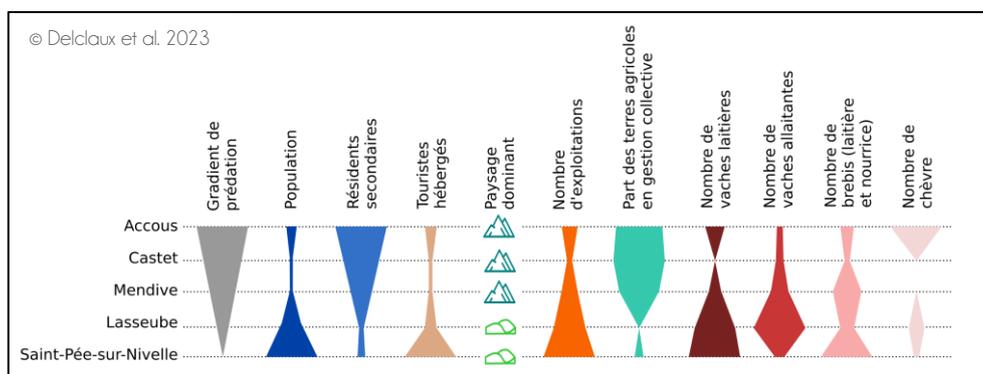
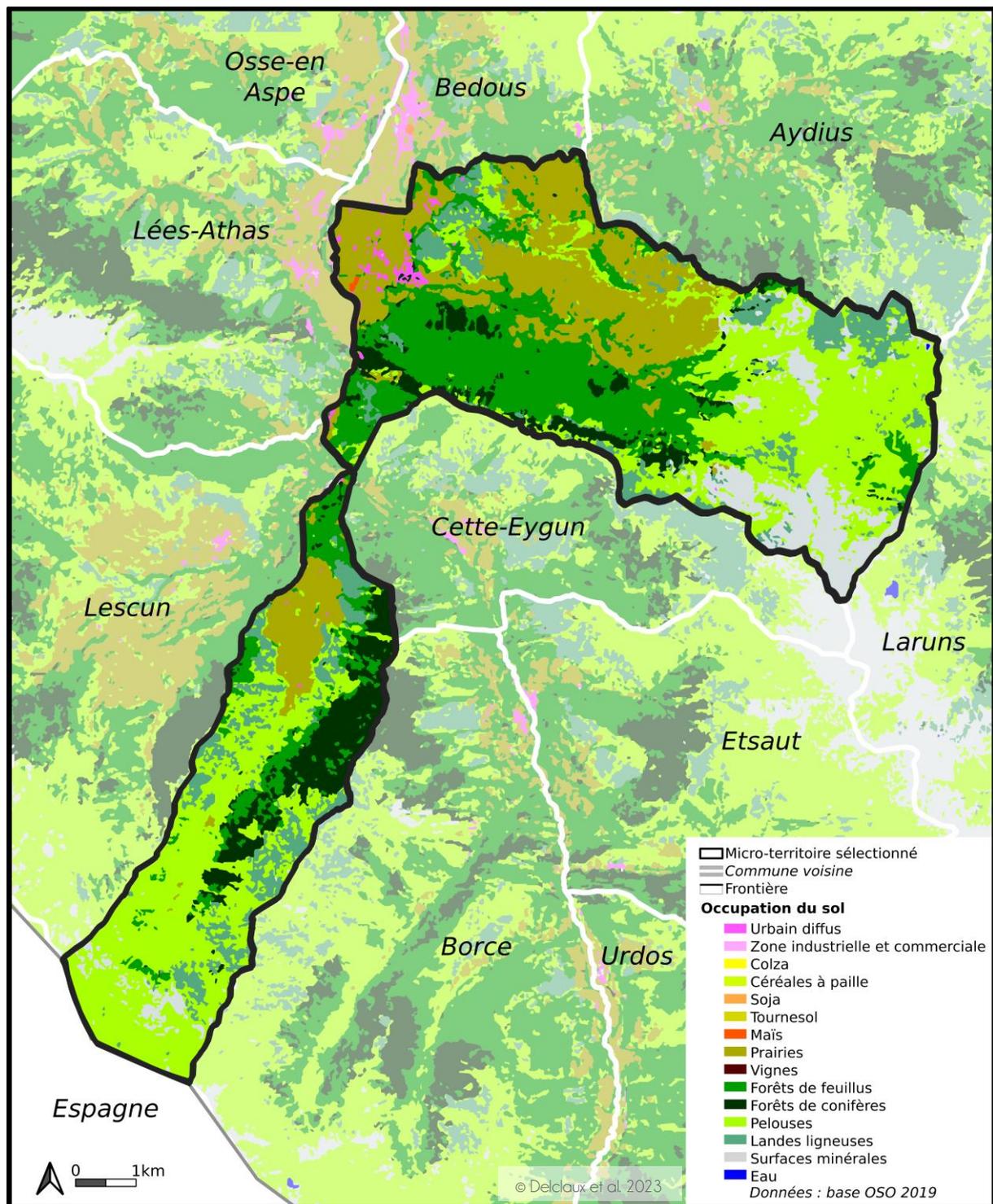
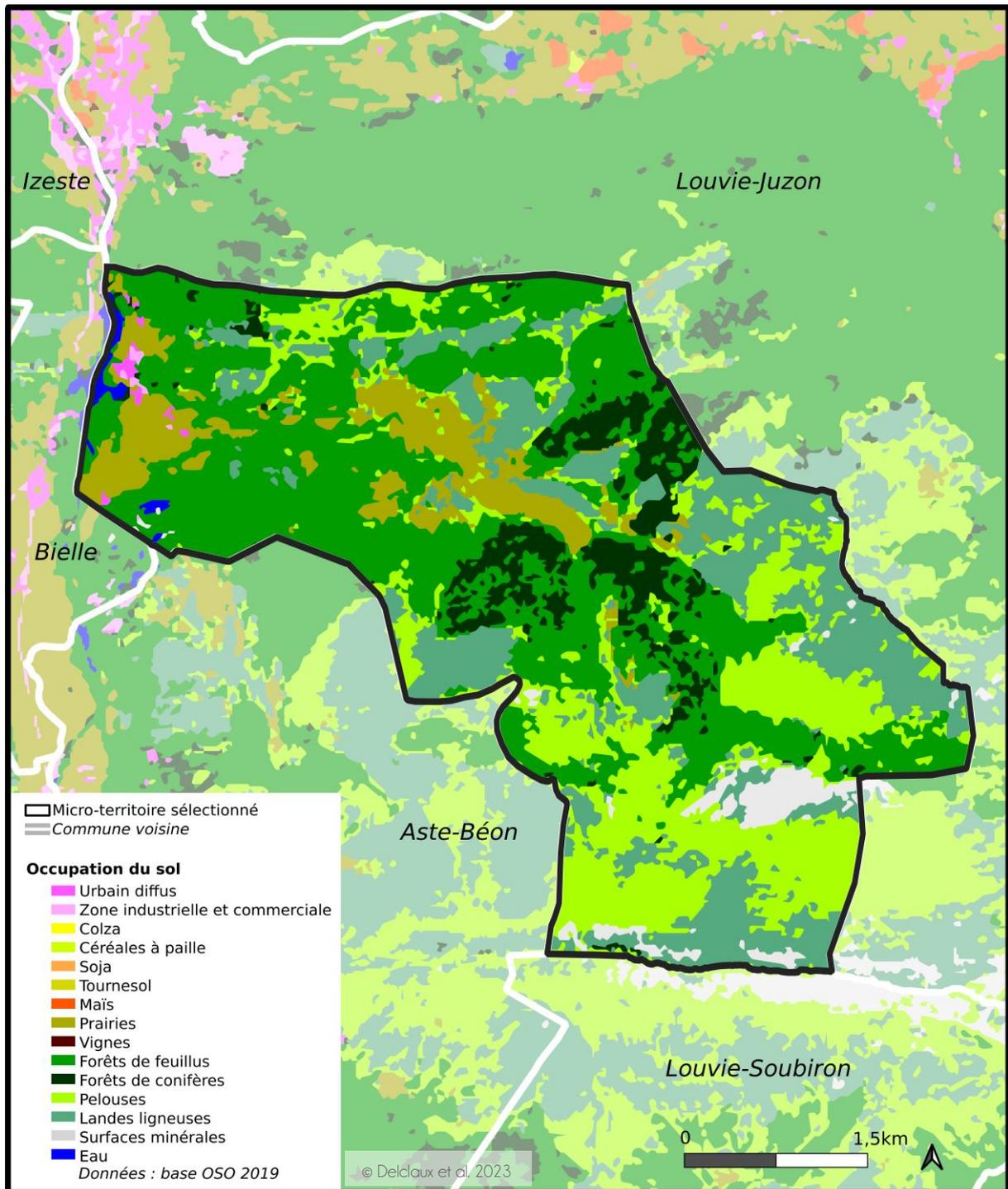


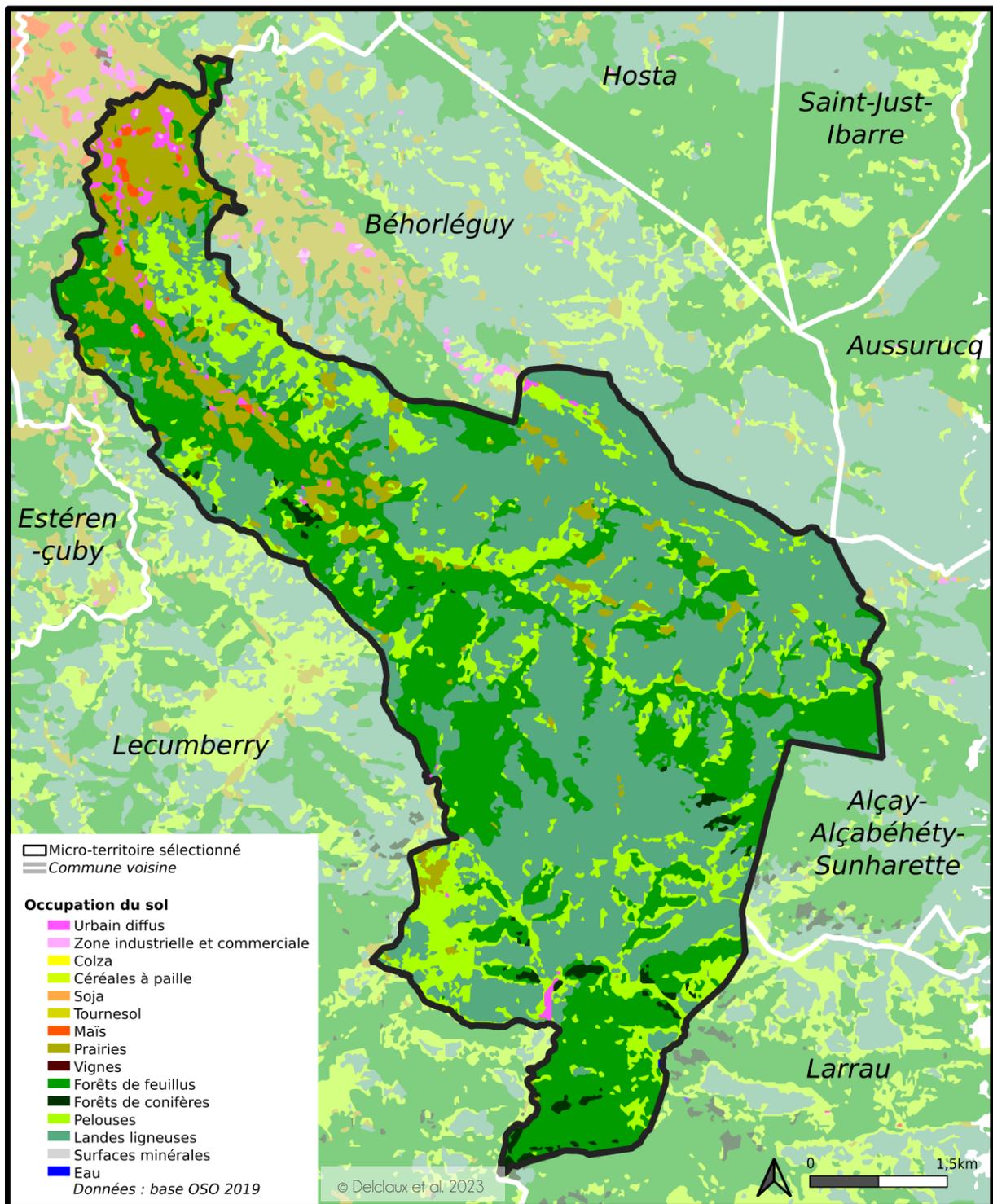
Figure 28 - Infographie de synthèse de la comparaison des micro-territoires

4 ANNEXES

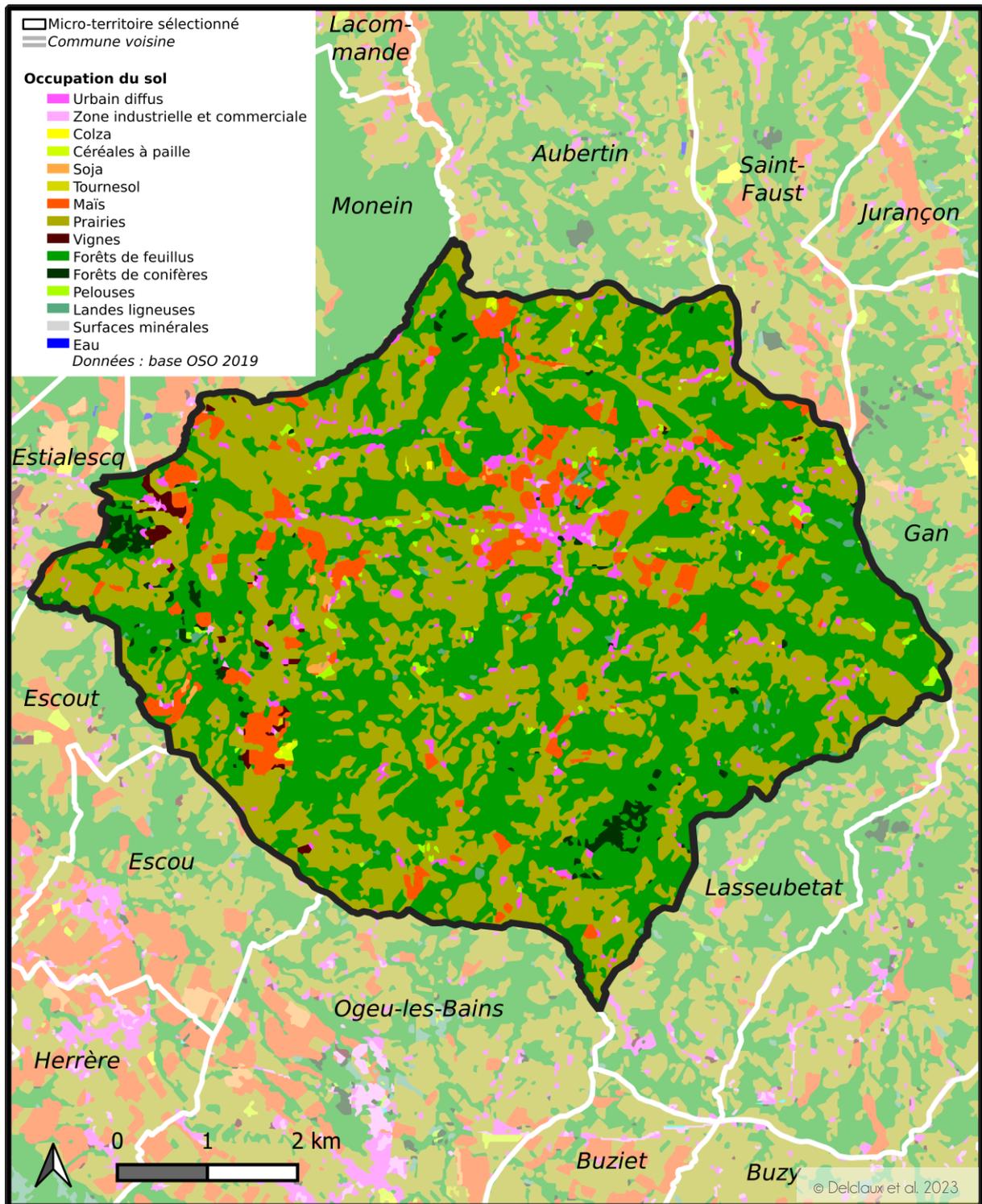
Annexe 1 - Occupation du sol de la commune d'Accous

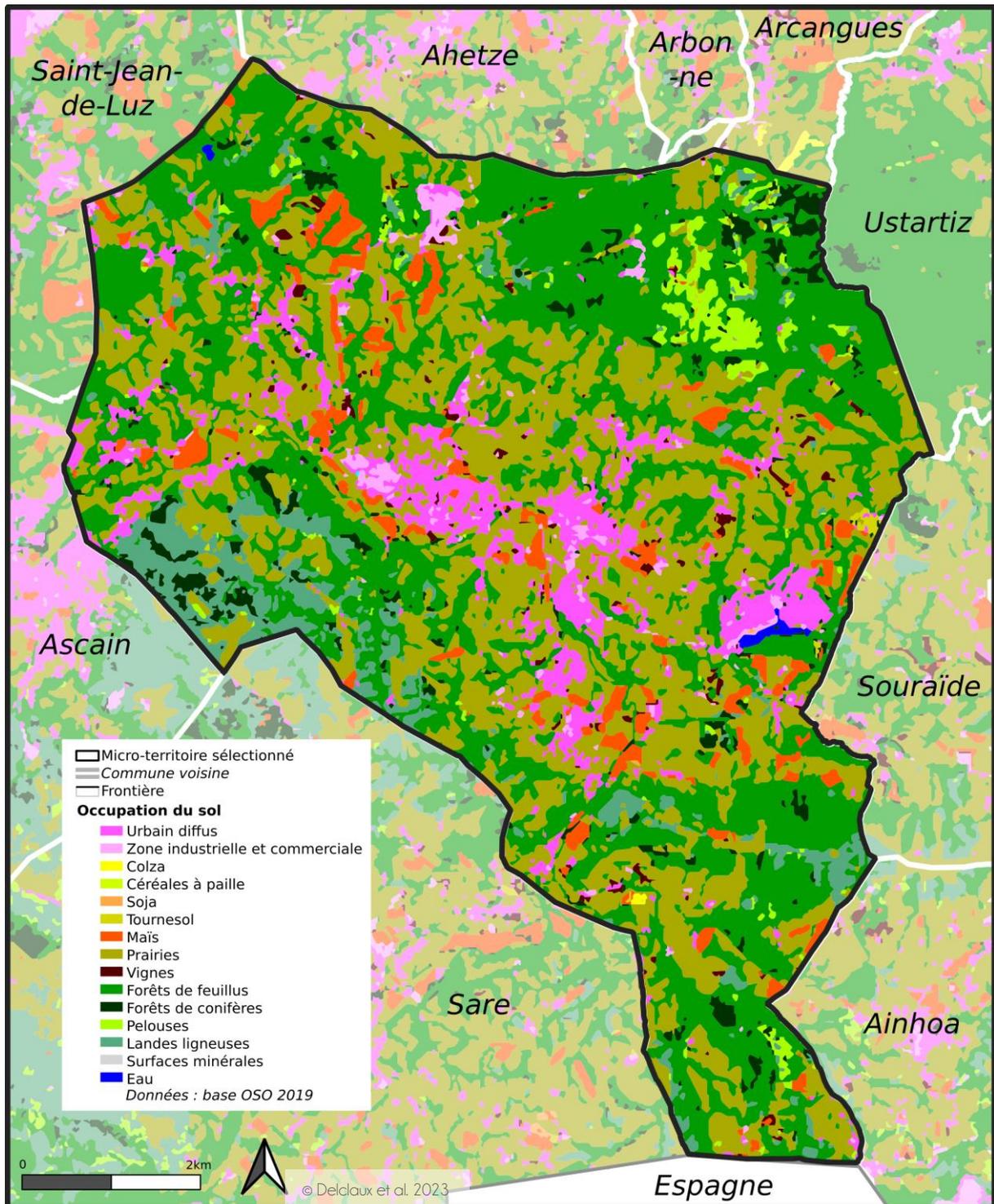


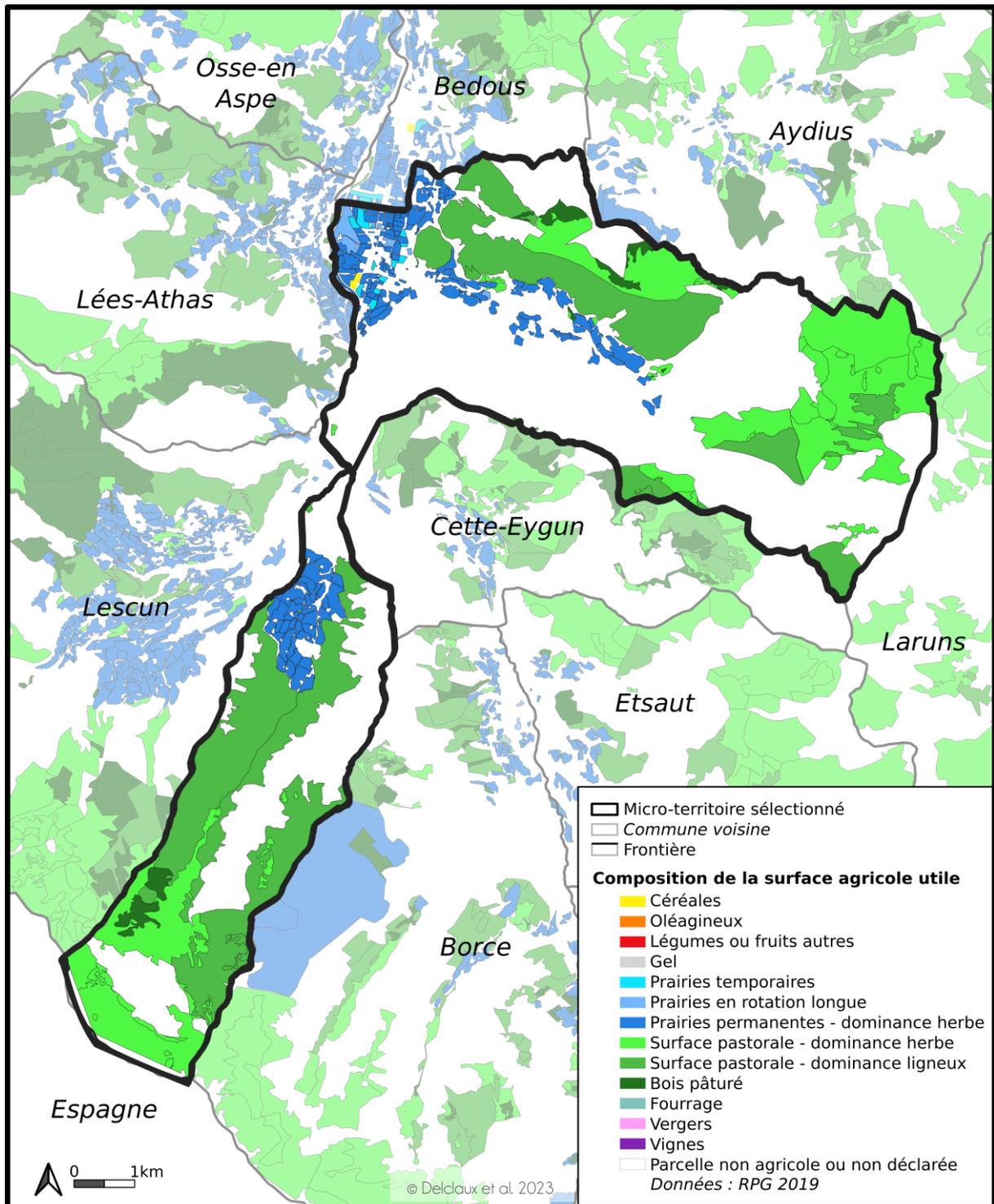


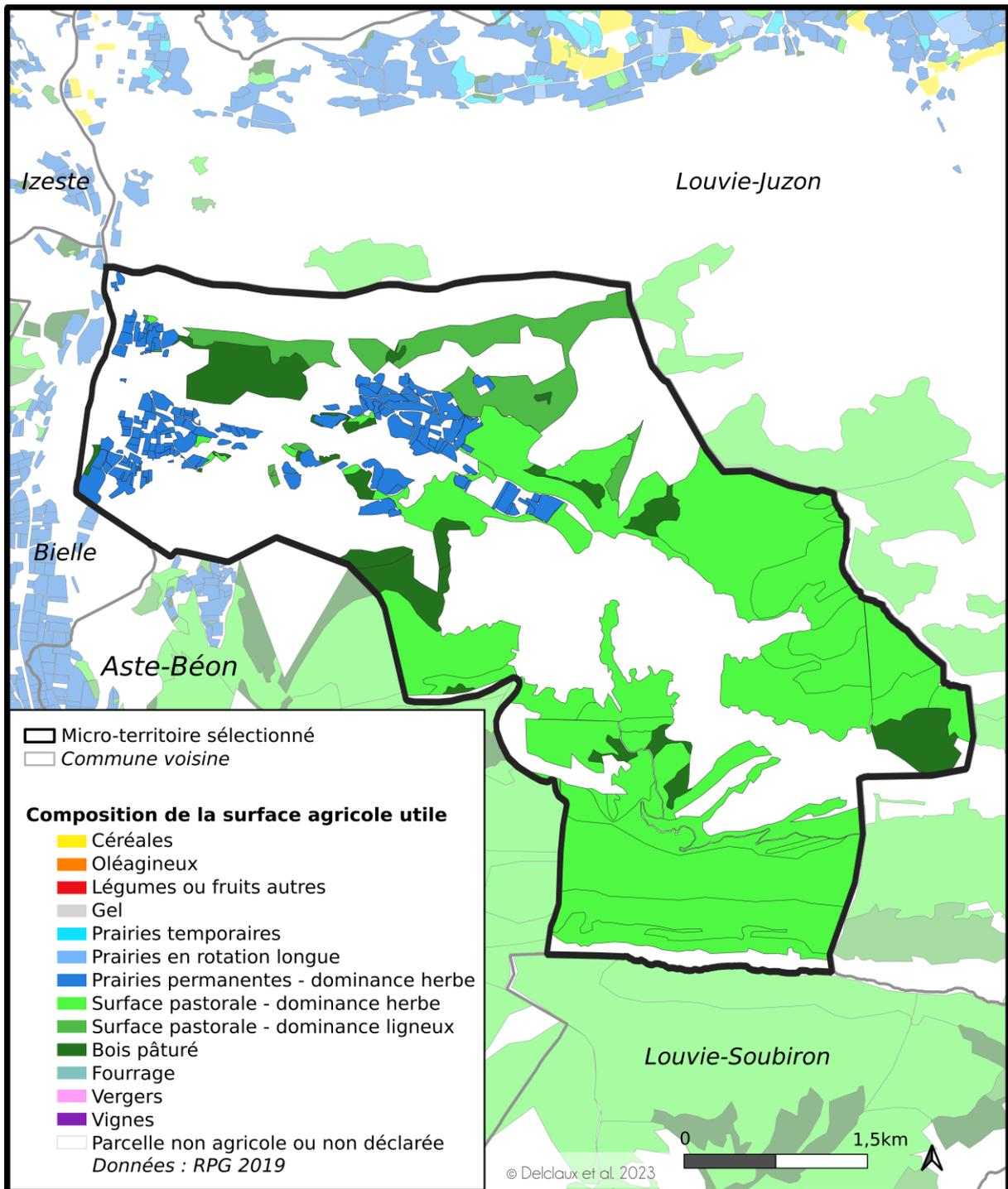


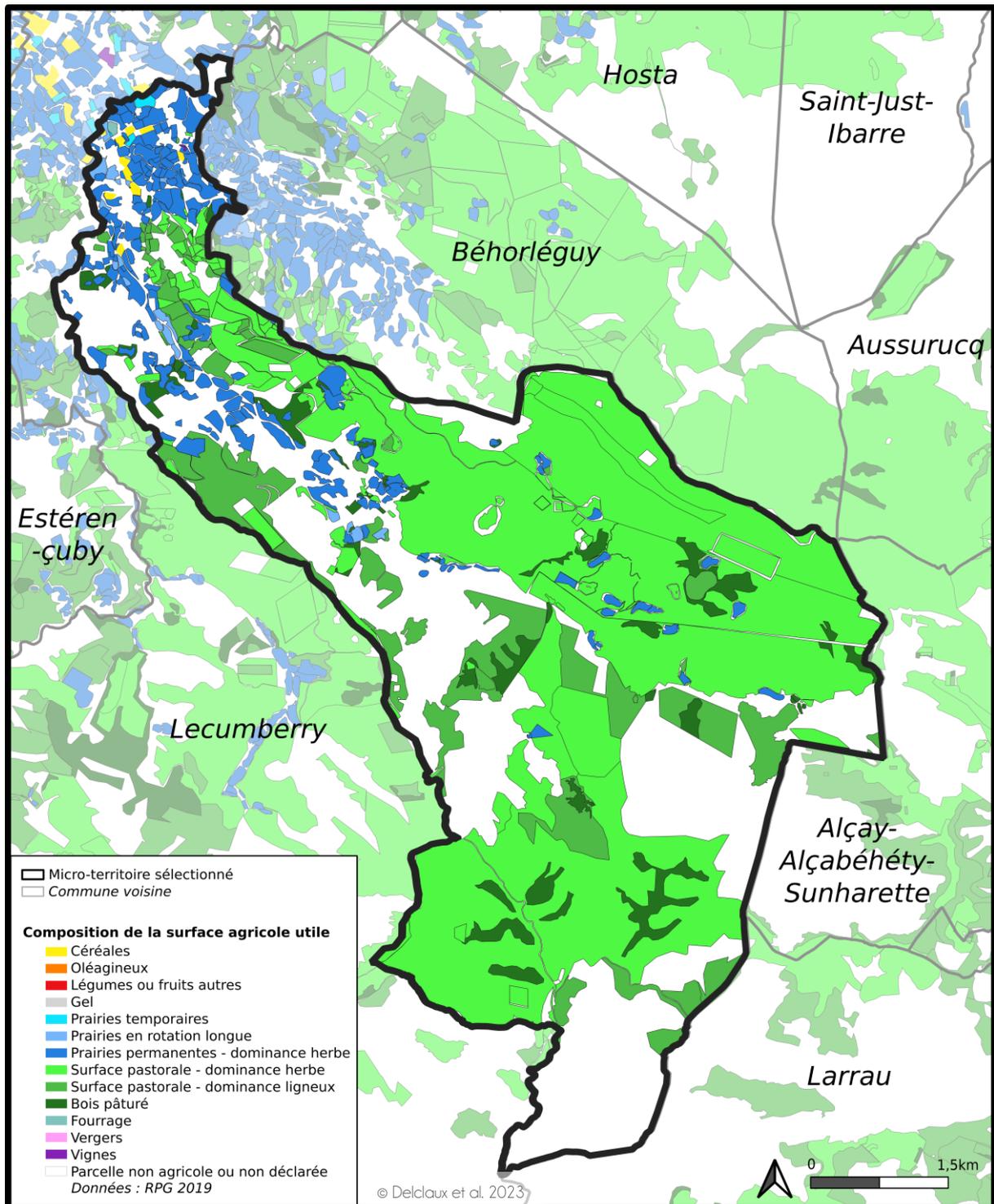
Annexe 4 - Occupation du sol de la commune de Lasseube

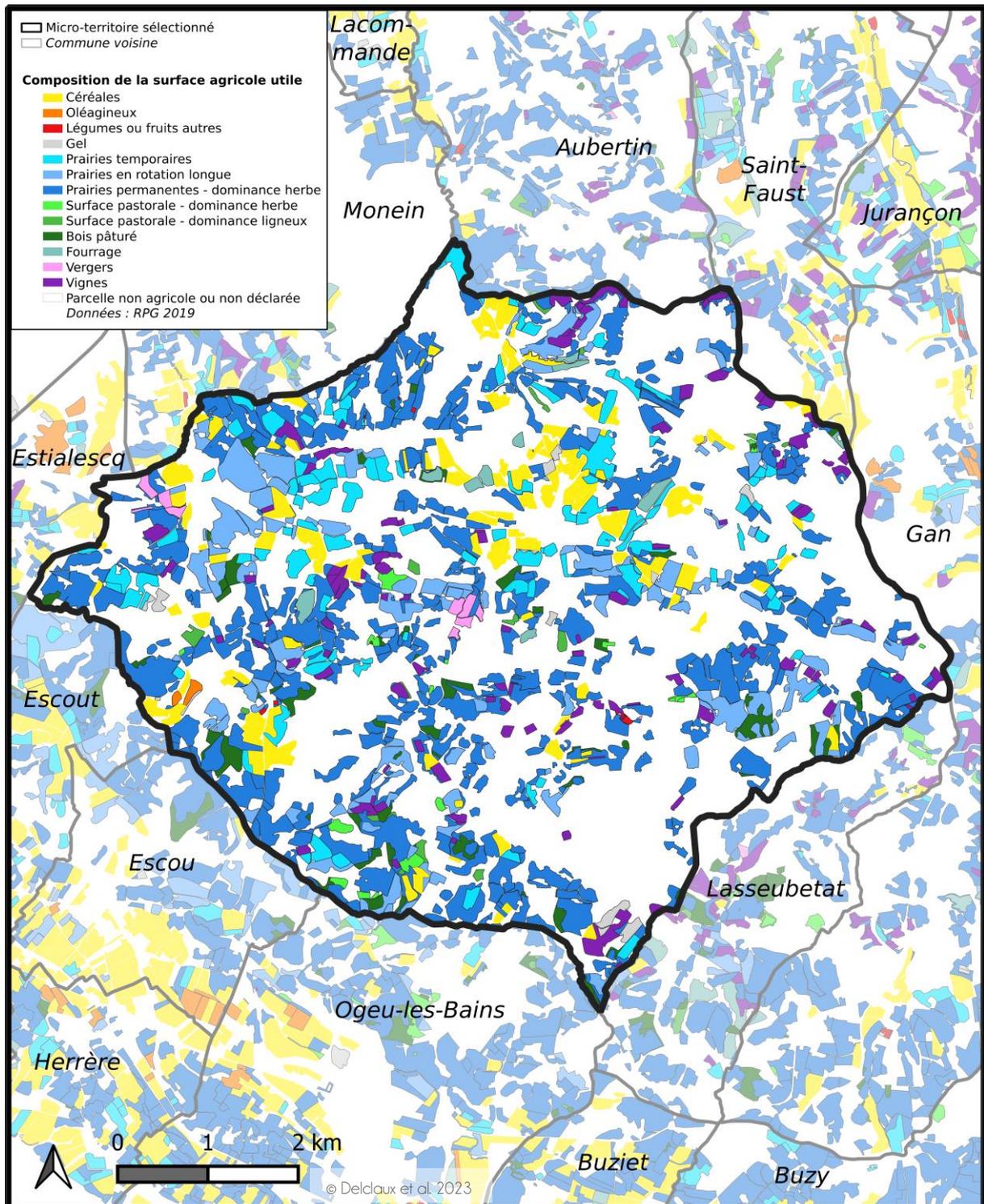


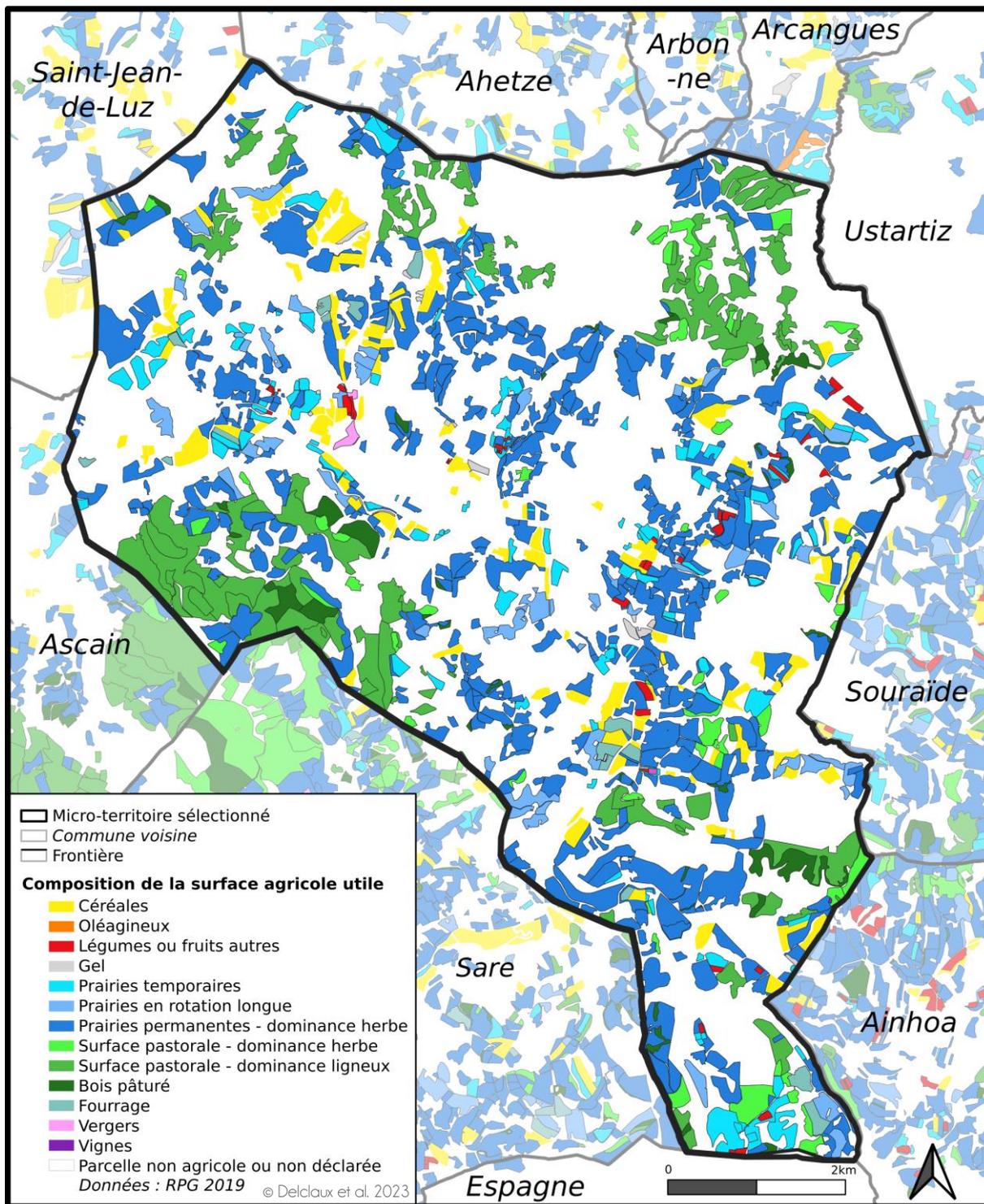












LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Variables mobilisées pour la sélection et nombre de communes répondant à chaque critère	5
Tableau 2 - Orientation technico-économique des exploitations agricoles des micro-territoires.....	46

LISTE DES CARTES

Carte 1 - Critères de sélections des micro-territoires et communes concernées dans le département	6
Carte 2 - Dynamique démographique des communes présélectionnées.....	7
Carte 3 - Localisation des 5 micro-territoires d'étude dans le Département des Pyrénées-Atlantiques.....	7
Carte 4 - Localisation générale de la commune d'Accous.....	8
Carte 5 - Topographie et éléments de la commune d'Accous.....	10
Carte 6 - Localisation générale de la commune de Castet.....	16
Carte 7 - Topographie de la commune de Castet.....	17
Carte 8 - Localisation générale de la commune de Mendive.....	23
Carte 9 - Topographie de la commune de Mendive.....	24
Carte 10 - Localisation générale de la commune de Lasseube.....	30
Carte 11 - Topographie de la commune de Lasseube.....	31
Carte 12 - Localisation générale de la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle.....	37
Carte 13 - Topographie de la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle.....	38

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Micro-territoires d'étude et critères de sélection.....	5
Figure 2 - Unités paysagères de la commune d'Accous.....	11
Figure 3 - Fermeture du paysage sur le versant nord du vallon de la Berthe - Accous.....	12
Figure 4 - Multiusage sur la commune d'Accous.....	13
Figure 5 - Estive appartenant à la commune de Castet.....	18
Figure 6 - Unités paysagères de la commune de Castet.....	19
Figure 7 - Dynamique passée et actuelle de fermeture du paysage au Port de Castet.....	19
Figure 8 - Multiusage sur la commune de Castet.....	20
Figure 9 - Unités paysagères de la commune de Mendive.....	26
Figure 10 - Aménagements du plateau d'Iraty-Cize depuis les années 1960.....	26
Figure 11 - Multiusage sur la commune de Mendive.....	27
Figure 12 - Unités paysagères de la commune de Lasseube.....	32
Figure 13 - Urbanisation au centre-bourg et sur les hauts des coteaux à Lasseube.....	33
Figure 14 - Multiusage sur la commune de Lasseube.....	34
Figure 15 - Unités paysagères de la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle.....	40
Figure 16 - Consommation des espaces agricoles par l'urbanisation à Saint-Pée-sur-Nivelle.....	40
Figure 17 - Multiusage sur la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle.....	42
Figure 18 - Caractéristiques démographiques des 5 micro-territoires.....	44
Figure 19 - Occupation des logements des micro-territoires.....	44
Figure 20 - Évolution du nombre d'exploitations agricoles sur les micro-territoires.....	45
Figure 21 - Surface agricole en gestion collective sur les micro-territoires et part dans la SAU.....	45
Figure 22 - Caractéristiques des exploitants agricoles des micro-territoires.....	46
Figure 23 - Répartition du cheptel bovin ovin et caprin sur les micro-territoires.....	47
Figure 24 - Occupation du sol des micro-territoires.....	47
Figure 25 - Distribution et usages des parcelles agricoles des micro-territoires.....	48
Figure 26 - Fréquentation touristique annuelle et hébergement sur les micro-territoires.....	49
Figure 27 - Prestataires de services et loisirs sur les micro-territoires.....	50
Figure 28 - Infographie de synthèse de la comparaison des micro-territoires.....	50

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Occupation du sol de la commune d'Accous.....	51
Annexe 2 - Occupation du sol de la commune de Castet.....	52
Annexe 3 - Occupation du sol de la commune de Mendive.....	53
Annexe 4 - Occupation du sol de la commune de Lasseube.....	54
Annexe 5 - Occupation du sol de la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle.....	55
Annexe 6 - Distribution et composition des parcelles agricoles d'Accous.....	56
Annexe 7 - Distribution et composition des parcelles agricoles de Castet.....	57
Annexe 8 - Distribution et composition des parcelles agricoles de Mendive.....	58
Annexe 9 - Distribution et composition des parcelles agricoles de Lasseube.....	59
Annexe 10 - Distribution et composition des parcelles agricoles de Saint-Pée-sur-Nivelle.....	60